

G. 67

Johann Wilhelm Zwick
Juch zu Halle



L'AMI
DES HOMMES.
SIXIEME PARTIE.



I M A I

DES HOMMES

Barb.

Par Vichet Riquetti,
marquis de Mirabeau

BN



6. Teil

Mirabeau, Victor Riqueti de:

RÉPONSE

À

L'ESSAI

SUR

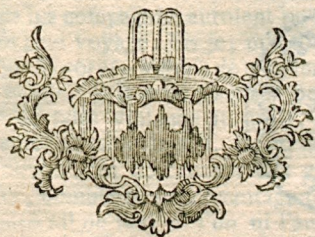
LES PONTS

ET

CHAUSSÉES,

LA VOIERIE

ET LES CORVÉES.



A AVIGNON.

M. DCC. LXI.

REPONSE

LESSEVI

LES POINTS

ET

CHASSEES

LA VOLIERIE

ET LES CORNÉES



A LONDON

M. DCC LXX

148





R É P O N S E A LA VOIERIE.

UN voyage que j'ai fait à la campagne, en un canton bien éloigné, sans doute, du *séjour champêtre*, où l'Auteur de l'*Essai sur la Voierie, les Ponts & Chaussées de France* n'apprit que par la lecture du *Traité de la Population*, qu'on pouvoit avoir des préventions contre les Corvées, tandis que le cri universel & les remontrances de toutes les compagnies auroient pu l'en avertir plutôt; un voyage, dis-je, m'a empêché de savoir que la corvée venoit de trouver un Apologiste public. Il faut de l'audace pour entreprendre de faire violence au droit, & ne pas se contenter de celle du fait. Il faut de l'adresse pour pouvoir, en descendant des gradins de l'autorité, combattre avec avantage sur l'arène de l'équité: il ne faut ni l'un ni l'autre, pour attaquer L. D. H. Il a juré de n'avoir jamais d'adversaires que ceux du pauvre Peuple, & de ne les connoître que dans leurs faits & dans leurs raisonnemens, & jamais en leur personne. Il importe donc peu, si l'on a voulu l'édi-

fier ou le scandaliser, le persuader ou le convaincre d'absurdité, le louer ou le rendre ridicule. Il importe peu si, rassemblant en un point des expressions de vivacité & de gaieté que l'*incognito* sembloit lui permettre, & mettant au présent ce qu'il n'a jamais placé que dans des suppositions au futur, on le présente comme l'indécent ennemi d'une administration actuelle & autorisée ; tout cela, dis-je, est aussi indifférent que la faute qu'il a faite de louer la descente de Juvisy sans l'avoir regardée à l'envers ; mais ce qui importe, c'est que l'*Ami des Hommes* fasse sa charge. On ose préconiser les Corvées : il n'en avoit dit qu'un mot en passant, il en dira davantage aujourd'hui ; & si l'on y revient, il dira tout.

Son dessein n'est point de suivre le nouveau Législateur des Corvées dans les détails de l'éloge de Castor & Pollux, dont il s'est enveloppé. Les Ponts & Chaussées, les Intendants, les Trésoriers de France, le pavé de Paris, les zurcies & levées, la Voierie, & toute cette armée d'Ingénieurs, d'Inspecteurs, de Généraux & de *sous*, dont le dénombrement seroit digne d'un chant de l'Iliade, n'ont rien de commun avec la sueur & le sang de nos pauvres Cultivateurs. Nous sommes très-portés à approuver l'érudition généalogique de toutes ces choses, qui abonde dans cet Ouvrage : ce genre de dépense est à propos dans certaines causes. Il est un poisson sur les côtes d'Italie, appelé le *calamaro* ou l'*écritoire* ; quand il se sent ferré de trop près, il répand sa bouteille à l'encre, & se sauve ainsi à travers l'obscurité.

Pour me renfermer dans mon objet, je me borne à la discussion du Chapitre quatrième de la seconde partie, qui contient à peu près toutes les raisons dont l'Auteur appuie l'usage des Corvées.

Si l'argent est le nerf des opérations de la guerre, il ne l'est pas moins des ouvrages de la paix : toute la différence consiste dans la quotité des sommes que prennent ces deux objets, dans la situation des Peuples qui en portent le fardeau, & dans les effets qui le suivent. Non-seulement les dépenses de la guerre sont immenses & sans bornes, sur-tout si le désordre s'y joint, mais l'obstruction qu'elle jette sur le commerce, met les Peuples hors d'état de la soutenir long-tems. Tout au contraire, les dépenses de la paix sont modiques & limitées; elles ont de plus la faculté d'augmenter les revenus de l'Etat, & par-là il semble qu'aucune conjoncture n'en devrait interrompre le cours : mais, comme je l'ai dit ailleurs, la guerre est un créancier implacable qui égorge tous les autres, & delà vient que, quand elle presse, on remet moins de fonds au département des Ponts & Chaussées, qu'il ne lui en faudroit pour continuer les travaux commencés, & pour en entreprendre d'autres. Il faut cependant rendre au Gouvernement la justice de convenir que, depuis quarante ans, il a été assez convaincu de la nécessité de soutenir cette partie, pour faire payer très-régulièrement, en temps de paix, non-seulement les fonds imposés pour le courant, mais encore les ar-rérages des années précédentes, à l'exception de l'exercice entier qui se trouve retardé d'un an, & j'ai oui dire plus d'une fois que le remplacement en eût été infailliblement fait, si la direction avoit été plus accréditée; en sorte qu'il y a tout lieu d'espérer que, dans un temps plus heureux, ce vuide sera rempli, & les fonds destinés à quelque ouvrage d'éclair, pour rendre aux Sujets le fond de l'imposition qu'ils

en ont supportée, & le faire refluer ainsi dans le commerce. Mes amis les Ingenieurs, ne connoissant chacun que son département, & la plupart étant beaucoup plus jeunes que moi, n'ont pu m'apprendre, ni la somme qu'on destinoit avant eux, ni celle qu'on accorde maintenant aux Ponts & Chaussées; mais j'ai su d'ailleurs que l'une & l'autre, depuis ces quarante ans, alloit, année commune, à plus de trois millions, & ne montoit pas à quatre; on ajoutoit qu'il s'en falloit beaucoup, & je le crois, que cette somme fût suffisante. En effet, quand je me représente qu'il en faut déduire l'entretien de tant de Ponts répandus dans ce vaste Royaume, celui de l'immense quantité de Pavés dont la superficie augmente tous les jours, les appointements & fraix de tournée de tant d'Officiers attachés à ce département, les gages des Trésoriers & de leurs Contrôleurs, les taxations de retenue & les fraix de l'adjudication, dont il est juste de tenir compte aux Entrepreneurs, je conçois que le résidu doit être mince pour les ouvrages neufs, & que le double n'y suffiroit pas, si l'on vouloit les faire à prix d'argent: il a donc nécessairement fallu y employer les Corvées. C'est ici la pierre d'achoppement, contre laquelle tout le systême viendroit se briser, si les Corps les plus respectables ne revenoient de leur prévention. Comme il est impossible que des contradictions qui ont fait tant d'éclat, n'aient ébranlé l'opinion du public, qui n'a rien à leur opposer, parce qu'il n'a pas la plus légère notion de ses intérêts dans cette partie, je me charge de plaider sa cause, au tribunal même des contradicteurs; ils sont trop éclairés pour ne pas reconnoître la vérité quand elle paroîtra devant eux, & trop vertueux pour ne lui pas rendre hommage.

Il y auroit bien quelque chose à dire à ce préambule, & beaucoup à chaque ligne. Par exemple, l'Auteur entend-il bien toute l'éten-

due de ce mot rebattu, qu'il place ici seulement en similitude : *L'argent est le nerf des opérations de la guerre.* Ce principe d'expérience, mis dans son véritable jour, loin d'être étranger à la science du Gouvernement économique, est, au contraire, ce qui peut jeter le plus de lumières sur son importance, & sur la juste direction de ces détails : ce ne fera donc point un écart que d'entrer ici dans cet examen.

Un brave Militaire nieroit d'abord le principe, alléguant que, s'il étoit vrai que l'argent fût le nerf de la guerre, Crœsus auroit battu Cyrus, Crassus auroit vaincu les Parthes, le grand Roi eût triomphé des Grecs, les Carthaginois des Romains, ceux-ci des barbares qui les détruisirent, & ainsi du reste. Mais l'esprit politique considère les choses dans toute leur étendue; il met au plus haut prix la valeur, la constance & la pèritie militaire, qui économisent & centuplent, par le bon emploi, les hommes & les richesses d'une Nation: mais il n'en voit pas moins que toute l'habileté d'un Général, toutes la valeur de ses troupes, ne peuvent rien contre la soustraction d'une subsistance à laquelle le Militaire ne sauroit lui-même pourvoir; il voit qu'Annibal, privé de secours en Italie, est obligé de revenir sous les murs de ses ingrats Citoyens; qu'Ernest de Mansfeld, malgré son infatigable constance, n'ayant d'autre appui que son nom, & d'autre subsistance que ses ravages, ne put jamais être un Guerrier, mais seulement un fléau.

On peut, il est vrai, rapporter des exem-

ples de Nations pauvres & de Nations brigandes, qui ont subjugué des Nations riches par les richesses mêmes des vaincus, plus livrés à la jouissance voluptueuse de leurs richesses, qu'au soin de les employer à se former une riche & solide défense. Chez les Carthaginois, où l'esprit marchand & avide avoit aboli toutes les vertus Patriotiques, les Citoyens laissoient périr leurs armées dans la misere, lorsque l'abondance regnoit dans le camp des Romains. Bientôt les richesses de Carthage servirent à Rome pour conquérir presque toute la terre. C'est en effet, à ce premier moment d'opulence, que commencent les conquêtes rapides de cette ambitieuse République, qui finit, à son tour, par la richesse privée & la misere.

Il est une différence immense entre une riche Nation, amollie par les richesses, & une riche défense, établie par le zele Patriotique; vertu, qui engendra toujours l'héroïsme militaire. L'Histoire & les Historiens sont, en général, trop peu clarvoyants pour nous instruire sur ce point capital. C'est une maxime politique bien vue & bien sentie, que celle qui dit: *L'ennemi, qui gagne des batailles, qui prend des Villes, & qui sera le plutôt épuisé, ne sera pas le Conquérant*; c'est dans ce principe que se puise la vraie science des Traités. Toute l'astuce de la politique codicillaire n'est que jeu d'enfant auprès. Tant que les François ne firent que des invasions, où la hâte des préparatifs & la fougue de la marche furent les seules précautions, ils perdirent dans les Traités, tout ce qu'ils avoient gagné dans d'heureuses campa-

gues. Sitôt que l'autorité bien établie fut prévoir les suites d'une guerre, & y pourvoir, nous devînmes habiles & heureux dans les Traités; & le proverbe Italien, *ſi Franceſi pazzi ſono morti*, prit naiſſance. La Nation qui s'épuife a beau vaincre, elle ne conquerra point, ſauf aux Hiſtorienſ à la dédommager de ſa ruine, en célébrant ſes exploits militaires.

Peut-on en effet concevoir que la bravoure & les talents iſolés puiſſent, dans l'ordre ordinaire, ne pas ſuccomber ſous le poids d'une ſociété réunie, & ſuppléer aux richèſſes immenſes qu'exigent les guerres, les armemens & approviſionnements de terre & de mer? De ſemblables ſuppoſitions doivent être renvoyées dans l'ordre des événements romaneſques. Si l'on nous oppoſe Cyrus, Alexandre, Tamerlan, Gengis-kan, &c. qui de nous eſt en état d'expliquer ce petit nombre d'événements merveilleux par les circonſtances qui y ont coopéré, & qui nous les rendroient peut-être moins remarquables du côté de l'héroïſme du vainqueur, que du côté de l'imbécillité des vaincus? L'Hiſtorien termine d'ordinaire l'Hiſtoire de chaque regne par le portrait du Souverain; mais c'eſt par là qu'il devroit commencer, par l'état actuel du Gouvernement & des richèſſes de la Nation, comparé dans le même détail avec celui des Nations voiſines. Un tel frontipiſpe donneroit aux Lecteurs judicieux l'eſprit prophétique, & la preſcience, en quelque ſorte, de l'avenir. Ces préliminaires prépareroient à l'intelligence des effets par la connoiſſance des cauſes dominantes: les événements

en paroîtroient peut-être moins merveilleux, mais ils en feroient plus instructifs. Le véritable esprit politique se défie des prodiges, & ne les met point en ligne de compte : tout a sa marche, tout a ses ressorts; les Etats & leurs guides ne doivent tendre qu'à la puissance. Pour être puissant, il faut être riche : la richesse doit avoir la puissance pour objet. L'usage de la puissance ne doit point détruire la richesse, & l'usage de la richesse doit craindre sur-tout de débilitier la puissance.

Ces principes primordiaux, une fois posés, venons à l'explication de celui dont nous faisons ici l'analyse : *L'argent est le nerf de la guerre.* Qu'a-t-on voulu dire par là ? Que de deux Nations ennemies, celle qui possède le plus d'argent, vaincra l'autre à la fin ? Cette opinion seroit de la dernière absurdité.

En effet, ce n'est pas le pécule qui fait le nerf de la guerre; ce sont les approvisionnements de toute espece, vaisseaux, agrêts, chevaux, artillerie, armes, munitions, &c. Sans toutes ces choses, les braves d'une Nation sont paralytiques. On les peut acquérir toutes avec de l'argent, il est vrai; mais tout cela s'use, se consume, se détruit, & doit nécessairement être successivement remplacé : la guerre est un absorbant avide & continuel. Ce seroit une hypothese folle, que la supposition d'un Peuple en état de faire la guerre durable par la simple richesse en argent. L'usage de l'argent éteint l'argent, quand la Nation elle-même n'est pas le vendeur qui reçoit l'argent qu'on

dépense pour l'achat de tous les approvisionnement & des besoins de la guerre. Or, la Nation ne fauroit se présenter au retour & à la rentrée de cet argent, si elle n'a des richesses continuellement renaissantes, qui s'offrent en échange à cet argent, & qui se mesurent & se paient par l'argent : la Nation, dis-je, à moins de cela, est très-prompement ruinée.

Je dis des richesses qui se mesurent par l'argent : en effet, l'argent sert plus souvent à mesurer qu'à échanger. Quand l'argent n'est que l'aune pécuniaire, une Nation peut être fort riche avec peu d'argent ou sans argent ; car alors l'argent n'est que le mot de convention attaché aux jettons & aux chiffres, qui désignent les valeurs des ventes & des achats, qui s'obtiennent les uns par les autres sans argent. Ce sont donc les richesses qui vendent & qui s'achètent, qu'il faut faire naître ; & c'est la continuelle renaissance de ces richesses qui est le véritable nerf de la guerre.

C'est ce nerf néanmoins que l'Auteur ne nous présente ici qu'en citation, qu'il attaque sans le savoir : ce sont, dis-je, les richesses sans cesse renaissantes, qui sont le véritable nerf de la guerre & de l'Etat : ceci, comme toute autre chose, doit être pris à la racine, avant de s'attacher aux branches. Il faut s'appliquer à faire naître les richesses, avant que d'avoir des chemins pour les voiturer. Quand elles rendent les débouchés nécessaires, on peut avoir des chemins, parce qu'elles en paient les fraix. C'est ainsi qu'il faudroit déblayer les

bases mal assurées sur lesquelles l'Auteur fonde son édifice; mais la nécessité de me renfermer dans la réponse aux objections qu'il me présente, me fera souvent transposer les points principaux que je devois présenter dans un ordre suivi, si j'avois entrepris un Traité sur la Corvée, au lieu d'une réfutation simple de ce qu'on propose pour l'appuyer, sous le prétexte de la régler.

Pour répondre donc en détail, il est certain que quatre millions, repartis à quatre millions d'Ingénieurs, d'Inspecteurs, de Trésoriers, de Contrôleurs, de Commissaires, de Pensionnaires, &c. ne feront que vingt sols par tête, & que c'est très-peu: mais quatre millions employés à faire, & sur-tout à entretenir des chemins, sont assurément une somme considérable, & qui paroîtroit exorbitante à toute Nation économe, & qui connoîtroit le territoire du Royaume, abordable par-tout, & presque généralement d'un accès facile. Je m'en rapporte sur ce que je dis ici, à la bonne foi de tout Entrepreneur accoutumé à travailler à ses propres risques, & dispensé de compter avec qui que ce soit de l'argent de son prix fait, & de répondre d'autre chose que de la solidité de ses ouvrages, relativement aux conditions du marché. Mais que cette somme suffise ou qu'il en faille le double, comme le prétend l'Auteur, j'avoue, après avoir passé condamnation sur mon aptitude à argumenter, qui a été si lestement attaquée ailleurs, j'avoue, dis-je, que, ne pouvant me servir d'un autre entendement que du mien, il m'est impossible de comprendre com-

ment il résulte de cela qu'il ait *fallu nécessairement y employer les Corvées.*

Si la Corvée est ce que j'ai dit, & ce que je la soutiens être, devant Dieu & les hommes, à savoir, *l'abomination de la désolation sur les les Campagnes*, il n'est rien qu'il ne fallût tenter avant d'adopter le *nécessairement* ci-dessus. Mais, sans imaginer des impossibilités qui n'existent pas, il suffit d'en revenir au principe. *C'est au public à supporter les dépenses & les charges publiques*, à raison des facultés ou des revenus des contribuables : ce qui doit s'appliquer d'autant plus exactement aux travaux des grands chemins, que le profit de ces travaux tourne tout à l'avantage des Propriétaires des biens fonds. C'est donc une désolation, que d'en charger ceux qui ne vivent que du travail de leurs bras, & qui ne tiennent à aucune Province par aucune propriété, qui y sont nécessaires pour faire valoir le bien des Propriétaires, & dont, par ce moyen, l'emploi est complètement rempli.

S'il y a plus de peine à déboucher d'un Pays, que de profit à y habiter, cela signifie que le Pays est stérile & inhabitable ; car, pour inaccessible, il n'y en a point. Avant qu'Annibal eût appris à l'Univers qu'on pouvoit traverser les Alpes en corps d'armée, les hommes les avoient non-seulement traversées, mais habitées par-tout où les neiges leur permettoient de prendre pied. Ces hommes avoient des communications, puisqu'ils faisoient corps de Peuple ; & je doute que le département de la grande

Voierie des Allobroges fût remis en finance dans ces temps-là.

Par-tout donc où il y a des hommes, il y a des communications, parce que le désir & le besoin de focier avec ses voisins les établit. Les hommes n'ont pas en cela plus de mérite, & ne montrent pas plus d'habileté, que les fourmis qui tracent un chemin, en suivant toutes la même route. A mesure que la société s'étend, il faut que les chemins s'étendent aussi. Je puis porter chez mon voisin, je puis traîner à bras un peu plus loin : il me faut des chevaux & des voitures, si je m'écarte davantage. En m'éloignant, je trouve de nouveaux rapports, de nouveaux besoins, d'autres correspondances, des Pays, où ce qui est commun chez moi devient rare & précieux. Que ne puis-je tout-à-coup avoir ici le superflu de mon Canton ! ce seroit une fortune. La facilité des voies publiques court au devant de ce souhait.

Un autre fait mieux : il n'a point de chez lui ; & s'il put éclore dans un Canton, il ne sauroit y prendre racine, attendu que la place y est prise : mais, en parcourant les possessions des autres, il découvre, qu'en se chargeant des fraix & du travail de la route, pour porter le superflu aux lieux où il devient besoin, il peut subsister sur le profit des achats & des ventes qui constituent son salaire, origine du commerce mercantille. Cet homme néanmoins, qui paroît ne travailler que pour lui, porte en tous lieux le débit, & par conséquent la richesse : il est l'agent de la production, tandis que le Cultivateur

teur même n'en est que le ressort; il est le garant de la continuité du travail, de la certitude de son rapport, & de la tranquillité du repos périodique si nécessaire à l'ouvrier, puisqu'il se charge du soin pénible des communications, du rapprochement des secours, & de la multiplication des commodités & des jouissances.

Son travail encore est presque le seul qui puisse, par le moyen de la circulation, frayer le chemin aux notions de toute espece, bannir la barbarie & ses fantastiques préjugés; & c'est au travail de cet homme, qui met en mouvement tout le reste, qu'il faut des chemins, en observant néanmoins que ces chemins ne tournent pas à son profit direct; car il est payé à proportion de ce que les communications sont plus ou moins faciles.

Autre avantage : les hommes ont tant de besoin de s'entr'aider, qu'ils ne sauroient vivre seuls. Ils s'unissent pour s'entre-secourir : leur union s'appelle *Société*. Plus cette *Société* s'étend, plus elle a de force & de commodités, pourvu que l'ordre & la justice, qui n'est autre chose que l'observation des Loix de la nature & des conventions de la *Société*, y domine. Ces conventions sont des Loix : ces Loix forment & consolident au moral l'étendue de la *Société*; les communications ont le même effet au physique. En proportion donc de ce que les communications sont plus ou moins aisées entre deux Cantons divers qui obéissent au même Souverain, ces deux Cantons forment plus ou moins corps d'Etat : vérité bien con-

nue & bien parlante en faveur des chemins.

Ces différents points de vue présentent, je crois, l'utilité publique & privée (ce qui est tout un) de ces sortes de travaux dans toute son étendue : mais tout cela ne dit pas qu'un Pays doive faire des fraix de Chemins plus considérables que la force de la Société qu'il renferme ne le comporte, sur-tout quand ces fraix sont distribués de maniere que le peu de solidité des ouvrages qui en résultent, nécessite de nouveaux fraix d'entretien presque équivalents, qui surchargent à jamais un Pays, sous peine de ruine & d'inutilité des premieres avances.

Mais, pour ne point anticiper les questions, revenons aux principes, & cherchons la racine de celui que nous avons établi ci-dessus.

L'homme veut paître; c'est l'objet primitif de ses soins journaliers.

La distribution des biens n'est autre chose que celle des droits de compascuité.

Son penchant & ses besoins l'ont forcé à établir la Société, c'est-à-dire, une Association avec telle portion de ses semblables.

Cette Association porte sur des conventions; & ces conventions ont besoin de conservateurs & de surveillants : elle exige une défense, au dehors & au dedans des assemblées, pour traiter des affaires de la Communauté, des travaux

de toute espece, enfin, relatifs à la conservation du territoire & de la sûreté publique : toutes ces choses ne peuvent se faire sans fraix, & voici pourquoi.

La nature, à qui son Auteur imprima une action circulaire & continuée, consume & régénere à chaque instant; en conséquence, l'homme, assujetti à ses Loix comme tout être créé, a besoin d'une régénération en subsistance journaliere. Dans l'ordre naturel, il faudroit qu'il y pourvût par son travail; &, sitôt que l'ordre composé le détourne de ce travail indispensable pour lui en assigner un autre, il faut en même-temps qu'il ait soin de pourvoir à sa subsistance.

L'ordre composé, c'est la *Société*, qui, d'un certain nombre de particuliers réunis, compose le *Public*. La subsistance de tout ce qui vaque aux soins publics, est ce qu'on appelle *fraix*; & le montant de ces fraix réunis, est l'objet des charges publiques.

Il est loisible, il est louable que celui qui, par les divers arrangements variants de la *Société*, se trouve plus au large que ses semblables, contribue hors de proportion aux soins & aux charges publiques; & c'est ce que font tous les jours la vertu & la charité. Mais, dans l'ordre naturel & légitime, chacun y doit contribuer de tout son pouvoir; & conséquemment le tarif de répartition des charges publiques se trouve tout tracé, par celui du bénéfice que chacun retire de la *Société*.

Tout ce qui contredit cet ordre tend à dis-
foudre la Société. Par exemple, si l'ennemi
menace, & que le Propriétaire Cultivateur ou
Pasteur dise: *C'est l'affaire du brave & du sol-
dat, je ne dois contribuer en rien à ce travail;*
le brave manquant de subsistance abandonnera
bientôt la frontière, & livrera la campagne à
l'invasion. Si les sangliers dévastent la mois-
son, & que le brave dise: *C'est au Cultivateur
à poursuivre un ennemi indigne de mes coups,*
il souffrira tout le premier de la disette.

La contribution publique est donc, & doit
toujours être générale, en ce que, de quelque
nature que puisse être le travail que demande
momentanément, ou à terme, ou à durée, le
salut public, chacun y peut & doit contribuer,
ou de sa tâche personnelle, ou en prenant sur
son compte celle des absents pour cause du sa-
lut public.

C'est de cet enchaînement de notions sim-
ples, que dérive l'infailibilité du principe,
c'est au Public à supporter les charges publiques;
car qui dit Public, dit tout le monde sans dis-
tinction: mais entendons-nous. En fait de
contribution, qui dit tout le monde, dit tout
le monde contribuable; & ce ne sont que ceux
qui ont les biens, qui dans l'ordre naturel doi-
vent payer les charges: toutes les autres classes
d'hommes ne sont occupées qu'au profit & au
service de ceux-là. Si le mercenaire payoit les
charges, il faudroit augmenter son salaire; &
cela arriveroit nécessairement dans l'ordre de
la distribution de la dépense des revenus dont

les riches jouissent par le secours des autres. Ramenons cette question à la figure simple dont nous nous sommes déjà servis. *Tous les hommes veulent paître* ; mais il y en a qui ont le pré, & qui se font apporter l'herbe : ils en donnent à ceux qu'ils occupent à ce travail ; ils doivent en donner aussi à ceux qui gardent le pré. Ceux qui ont apporté l'herbe ne doivent pas être chargés de cette contribution, ou bien il faudroit augmenter leurs rations ; car toutes ces fournitures ne peuvent se tirer que du magasin du Propriétaire, puisqu'il est Propriétaire, & que les autres ne font que des mercenaires à ses gages. Ainsi, dans l'ordre des droits exclusifs de la propriété, c'est le possesseur du magasin qui doit par-tout subvenir aux fournitures, & les autres, à cette condition, payer de leur personne, sans être chargés de contribution sur leur ration, laquelle est proportionnée à leur service ou à leur emploi, qui fait jouir le Propriétaire, & qui lui assure sa possession & sa jouissance.

Tout revient à cette regle dans l'ordre public & particulier : c'est selon cette regle, que tout ce qui se fait pour le Public, se fait pour tout le monde, & pour chacun des individus qui le composent. Or, la supposition d'un homme quelconque versé parmi ses semblables tous nécessités au travail, avec l'attribution de jouir des travaux des autres sans y contribuer, seroit la plus monstrueuse des hypotheses.

Cette nécessité du concours universel aux travaux faits pour la commune est telle, qu'ou

cesse la possibilité de ce concours, là se trouve la limite absolue de la Société.

L'établissement d'une matière commune & convenue entre les hommes, comme représentant toutes les nécessités de la vie, a facilité l'extension des Sociétés, & leur établissement en corps d'Etat. Par ce moyen, le Souverain, juge des besoins, est aussi devenu l'Entrepreneur de toutes les nécessités publiques, & reçoit en monnoie la contribution des particuliers. Il foudoie les services, c'est-à-dire, qu'il paie la subsistance de ceux qui servent le Public, ou il la leur fournit en nature, selon l'occurrence, après l'avoir achetée du Particulier. Chacun ainsi peut vaquer à sa tâche particulière, & ne travaille pour le Public, qu'en ce qu'il sacrifie au Public une portion du profit de son travail.

Après cette exposition de l'ordre réel, & des Principes moraux & Physiques sur lesquels il est fondé, voyons maintenant s'il est possible que la Corvée ressortisse par quelque endroit à l'application de ces principes.

Définissons d'abord ce que c'est que la Corvée. C'est la demande faite aux habitants de la campagne de leur travail, & de celui de leurs bestiaux & de leurs voitures, pour être employés sur les chemins gratuitement, & sans salaire ni subsistance quelconque. Renversément d'abord de l'ordre de la nature, qui veut que ces hommes subsistent ce jour-là comme les autres jours, & subsistent de leur travail. C'est un af-

sujettissement du temps & de la liberté des gens de la campagne, c'est-à-dire, des précieux Artisans de la subsistance générale, à un ordre d'hommes qui nécessairement ne peuvent, ni concevoir l'importance de leur action, ni diriger l'emploi de leur temps, ni connoître leur nécessaire & leur superflu : renversement de l'ordre de la Société, qui veut que le service de premier besoin soit assuré préalablement à tout autre, & qui veut aussi que l'Artisan quelque soit guidé par les experts de son art. C'est une contribution en nature, demandée en effets contre nature, puisqu'on demande le travail au lieu de demander le produit; qu'on arrache la racine au lieu de cueillir le fruit, renversement d'êtres physiques. C'est enfin un tribut en sueur, ajouté à un tribut en pécule; infraction des conventions de la Société & de l'ordre de la contribution équitable, qui ne peut être assignée que sur les revenus, puisque la distribution de la subsistance consiste dans la distribution même des revenus par les Propriétaires des vraies richesses. Tous les autres hommes ne peuvent être contribuables par leurs travaux & par leurs services, qu'en s'assurant une rétribution. C'est dans cette rétribution que consistent les fraix: or, c'est par les fraix, que s'obtiennent le produit net, & la jouissance du produit net de tous biens publics & particuliers: ainsi la rétribution ne peut être contribuable qu'en augmentant les fraix, & en diminuant le produit net; car la contribution en travaux par le mercenaire sans rétribution seroit nécessairement une destruction.

Quoi! me dira l'Auteur: " Vous ne voulez
 „ reconnoître dans la Corvée que la maniere
 „ abusive & fatale dont quelques exemples vous
 „ ont flétri le cœur, & que je réproûve moi-
 „ même avec force à la fin de ce Chapitre? Mais
 „ regardez la Corvée, répartie sur toutes les têtes
 „ contribuables, comme un tribut exigé en
 „ nature pour l'intérêt le plus prochain de ceux
 „ qui y sont appellés, & dans la vue de les soula-
 „ ger d'une subvention pécuniaire plus difficile
 „ à lever. Le manœuvre fait argent de ses bras,
 „ j'arrhe à terme ses bras au lieu de son argent:
 „ le Fermier fait profit de ses voitures; je lui
 „ demande quelques voitures au lieu d'une por-
 „ tion de son profit: le Propriétaire gagne à
 „ la vente de ses denrées, auxquelles j'ouvre
 „ le débouché; je lui demande (s'il se croit
 „ d'état à ne pas mettre la main à l'œuvre)
 „ une portion de ce gain que je lui procure,
 „ pour répartir à ceux qui feront sa tâche. Par
 „ ce moyen, j'englobe toutes les têtes de l'E-
 „ tat, & par conséquent, le Public; j'évite
 „ une levée & une perception de deniers tou-
 „ jours corruptrice de la fidélité de ceux qui
 „ perçoivent, & je fais cette levée en na-
 „ ture, de maniere qu'elle ne peut-être appli-
 „ cable qu'à son objet: chacun voit l'emploi
 „ de sa contribution, jouit de ses fruits en es-
 „ pérance, & bientôt en réalité; & c'est ainsi
 „ qu'on peut dire à juste titre, que cette dé-
 „ pense publique a été supportée par le Public.

On voit, par la simple exposition de ce so-
 phisme, à peu près le plan de l'Auteur dans
 tout son jour, & avec tous ses avantages. Pour

pouvoir en montrer la défectuosité, il faut se replier sur la nature des choses, notoire à tous, mais que l'esprit de recherche & les sciences compliquées ne font que trop souvent perdre de vue à l'humanité : il faut, dis-je, analyser maintenant la nature des possessions, d'où doit indispensablement dériver celle des contributions. Faute de cette attention simple, on s'égaré sur la nature des tributs, sur leur quotité, sur la possibilité & les moyens de leur levée; & l'on jette dans la confusion toute la masse des finances d'un Etat, c'est-à-dire, tout le tableau du service public, & tout le tissu de la Société, qui, par cet endroit seul, reçoit sa force, ou marche vers sa dissolution.

Tel que puisse être le papillotage de la Société, il est certain que, dans l'ordre naturel & indispensable des choses, il n'y a de possesseur foncier ici bas, que le Propriétaire des terres : tout le reste est, ou précaire, ou gagiste. La terre est la seule chose qui ait un *produit* intrinsèque, & il n'y a que le produit qui soit un *revenu*. Par l'ordre de l'Auteur de la Nature, & par l'action qu'il a imprimée aux éléments, la terre produit, consomme, & reproduit sans cesse. Notre travail ne fait qu'adapter son action à nos besoins, que nous satisfaisons en enlevant leur objet à travers de ce cercle périodique. Il n'y a donc d'homme dans la Société, qui ait un revenu indépendant & assigné sur la nature, que le possesseur de la terre & de sa superficie : tant que cette superficie tient à la terre par des racines, le revenu marche; sitôt qu'il en est séparé, le revenu cesse, & le possesseur

d'un magasin de bled, de bois, de chanvre, &c. n'est qu'un précaire, ainsi que le possesseur de tout autre mobilier, qui n'a, ni ne sauroit avoir la faculté de produire.

Voilà donc où gît le produit. Qu'est-ce maintenant que les charges? C'est sans doute la distraction d'une partie du produit net qui renaît annuellement, & ce ne peut être autre chose. Les charges donc, tant publiques que privées, portent toutes sur le Propriétaire des terres, de quelque manière que vous les tourniez. C'est ici la Loi physique de la nature, contre laquelle il ne sauroit y avoir de privilégié.

Je ris, quand, au frontispice d'une loge, où réside un pauvre Diable qui se croit Elie ou Enoc, je lis ces mots extatiques: *Oui, j'espère voir de mes yeux écraser les têtes innombrables de l'hydre des privilèges*; je ris, ou, pour mieux dire, je gémiss de la misère humaine. Eh! pauvre homme, fais-tu ce que c'est que des *privilèges*? Sais-tu que le temps du renversement de tous les privilèges, temps & période que les Grecs appelloient *Anarchie*, n'est qu'un instant critique, une maladie d'un jour, & que du sein de ces débris s'éleve nécessairement un pouvoir quelconque certainement tyrannique, mais dont le dépositaire est un privilégié? En attendant, sachons que tout privilège n'est qu'une manière d'être plus tranquille, plus honorable, ou plus commode à l'opinion; mais que dans le fait, si je ne suis pas Propriétaire, mon privilège ne fait rien à l'Etat: si, au contraire, je suis possesseur, c'est sur moi-même que retombe mon privilège, s'il est abusif.

Pour simplifier cette spéculation, si c'en est une, supposons qu'il n'y ait que trois têtes, un Propriétaire, un mobilier & un gagiste : que l'Etat fouille dans la poche du gagiste ou mercenaire, qu'il prenne sur les avances & sur la subsistance du mobilier, Entrepreneur d'Agriculture, de Manufacture, ou Commerçant, ou sur les façons & transport de ses richesses mobilières, tout cela tendra au dépérissement des produits, & répondra du moins directement au prix des salaires, des travaux, des denrées; & ce prix est le revenu du Propriétaire. Je n'ai annoncé que des spéculations simples, & ce sont les seules bonnes, les seules vraies.

Dans cette hypothèse, est-il juste de demander indifféremment des subventions à ces trois ordres de Citoyens si divers en condition primitive, & livrés à des emplois si différents?

Je suis gagiste, mais la nécessité me fait la loi : mes services sont au rabais par le concours des nécessiteux, qui seront toujours en grand nombre, selon ce mot de l'Eternel: *Vous aurez toujours des pauvres*, & selon les Loix qu'il a données à la Nature. Mon Etat, en un mot, est dépendant, & vous me demandez une subvention d'indépendance. Vous mettez au bord d'un fossé un coursier entravé; il est impossible qu'il ne périsse. Je suis mobilier, c'est-à-dire que je vis d'action, d'industrie, d'entreprises de Culture, de Manufactures, de Commerce. Vous interrompez mon action ou la conduite de mon entreprise; vous me causez des dommages irréparables, qui influent sur l'ordre

économique général. Vous interrompez des travaux pressants que je dois conduire, & que je dois faire exécuter dans mon entreprise d'Agriculture, de Manufactures, de Commerce: vous gênez mon industrie; mes effets n'avoient de produit que par elle, & par ma vigilance dans mon état. Ils font plus, ils déperissent dans cette marche déréglée; vous attaquez, en un mot, ma fortune par le fonds & par l'emploi. Je suis Propriétaire enfin: dans l'exposition du tableau des possessions, je paroïs le maître de la Société; mais quand je le serois, tout maître est dépendant de ceux qui lui obéissent. Ma maîtrise n'est rien, si le concours du travail & celui de l'industrie ne transforment en richesse mon produit, & n'en adaptent le reliquat à mes besoins, après en avoir pris leur part. Vous vous êtes approprié le travail, vous avez arrêté l'industrie: mes terres produisent, mais au gré des chevres & des mulots, & rien pour moi. Où cesse le revenu, cesse indispensablement la dépense.

Il est impossible de demander des subventions en nature, qui ne soient relatives à la nature des produits dont la subvention est une quote part. Si dans le temps, où, faute de monnoie & de circulation, les tributs se levoient ainsi, on eût demandé du lin à la Provence, du vin à la Picardie, & de l'huile à la Franche-Comté, on eût forcé la nature des choses, & anéanti, en peu d'années, le Peuple & le tributs. Demander des jours sans gagne-pain au Mâncœuvre, des jours oisifs au Fermier, de l'argent au Propriétaire dont on a dérangé le Fermier, & ruiné

le Manœuvre, c'est la même chose, c'est une aussi cruelle, une aussi absurde chose.

Si l'Etat a quelque emploi plus pressant à faire des charges qu'il impose sur ses Sujets pour le maintien & le salut public, que de travailler aux communications & à la construction des Chemins, nécessité n'a point de loi. On communiquera, en attendant des temps plus prosperes, des temps où les avantages des travaux des Chemins pourront réellement nous dédommager de la dépense, comme l'on faisoit du temps de nosperes, du temps de ce *Colbertus* que l'Auteur a prophétiquement voulu doubler, qui, pour rendre tant de rivieres navigables, pour construire des canaux, pour faire les Chemins enfin, n'imagina jamais d'employer les Corvées. Tout ira comme du temps de ce Ministre, qui, tout grand homme d'Etat qu'il fût, entraîné néanmoins d'abord par son goût pressant pour le commerce de fabrique, forcé sans doute ensuite par les circonstances, n'a pas montré, pour le Gouvernement économique d'une Nation Agricole, des attentions dignes de son génie, bien loin delà; mais qui d'ailleurs avoit rendu tout le Royaume pénétrable au commerce avant la Corvée. Quand les affaires publiques vous permettront de travailler pour la vivification intérieure, quand vous aurez établi l'Agriculture, quand elle vous rendra des produits abondants qui ranimeront le Commerce rural, construisez alors des Chaussées & des grands Chemins; donnez tout à la solidité, & rien au faste au détriment de celle-ci. Vous êtes en peine des mains que vous y

pourrez employer; vous aurez de riches contribuables, qui, pour leur intérêt, s'imposeront eux-mêmes pour payer le travail à la tâche ou à la journée; vous ne manquerez pas d'ouvriers. Vous ferez alors la bénédiction des Campagnes, au lieu d'en faire la désolation; car cet argent s'y consommera, s'y répandra: & il est bon de dire en passant, que, de tout l'argent qui compose & vivifie la circulation, il n'y a que celui qui se répand sur les Campagnes, qui profite à l'Etat, parce que c'est le seul qui aide au produit. Toute autre circulation est aussi infructueuse que le sont les courses rapides d'une balle dans un jeu de paume, ou d'un écu autour d'une table de jeu. Vous ne dérangerez personne, puisqu'il ne viendra à vos travaux que ceux qui n'auront rien de mieux à faire, & qui y trouveront un gain assuré pour subsister: vous accommoderez, au contraire, tout le monde, & au bout il se trouvera que ce seront les Propriétaires qui auront payé, puisque ce sont eux qui paient toutes les charges quelconques de l'Etat; que ce seront eux aussi qui auront tout le profit, puisque dans l'ordre rien ne se meut, rien ne circule & ne voyage que pour leur avantage.

Ce premier engagement nous meneroit loin; mais il faut rentrer dans l'ordre des matieres indiquées par la marche du Chapitre que nous combattons. Il n'en est aucun dans cet Ouvrage, qui ne renferme des déceptions de principes, qui mériteroient d'être attaqués; mais il faut se borner, & sur-tout ne pas donner dans le polémique.

Je me flatte d'avoir prouvé l'indispensable nécessité des chemins relativement à celle du commerce ; & quand cette raison ne seroit pas assez décisive pour entraîner elle seule tous les suffrages, je serois sûr d'obtenir encore celui de tous les Voyageurs & de tous les Propriétaires des terres, par les motifs de leur intérêt & de leurs commodités. Ces trois approbations réunies ne me permettent pas de craindre que ma proposition soit combattue, ni que j'aie de nouveaux arguments à pousser pour la soutenir : nous sommes tous d'accord sur le point capital de la question, il ne s'agit plus que d'examiner attentivement, & sans prévention, quels sont les moyens les plus analogues au bien de l'Etat, qu'on puisse employer à la réparation des Chemins, & au besoin de les tenir toujours praticables ; car il seroit inutile de conquérir dans tout autre esprit que celui de conserver.

En faisant attention à l'Etat actuel de nos campagnes, on appercevra que l'Auteur n'approuve que la commodité des Chemins, & non pas l'indispensable nécessité ; car les Chemins n'ont jamais été moins nécessaires dans le Royaume que depuis la décadence de l'Agriculture & du commerce rural, & que depuis qu'on l'a accélérée par le désordre des Corvées pour les travaux des Chemins. Aujourd'hui que nous ressentons si vivement les funestes effets du dépérissement des revenus des biens fonds, on choisit bien son temps pour nous vanter les avantages des chemins, & le besoin de détourner par force les hommes & les animaux de la charrue, pour y travailler sans rétribution. Il falloit au moins nous prouver auparavant ce paradoxe-ci, que notre Agriculture est si florissante, nos terres si fertilisées, nos produc-

tions si abondantes, le commerce rural pour l'intérieur & pour l'extérieur si provoqué & si étendu, que jamais les travaux des Chemins n'ont été si nécessaires pour faciliter le charroi de nos denrées : le sophisme auroit été complet ; mais, si ces grandes routes, que l'on croit si avantageuses & si pressantes, nous étoient aussi infructueuses que nos friches, où seroit donc ici le profit qui dédommage les campagnes de la dépense ? Il y a long-temps que l'on occupe les habitants de la Campagne aux Chemins ; quels en seroient les succès ? En quel état seroit notre territoire ? Nous serions ruinés, & nos besoins ne permettroient plus à personne de l'ignorer. Tel seroit le résultat de cette prospérité que l'on nous auroit fait espérer de l'usage insidieux & barbare des Corvées.

L'Auteur, dans tout le cours de son Ouvrage, démolit avec soin autant qu'il édifie. En cela, l'Apologiste des Corvées suit au moral l'usage physique des Employés à ce genre de torture : il a grand soin sur-tout de faire partout un objet aussi considérable de l'entretien des Chemins, que de leur construction. C'est un moyen de subsistance que se préparent aussi avec soin les nombreux Employés qui vivent sur le monopole criant qu'on exerce dans les Provinces sur cette partie. Non-seulement ils font en sorte que les fraix & les ouvrages de la construction durent à l'infini, soit en amoncelant sur les terrains les plus gras & les moins propres à servir de base à des ouvrages solides, les matériaux dont ils veulent composer les Chaussées, soit en y employant au hasard de
mal-

malheureux Bouviers, Vignerons & Manœuvres, qui n'ont, ni expérience, ni habitude, ni notion de la maniere dont on doit terrasser & employer les matériaux, soit aussi en observant, comme je l'ai vu dans certains endroits, de donner la tâche d'un Village à trois lieues de son clocher, tandis que la Paroisse riveraine est, sans pudeur, envoyée pour faire le Chemin voisin de ceux qui viennent travailler à sa porte : non-seulement, dis-je, ils rendent éternels les fraix de construction, mais encore ils trouvent, dans toutes ces mal-façons & ces longueurs, l'entretien continuel & indispensable d'un ouvrage qui ne fut jamais fini, ni même bien commencé.

Il seroit inutile de répéter ici que je n'entends nullement parler des ouvrages construits par les Ponts & Chaussées : s'il y a des abus, je les ignore ; &, quand je le saurois, je n'ai pas entrepris de combattre tous les abus. C'est pour mieux s'envelopper, que notre Auteur a voulu coudre cet établissement à nos Corvées : c'est uniquement la Corvée, cette gêne ruineuse & insupportable pour le pauvre Peuple, & si destructive pour la culture des terres & les revenus du Royaume, que je combats ; car c'est des ouvrages faits par les Corvées, dont je parle. Si les Ponts, les Levées & les Pavés demandent un entretien journalier, une fois que la premiere assiette en a été bien faite, je ne crains point qu'on s'adresse aux Laboureurs & aux Payfans pour les réparer, pourvu qu'on les paie : que la liberté des Campagnes, ou, pour mieux dire, l'esclavage rural, volon-

VI. Partie.

C

taire mais réel, soit respecté, & j'abandonne tout le reste.

Il est pourtant vrai de dire, que, si dans le siècle où l'on bâtit sa maison pour soi, & pour durer trente ans, on suit la même méthode pour les Chemins, mieux vaudroit, indépendamment des fraix, laisser la terre comme elle est, que de l'excaver & lacérer en pure perte, pour se préparer seulement une extension d'entretien ruineux. Pendant le temps où un Chemin déperit, & celui où l'on le raccommode, il est également impraticable, ou à peu près: entre ces deux temps néanmoins, il n'y a presque pas de milieu pour tous ces alignements écorchés dont les Provinces sont découpées. N'en déplaise à l'Apologiste de nos grands Chemins, mieux vaudroit cent fois, pour la gloire d'un regne & pour l'utilité d'un Peuple, deux lieues de Chaussée, telles que celles des Romains, faites en cinquante ans, que mille lieues de grands chemins toujours à refaire, & qui chargent le Public d'un entretien onéreux & éternel.

Pour me servir donc de la figure dont se sert l'Auteur, *il seroit inutile de conquérir dans tout autre esprit que dans celui de conserver*, je dis qu'un Conquérant, qui veut conserver, n'use point pour cela des moyens par lesquels il a conquis: il fortifie & assure sa conquête; il y établit son Empire par les soins les plus convenables & relatifs à la nature du Pays & aux forces de ses ennemis, & laisse ensuite du relâche aux vaincus & aux vainqueurs: il consolide, en un mot, son état & sa jouissance; car,

s'il lui falloit les mêmes fraix pour conserver, qu'il lui a fallu pour s'établir, il abandonneroit bientôt une conquête si dispendieuse & si peu usagere.

Que l'Auteur me permette donc de rayer de son calcul les quatre cinquiemes du bloc effrayant des fraix d'entretien qu'il nous présente sans cesse. Les bons Chemins ne demandent qu'un entretien médiocre, quoiqu'exact & vigilant; les autres sont des remuements de terre, dont la fange est détrempée de la fueur & des larmes de nos malheureux Payfans.

On nous indique, pour ce premier objet, le travail des troupes; mais on ne pense pas au second, à moins qu'on ne sous-entende, que quand nos Soldats auroient fait les Chemins, on les enverroit en Quartier d'entretien, comme on les met en Quartier d'Hyver.

Le second moyen qu'on propose, est le travail des criminels qui n'ont pas été jugés dignes de mort.

On peut y en joindre un troisieme, qui est celui des pauvres valides.

On parcouroit bien du Pays, alors qu'on a proposé d'employer les troupes réglées à la construction des Chemins, des Canaux, & autres communications sur lesquelles on a posé tout le fondement de la vivification. A travers tant de rapidité, on n'a pas désigné les objets qu'il étoit le plus convenable de leur distribuer: c'est à ce détail que l'Auteur nous conduira tout-à-l'heure. A l'égard des criminels, si je les ai destinés à cet usage, je m'en retracterai quand nous en serons à cet article, & j'en dirai les raisons. Quant à ce qui est

des pauvres valides, on peut m'attribuer ce qu'on voudra, si je n'en puis éviter la conviction qu'au prix de me relire; mais je doute m'être jamais assez oublié, pour avoir proposé de leur faire aucune violence publique. Je ne me rappelle pas avoir perdu de vue, que si la Providence ne m'eût pourvu, je serois un pauvre très-certainement: mais si j'ai proposé cela, je m'en repens. Quant à ce qui est de pauvre valide, il n'en est point: celui qui n'est invalide de corps, l'est certainement de cœur, d'ame ou d'esprit; ce sont là des invalidités très-décidées. Ce n'est point par la violence qu'on les guérira: c'est en offrant du travail, & des avantages au travail; c'est en privilégiant les laborieux, loin de les surcharger; car tout ce dont on les accable, est un privilège pour les paresseux: c'est, en un mot, en excitant l'industrie par le profit, & l'émulation par l'estime.

Où commencent la ruine de l'Agriculture & les vexations personnelles des Cultivateurs, là finissent les revenus & les gains. Où commencent les enrôlements forcés, là cessent les recrues. De même, où commence le travail forcé, là cesse le travail volontaire; là commence la paresse, & la misere qui la suit toujours. Le Gouvernement & la Police doivent, il est vrai, empêcher l'attroupement & le scandale de la mendicité: la prospérité de la Nation, & les moyens doux, l'offre du travail encore un coup, & réprimer la débauche, sont les plus efficaces de tous. Mais seroit-ce un Royaume Chrétien, que celui où l'on ver-

roit de longues chaînes de supplicés, dont le crime prouvé seroit d'avoir dit : *Riches, je meurs de faim, & je demande les balayures de vos maisons?*

Discutons ces trois classes de sujets, chacune à part, comme l'ordre & la raison le prescrivent, puisque la première est très-noble, digne de toute la protection du Souverain & de toute la reconnoissance de la Société, & que les deux autres sont infames.

Ces derniers mots choquent, selon moi, la morale : dans le réel, rien n'est *infame* dans la Société que la corruption volontaire & affichée. Un criminel cesse d'être reprehensible, sitôt qu'il a subi sa sentence, & ce n'est point à nous à juger à l'Eternité. A plus forte raison, cette expression est-elle plus dure & dénaturée, quand elle s'adresse aux pauvres.

Qu'est-ce que le Militaire en France? Un corps qui se dévoue à la défense de la Patrie, & qu'on ne peut maintenir que par le principe de l'honneur. Cette définition répond à la doctrine de tous les bons Politiques; doctrine judicieuse & frappante, qui n'a pas besoin, pour être adoptée par la Nation, de l'apophthegme si connu du Paysan Suédois: *Eb! que deviendra l'honneur du nom Soldat.* Mais en quoi ce Soldat fait-il consister ordinairement l'honneur? Est-ce dans l'édification d'une conduite & d'un langage modeste, ou à pratiquer les bonnes mœurs, la chasteté, la tempérance? Non, c'est à battre les ennemis, à ne redouter, ni péril, ni fatigue pour remporter la victoire, à ne faire aucune œuvre vile, qui puisse, en le dégradant, lui faire perdre la supériorité dont il jouit, & qu'il exerce impérieusement sur le bas Peuple. Quel est le sentiment de l'Officier

qui conduit le Soldat? C'est de l'entretenir dans ce glorieux préjugé de l'estime de soi-même, & de ne connoître d'autre subordination que celle qui l'assujettit à son commandement. Partons de ces principes pour envoyer sur les Chemins nos Soldats former des arteliers de caillouteurs & de terrassiers, piocher du tuf & des roches, pousser la brouette, traîner le camion, arranger des pierres dans une fosse profonde. Si le plus foumis des Peuples trouvoit si dur qu'on l'employât à vaincre la nature, au lieu de lui donner des ennemis à dompter; si ces soldats se plaignoient hautement qu'on les traitât comme des criminels, dont on auroit commué la peine de mort en celle de travailler toute leur vie aux chemins, ou comme des bêtes de somme, en leur faisant porter & traîner d'énormes fardeaux, & s'ils alloient jusqu'à se soulever contre leurs Commandants, pensera-t-on que la vanité & la vivacité Française supporteroient patiemment les mêmes fatigues sur les instructions d'un Paysan piqueur d'ouvriers, ou si l'on veut, sous les ordres d'un sous-Inspecteur? Le Soldat mépriseroit l'un, le battoit peut-être, & se moqueroit de l'autre; il crieroit qu'il ne s'est point engagé pour être esclave, & qu'il n'a pas quitté la charrue pour être attelé au tombereau. Je veux pourtant, car j'ai assez d'avantages pour ne pas craindre d'en céder, je veux, dis-je, que sur les plaintes du sous-Inspecteur, le Soldat fût puni; outre le danger qu'il y auroit qu'à la première occasion il s'en vengeât, la peine tomberoit sur le Chemin par la privation de ce Soldat défobéissant: & quelle seroit la peine? D'être mis au piquet, ou conduit par quatre Fusiliers aux prisons les plus proches; autre privation de travail: mais j'avertis que le cas le plus ordinaire seroit celui où le Soldat n'auroit point tort, & où l'Officier traiteroit mal le plaignant. Il s'en prendroit à lui du dégoût qu'il auroit pour ce bas service, & de l'ennui où le jetteroit cette vie oisive & grossière.

L'apophthegme du Paysan Suédois pourroit être nécessaire à rappeler dans tout Pays où l'on s'adonneroit à recruter par le sort, à fixer un terme à l'engagement du Soldat; ce qui, au lieu d'être une ordonnance de liberté, en est une d'esclavage militaire: dans tout pays enfin, où l'on puniroit de mort la désertion en paix comme en guerre, atteinte effrayante donnée au droit de la nature. La nécessité & le danger peuvent seuls autoriser la violence contre la liberté naturelle des hommes: sans ces motifs pressants la domination, qui violente la propriété personnelle, dégénere en tyrannie.

Certainement le propre de l'honneur est d'être volontaire & recherché: tout ce qui tient à la violence l'effarouche & le dégrade. Ce fut par *honneur* que le brave Grenadier que j'ai cité & connu, revenu chez lui, se coupa le pouce en présence de tous, plutôt que de tirer à la Milice. La définition qu'on nous donne ici de l'honneur militaire, n'est, ni juste, ni complete à beaucoup près: *C'est à battre les ennemis, à ne redouter, ni fatigue, ni péril pour remporter la victoire, à ne faire aucune œuvre vile qui puisse, en le dégradant, lui faire perdre la supériorité dont il jouit, & qu'il exerce impérieusement sur le bas Peuple.* La valeur est, il est vrai, le premier mérite & la première prétention du Soldat: la constance dans les fatigues & dans les travaux est encore nécessaire; mais l'obéissance est la seconde des qualités.

Il faut avoir vécu dans le sein d'une Légion,

pour favoir combien il y a parmi les vieux Soldats de ces hommes respectables par une piété noble & forte, un honneur & une sorte de dignité qui fait que le Général même n'oseroit se familiariser avec eux que militairement : ces hommes-là se tiennent à l'écart & à leur fait, & ne s'exposent point au commandement personnel d'un jeune fou qui ne fait autre chose, sinon qu'il faut qu'on lui obéisse *de par le Roi*. Mais tout ce qui est du service courant est exécuté avec une ponctualité sauvage, qui redoute le reproche même mal fondé, & qui craint qu'on n'ait à lui rappeler quelque chose. Tout ordre qui lui arrive par la voie prescrite de la Hiérarchie Militaire, est attentivement écouté, exactement suivi : en un mot, si la valeur est la première qualité du Soldat, l'obéissance est la première de ses vertus.

Quant à ce qui est de ne faire *aucune œuvre vile*, je le crois ; car il n'est d'*œuvre vile* que la bassesse & le crime. Avant que nous eussions des troupes réglées, nous avions cependant des troupes, & ces troupes peu disciplinées, volontaires en quelque sorte, & seulement ameutées à leurs Commandants, refusoient souvent, il est vrai, de mettre la main à la pioche. Les Généraux qui formoient des sieges, étoient obligés de rassembler des Pionniers, dont le défaut les forçoit souvent à camper à la légère, sans lignes de circonvallation, &c. Mais depuis que dans le dernier siècle les troupes, dont toutes les Nations de l'Europe ont reçu une forme & une discipline réglée, elles ne se sont refusées à aucun travail : & je demande à l'annota-

teur des œuvres viles, qui est-ce qui creuse & comble les fossés ou latrines dans nos camps?

Mais ce terme outrageant d'*œuvre vile* mérite quelque réflexion de notre part, à nous qui vivons de pain, & qui avons en conséquence quelque intérêt à ce qu'on ne dévoue pas à l'abjection le travail qui peut seul nous le procurer. Que veut-on dire ici par *œuvre vile*? C'est sans doute le labeur de remuer la terre. Ce n'est pas comme terrassiers qu'on nous trouve vils : alors que François de Guise se jeta dans Metz, pour défendre cette place contre l'Empereur, il donna lui-même, en portant la horte aux travaux entrepris à la hâte, pour la mettre en état de défense, l'exemple à la nombreuse & brave Noblesse qui s'étoit enfermée avec lui. Tout le monde fut pionnier; & loin de croire s'avilir, on en fit gloire. Des travaux de paix, relatifs à l'utilité publique, ne sauroient être plus vils que des gardes de fatigue de guerre : ce n'est donc pas cela qu'on nomme *œuvre vile*; c'est uniquement de se courber vers la terre, & de se vouer à des travaux auxquels les Agriculteurs sont plus propres & plus habitués. Oh! si c'est cela; sachez, qui que vous puissiez être, qu'après le Ministre des Autels, après les dignités civiles, le premier état de la Société, & par conséquent, le premier homme de cette Société, c'est l'Agriculteur qui la fait vivre, & je dis l'Agriculteur qui met la main à l'œuvre, qui l'y met chaque jour, qui fait redresser le sillon qu'il ne fit qu'ordonner : apprenez que, si dans le délassément des occupations de l'homme en

place, il lui est permis de substituer un instant l'homme au Guerrier, au Magistrat, il n'est aucune occupation étrangere à son état; il n'est d'étude, de connoissance, de jeu, de plaisir qui ne risque de l'avilir, si ce n'est l'Agriculture & ses détails, de tailler son arbre, de tondre ses berceaux, de s'instruire dans sa ferme, & de devenir Citoyen au milieu des servants familiers de l'Agriculture, Peuple simple, mais libre & tranquille, s'il n'est dépaycé; Peuple décent, mais à qui le faste & les dignités n'en imposent point, & ne ferment jamais la bouche de vérité.

L'Agriculture, en un mot, est un état digne, & de la premiere dignité: or, cet état renferme, non-seulement le Propriétaire qui fait valoir ses champs, & qui ne sauroit s'enrichir par là qu'il n'ait valu le centuple réel de sa richesse à l'Etat, mais sans doute aussi le riche Fermier qui prend à bail la terre de celui que les autres fonctions de la Société dérobent à ses soins. Ce Fermier, loin de dédaigner celui qui met la main à la charrue, l'estime en proportion de ce qu'il connoît l'importance de son travail. Tout, en un mot, ce qui prête son secours à ce travail, qui est la source de la subsistance & de la puissance de la Nation, est également digne d'estime en raison de son utilité. Où donc est l'ouvrier vil? où est l'œuvre vile? Les Généraux, dont les noms & les vertus ont percé l'obscurité de trente siècles pour arriver jusqu'à nous, furent tirés de la charrue; & l'on craint que, dans un Etat bien ordonné, l'œuvre de l'Agriculteur paroisse vile au Soldat.

A l'égard de la *supériorité dont il jouit*, elle consistoit au moral dans l'estime que les François & les Françoises firent toujours, jusqu'à ces derniers temps, de la valeur, & des gens qui en avoient donné des preuves. Au physique, elle gît en ce que le Soldat est armé, vêtu de couleur, parle François, a les cheveux rattachés, la taille droite, les épaules effacées, la chaussure leste, toutes choses contraires à l'attitude négligée & souvent malheureuse du Paysan : mais il n'est pas vrai que le Soldat, formé par la Société, la discipline & l'élévation militaires, exerce impérieusement sur le bas Peuple une supériorité brutale & féroce.

Le Soldat François est maraudeur & mal-faisant en corps d'armée belligérante, parce qu'alors il se croit tout permis par un préjugé invétéré d'indiscipline & de négligence, dont la contexture foible & multipliée de nos Etats Majors n'est pas propre à le guérir.

Il y a long-temps que les Nations réfléchies ont défini le François *un aimable étourdi*. Parmi nos meilleurs Généraux, la plupart ont été des François : les Luxembourg, les Vendôme, les Villars, adorés des Soldats par leur gaieté & leur facilité, contents de les voir ne trouver rien d'impossible dans l'occasion, fermoient les yeux ensuite sur les déprédations de ce Peuple belliqueux ; & cette mauvaise habitude, que les Turenne & les Crequi avoient si bien su déraciner, s'est perpétuée sous des Chefs qui n'ont pas su en tirer les mêmes compensations.

Mais le Soldat, rendu à lui-même & à sa troupe isolée, est en général doux, tranquille & discipliné. Plus de cent Villes demandent des troupes, & pas une n'en refuse qu'en vertu d'anciens privilèges obtenus dans les temps défordonnés, & que la plupart voudroient voir cancelés. Je mets en fait, en un mot, que, sur cent mille adultes répandus dans le Royaume, dans quelque Etat qu'on veuille les prendre, il se commet plus de désordres & de violences, que n'en font toutes les troupes réglées qui font au double de ce nombre.

Quand après cela l'on veut appeller les Légionnaires, sous les Empereurs Romains & du temps d'Auguste même, *le plus soumis des Peuples*, il faut forcer l'Histoire pour n'y trouver que l'appui de ses préjugés. Depuis les guerres de Marius & de Silla, les Soldats s'étoient accoutumés à décider de l'Empire : & de quel Empire ? En parcourant, d'un coup d'œil, les annales de ces temps reculés, nous ne voyons que Marius & Silla, César & Pompée, Auguste & Antoine : mais indépendamment des autres grands Acteurs, dont les noms sont inséparables de l'Histoire de ces sanglantes révolutions, combien de troubles, d'indiscipline & de licence ne doit-on pas supposer, comme la suite indispensable des guerres civiles dans un Empire de deux mille lieues d'étendue, tout nouvellement conquis & saccagé, & en un temps où les Maîtres du monde appelloient les Soldats *Compagnons* ? Et ce sont ces Soldats tyrans de leur Patrie, satellites des proscriptions, qui voyoient leurs vétérans établis sur les propriétés des Vil-

les le plus à leur bienfiance, fans autre droit que la force & la récompense du crime, qu'on veut appeller *le plus soumis des Peuples?* Il n'y a rien à répondre à cela; je ne crois pas qu'on ait à craindre rien de semblable du Soldat François. A la vérité, si on les dispofoit sur les travaux sous les ordres d'un Paysan piqueur d'ouvriers, ou quelque chose de semblable, ce feroit fans contredit mettre la charrue avant les bœufs: mais quand ils ont travaillé aux places de Metz, de Briançon, on a été surpris de la vivacité & régularité de leur travail payé à la toife, & le tout a été construit sans l'aide des sous-Inspecteurs dont il est ici question.

A l'égard de l'Officier, c'est hors de propos qu'on suppose *le dégoût qu'il auroit pour ce bas service, & l'ennui où le jetteroit cette vie oisive & grossiere.* Des troupes en Quartier dans le plat Pays n'exigent point résidence des Officiers principaux: toute la discipline du corps roule sur un certain nombre d'Officiers, dont le séjour ordinaire est à leur troupe, & sur les bas-Officiers, véritables Agens de la discipline de détail. Quand, lors de la construction du célèbre Canal de Languedoc, & de nos jours, de celui de Montargis, on tira de si bons services des troupes, que les Ingénieurs aimoient mieux le travail de vingt Soldats que celui de cent Pionniers, les Officiers étoient dans les Châteaux voisins à chasser & faire bonne chere; & l'on n'y a pas entendu parler des défordres, dont nous allons subir la pathétique énumération.

Si, dans le camp, à la vue de cet appareil terrible de la justice militaire, qui doit faire trembler les plus résolus, un Soldat ne laisse pas de s'exposer tous les jours à la mort sur l'appas d'un chou, ou d'une poignée de fèves, le croiroit-on plus craintif quand le péril seroit moindre, & qu'il n'y auroit point de sauve-garde à respecter? Car enfin, la peine capitale seroit-elle imposée au *maraudage voyer*? Elle paroitroit si rigoureuse, en comparant la différence des cas, que le Législateur frémiroit à la prononcer, même celle de la flétrissure, à cause qu'elle rendroit le Soldat inhabile à porter les armes, & priveroit la République du secours de son bras. La peine des baguettes seroit donc le dernier terme de la rigueur; & quelle impression seroit-elle sur le coupable, lorsqu'il brave celle du trépas dans une pareille circonstance? Il n'y a point d'homme raisonnable, qui, sur la foi d'un frein si léger, osât garantir au Fermier la moitié de ses légumes, ni le quart de ses poules & de ses dindons; & d'où pour lors ce misérable tireroit-il de quoi payer les impositions?

Je commence par dire que le *maraudage voyer* est beaucoup plus à craindre de la part des pauvres courvoyeurs dépayfés, sans ancien uniforme qui les désigne, & qui meurent de faim, que de la part de Soldats rassemblés, rangés & conduits au travail par escouades, accoutumés à vivre de leur paie, ou du pain & de la viande que le Roi leur fournit, & qui trouvent en sus le profit des travaux; car mon plan ne fut jamais qu'on fit travailler les troupes sans les payer. J'ai vu les vignes entières ravagées par les Courvoyeurs qui revenoient de leurs journées. Un pareil délit, commis par des Soldats, seroit payé bien cher par des ordres de la Cour, en retenues faites sur le Régiment. C'est le camp & l'appareil de guerre qui fait la

maraude, loin de l'effrayer. Mais que deviennent donc *les choux & les poignées de fèves* des environs des Villes de garnison, & des Villages qui servent de Quartiers à la Cavalerie? Que l'Auteur cesse de s'inquiéter des moyens par lesquels la Police Militaire réprimera le brigandage : les fréquents appels garantissent les courses des Soldats, & la punition des Chefs contient & contiendra toujours leur troupe.

Mais peut-il être une plus terrible maraude sur la campagne, que celle des logements, amendes & taxes illimitées & arbitraires, fondées sur la base de la Corvée? On a vu, dans tel Village de la Province la plus reculée du Royaume, un Archer enlever, en un seul jour, trente écus pour l'amende de trente prétendus délinquants, dont les uns étoient malades, d'autres absents avant l'ordre, d'autres ayant leurs bœufs dessolés; un écu par tête pour un seul jour, le second six livres, le troisième neuf livres, enfin, tant qu'il reste quelque chose. Quelle plus cruelle maraude, que de voir commander les voitures des Laboureurs, pour apporter les denrées & provisions des Employés grands & petits, pour porter les matériaux de leurs propres maisons à pied d'œuvre, pour terrasser & aplanner, en un clin d'œil, les promenades de la Ville privilégiée, pour.... j'en dirois trop, & sans crainte même de désigner personne, tant les plus criants abus à cet égard furent multipliés. Et qu'on ne dise pas que ce sont des traits de déclamation, cela n'est que trop connu; & quand il ne seroit pas arrivé, il ne pourroit manquer d'arriver.

C'est ne pas connoître l'homme, que de douter qu'il n'abuse sitôt qu'il en aura les moyens. Une taxe inégale dans le fonds & dans la forme, une imposition arbitraire, qui établit une autorité sans titre & sans bornes, des quotités sans tarifs & sans acquits, des jugements sans loi & sans appel, des condamnations sommaires & par corps, une telle attribution, dis-je, seroit donnée à l'équité même; que, si elle ne reculoit d'horreur de l'accepter, elle la verroit dégénérer en tyrannie dans sa main: c'est là la maraude qui bientôt ne laisseroit rien à marauder dans les Campagnes au Soldat ami, ni ennemi. Où sont donc *les choux & les poignées de fèves* qu'on trouve autour de nos pauvres Villages de l'intérieur? Allez les voir, vous en reviendrez tous pensant & disant comme moi:

C'est là, c'est sur la froide cendre du foyer de mes freres accablés; c'est en voyant la mere, épuisée & privée de son lait, faire sucer une pomme sauvage à son enfant; c'est en voyant un misérable sans pain, & traînant la fièvre, se transporter sur les travaux publics, tandis qu'il n'avoit pas la force de faire les siens; c'est, en un mot, en étendant une main impuissante sur les débris languissants de l'humanité, que j'ai fait à ce tribunal intérieur, que nous appelons conscience, le serment de ne les point oublier, en quelques lieux que la Providence voulût me faire vivre; de n'arracher jamais le trait dont mon cœur fut frappé dans ces temps de commiseration & de vertu. Je fais que la pauvreté du Peuple provient de bien des causes
sou-

souvent presque inévitables; mais la misere ne naît que du découragement, & le découragement, que de l'injustice. Voilà la vraie marau-
de, *l'injustice*; ôtez celle-ci, l'autre n'est qu'un
jeu d'enfant que la Police saura bien réprimer.

L'incontinence n'est pas la plus lente passion des hommes en général, ni, je pense, la moins vive dans les gens de guerre. Il me semble voir un foible troupeau de brebis devenir la proie de loups affamés. Tel seroit le sort des femmes & des filles villageoises; point de ruse qui ne fût mise en pratique pour les surprendre; & bientôt le succès enhardissant la faim, la violence acheveroit ce que la séduction auroit commencé: je ne répons pas même, & je parle très-sérieusement, que la femme du Seigneur Châtelain & les Bourgeoises d'alentour, n'eussent bientôt appris comme on soupire & comme on parle à la garnison. Quel désordre dans les familles! Je vois des peres désolés, des mères échevelées, des maris en fureur, des filles en larmes: le Curé, dont les anathèmes ont été inutiles, porte ses plaintes à l'Evêque, & lui peint, des couleurs les plus noires, le comble de l'abomination. Le Prélat écrit à la Cour, tout le Clergé se joint à lui; le Conseil s'assemble, & l'on y conclut que l'idée d'employer les troupes à la réparation des Chemins ne pouvant être que l'effet d'un zele précipité, on ne sauroit trop-tôt en arrêter le fléau par la révocation d'une nouveauté si dangereuse.

O vous! mon illustre confrere, s'il est permis à un Ecrivain obscur de prendre un titre si brillant, vous, à qui l'importance des mœurs est si particulièrement connue, qui avez démontré, avec tant d'énergie, qu'elles sont la principale force d'un Etat, & qu'elles seules sont dignes de la superintendance du Souverain, vous, dont la charité s'est consacrée à secourir le pauvre & l'innocent, pourriez vous persister dans une opinion dont la suite la moins fu-

nette feroit l'outrage de la virginité, & qui égalerait bientôt la corruption des campagnes à celle des Villes? Non, je jure que vous en reviendrez.

Oh! chez nous autres profanes, je ne vis oncques plus emphatique Chapitre sur un article dont le mieux est de n'en rien dire. Ecoutez. *Quel désordre! Des peres désolés, des meres échevelées, des maris en fureur, des filles en larmes, des Curés plaignants, des Prélats écrivants; le Conseil qui s'assemble, & qui conclut* que, de l'air dont ils y vont, ces coquins gâteroient l'ouvrage, & qu'il vaut mieux l'abandonner. Et c'est d'après cela, mon très-cher exhortateur, que vous jurez que j'en reviendrai. Hélas! j'en reviens. Mais rassurez-vous sur-tout ce tintamarre: nos filles ne pleurent que quand on les égratigne, les meres conservent leurs coëffures, les maris n'ont point de visions sur les leurs, les Curés prêchent, les Prélats écrivent, le Conseil s'assemble, chacun fait sa charge, chacun sous-entend ce qui se passe dans le silence. Vous nous peignez l'enlèvement des Sabines, ou une Ville prise d'assaut; mais, graces à Dieu, le Royaume est si bien policé que personne n'y médite & n'y craint la violence. La Police Militaire est plus vigilante, plus expéditive & plus exacte encore que la Police Civile. Nos Soldats ne sont, ni Caraïbes, ni Hurons: ils vivent dans des Villes, dans des quartiers; ils y font tout ce qu'on fait quand on fait vivre, & personne ne s'en plaint. J'admire par quel ordre de choses on pretend effrayer l'Auteur du *Traité de la Population*.

Raillerie à part, on interpelle l'intérêt des mœurs sur un article, où j'ai pensé qu'il n'appartenoit qu'aux Ministres saints d'une Religion toute pure de jeter la première pierre; & cet intérêt ne sauroit être traité trop sérieusement. Mais il est des especes de prédicateurs que l'on ne peut écouter que jovialement, quand on est bon homme. J'accorde, si l'on veut, que ce soient les troupes qui aient jetté la corruption dans les Villes, quoiqu'à dire vrai, ce soit accorder trop. Les Villes les plus opulentes, & les plus peuplées de riches obscurs, sont certainement les plus corrompues: mais si le Militaire n'a corrompu ses séjours, on ne sauroit nier qu'il n'y ait fort cantonné la décence, & affiché le mécanisme de l'antique éperon de la Chevalerie. Mais à quoi particulièrement peut-on attribuer ce désordre? C'est à son entassement dans les mêmes lieux, & à son oisiveté: c'est précisément à ces deux causes que remédieroit la dispersion des troupes dans les campagnes, & leur occupation à des travaux lucratifs pour le Soldat, utiles pour l'Etat, & qui seroient le plus sûr préservatif contre les désordres de la Voierie. A cela près, nous ne pouvons empêcher que deux cents bataillons & autant d'escadrons, plus ou moins, ne soient composés de mâles construits tels par la nature, & qu'il ne nous appartienne pas de démolir. S'il est vrai que l'oisiveté soit la mere de tous les vices, c'est du vice dont est question, plus que de toute autre. Nous faisons travailler les Soldats, n'ayant pas droit de leur commander de jeûner & prier: c'est y faire de notre mieux. Loin donc tout scrupule

sur cet article, & renvoyons le chapitre des filles à celui des poules, avec la différence qu'au moyen des appels fréquents, je vous garantis mieux ces dernières, attendu que si l'on ne les court, elles ne viendront pas nous chercher.

Si, après avoir mûrement considéré les inconvénients dont je viens de donner une légère esquisse, on daigne porter un œil attentif sur tous ceux que j'ai encore à découvrir, on sera étonné de ne les avoir pas aperçus.

Pourquoi ce préambule? Marchons. On nous a opposé jusqu'ici l'honneur, la maraude, les femmes : ces trois achoppements Militaires une fois franchis, le reste ne fera pas, à ce que j'espère, plus embarrassant.

Certainement le Roi ne feroit pas travailler le Soldat sur l'unique fonds de sa solde, puisqu'elle ne pourroit suffire à sa subsistance : il le traiteroit vraisemblablement comme en Campagne. Quand cet excédent ne reviendrait qu'à dix sols par jour, & qu'on ne supposeroit pour tout le Royaume que cinquante mille hommes travaillants pour ne pas dégarnir nos places frontières, ce feroit sept cents cinquante mille livres par mois; & quand nous ne composerions cette Campagne que de quatre mois, elle ne laisseroit pas de revenir à une dépense annuelle de trois millions à la charge des Peuples, lorsque l'effet de la paix doit être de les soulager. Il est vrai que, dans la spéculation, l'ouvrage, qui sortiroit du travail de cent mille bras, paroitroit fixer à un temps très-court la réparation totale; mais nous l'avons déjà observé, la France est bien étendue & prodigieusement percée de Chemins. Les détails

pourroient prouver l'erreur d'une estimation idéale, & faire voir que quatre années ne suffiroient peut-être pas pour une seule Province. Or, les Pays d'Etats distraits, nous aurions vingt-trois généralités à parcourir; le joug des troupes seroit donc indéfini, de même que celui de l'imposition, qui deviendroit encore plus lourd par les objets suivans.

Il faut être bien aveuglé sur les premiers éléments de la science économique, & sur le prix & la valeur de la journée d'un homme de la Campagne, pour opposer la dépense de faire travailler les troupes, & proposer comme économie le travail & le déplacement de l'homme de Campagne, au préjudice des travaux productifs de l'Agriculture, infiniment plus essentiels que les travaux des Chemins.

Auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir, Peuple!.....

Quoi! faudra-t-il répéter sans cesse que le Roi & son Peuple n'ont d'autre principe de revenu que le produit du territoire de l'Etat; que c'est la main de ces hommes, qu'on prétend employer à sec sur les Chemins, qui arrache ce produit à la terre; qu'il est incalculable, quelle perte ce peut être qu'une seule journée de ces hommes si nécessaires, détournée de son objet; qu'il est telle journée d'un Laboureur & d'un Semeur, &c. qui vaut cent écus & davantage à l'Etat; que cette journée n'est pas plus nécessaire que celles qui l'ont préparée, que celles qui la suivront; qu'indépendamment de tout monopole impossible à empêcher, sitôt qu'on a lâché la bride à un régime arbitraire

& tyrannique en foi, indépendamment de toute injustice, de toute partialité, &c. il est impossible, à moins que d'être Dieu, de discerner sur cet amas de journées, toutes libres en apparence, toutes indispensablement affluetties en réalité, quelles sont celles qu'on pourroit soustraire à la préparation & à la cultivation, pour les employer en Corvées? Un gros Fermier se leve tous les matins bien avant le jour, met tout le monde en besogne. Indépendamment des temps des travaux que l'Auteur voudroit respecter, mais qu'on ne respecta, ni ne respectera jamais, sitôt qu'il n'y aura qu'à commander pour exécuter une idée subite, pour une occasion, pour un passage de quelque Grand, ou pour tirer un grand profit d'un grand dommage que le Laboureur voudra éviter, &c. indépendamment, dis-je, de ces temps précieux, bornés dans l'opinion citadine aux récoltes & aux semailles, comme s'il n'étoit question sur la terre que de semer & de recueillir, tous les autres temps sont destinés, sont trop courts pour les travaux & la sollicitude économique. Dans les plus fortes gelées le Laboureur voiture sur ses Champs sa marne & son fumier; il fait arriver son bois; il fait ses brûlements sur les terres. Dans les fortes pluies, les neiges, & les orages, il afourre & soigne ses bestiaux, revoit & fait raccommoder les harnois & les instruments de labourage, remue ses bleds, regle & met de l'ordre dans ses affaires. Les Fêtes, il se rapproche du Bourg voisin, & des nouvelles du débit & du Commerce; il sollicite ses débiteurs, arrhe des ouvriers, &c. Mais ces temps divers de son

prétendu repos ne sont point ceux qu'on lui demande pour les Chemins: les terres alors ne peuvent être remuées. Dans quelle saison donc prétendez-vous lui trouver des jours morts, lui enlever ses voitures, ses domestiques, ses enfants? Lisez le moindre Almanach de jardinage, & voyez si chaque mois, chaque lune, chaque semaine, chaque jour n'a pas ses travaux destinés & indispensables: & c'est sur cela, que vous prétendez prendre? Calculez par la règle de la multiplication à quoi peut se monter une journée indispensablement préparatoire d'une autre journée, dont la série généalogique doit aboutir à la fertilité. Un grain de seigle isolé chez un de mes amis, & tombé par hasard sur le pousfier qui environnoit une fourmillière abandonnée, conservé avec soin à cause de la touffe prodigieuse qui s'en étoit formée, produisit à la récolte quatorze cents quarante grains: il en conserve encore l'épi en gerbe chez lui. Quel rapport vous eût paru avoir dans le temps le travail de ces fourmis avec la fécondité? Et vous voulez, du sein de vos Villes, juger de l'importance des journées des hommes! & vous voulez sacrifier ces travaux aux stériles travaux des Chemins, dans un siècle où il est du salut de l'Etat de ranimer l'Agriculture, de rétablir les revenus du Roi, de l'Etat, des grands Seigneurs, de la Noblesse, & de tous les Propriétaires du Royaume, & les gains de toutes les autres classes d'hommes qui sont payés de leurs ouvrages & de leurs services par les richesses qui doivent renaître annuellement du territoire! Ose-t-on penser que personne n'apercevra ce désordre? Qui

peut donc ainsi s'arroger le droit de ruiner la Nation, & de rendre les habitants de la Campagne les forçats de la Voierie?

C'est au Fermier, c'est au Laboureur à connoître l'importance de l'emploi du temps, dans toutes les saisons, dans tous les jours. C'est à ces hommes sans prix dans un Etat attentif à ses vrais besoins, soigneux de conserver sa puissance & de faire regner l'abondance sur son territoire; à ces hommes qui dirigent & mettent en mouvement tout le culte adressé à la grande mere nourrice des humains, qui emploient leurs utiles Artisans à solliciter ses bienfaits, qui reçoivent la richesse de la premiere main, qui la transmettent aux Rois pour être la sauvegarde de la Patrie, aux Ministres des Autels pour offrir à Dieu les prémices de ses dons, aux Guerriers pour vaquer à leur défense, à tous les Etats enfin, à toutes les classes d'hommes & à tous les besoins, par les mains de l'industrie; c'est à ces hommes recommandables, dis-je, à apprécier le temps, & le dommage du contre-temps. Ce sont eux toutefois que vous arrachez, eux & leur monde, au soin continuel que leur prescrit la marche non interrompue de la direction des travaux, & de l'entretien des terres que les propriétaires confient à leurs facultés & à leur intelligence. Ce sont eux que vous prétendez soumettre à la voix d'un mercenaire, à l'ordre d'un piqueur d'ouvriers, au caprice d'un ambulant de la fiscalité de Voierie, dont tout le ressort naturel est de comptabilité & de pécule: terrible dépravation de l'ordre civil, qui réunit sur les mêmes têtes

l'action & la juridiction, l'inspection & le droit d'ordonner. Ce seroit une attitude forcée & impossible à la Justice même, que d'avoir la balance & le glaive dans la même main. Et qui prétend-on mettre dans la balance? Un ordre d'hommes privilégiés, dont Dieu seul s'est réservé d'apprécier & de payer les travaux. Qui prétend-on menacer du glaive? Un ordre d'hommes, dans la personne desquels il trancheroit d'un seul coup le fil de la subsistance universelle. Oui, celui qui frappe l'Agriculture a trouvé le secret horrible qu'un monstre demandoit dans ses fureurs, de faire que tout un Peuple n'eût qu'une seule tête, pour pouvoir la couper d'un revers. Oui, celui qui enchaîne l'Agriculture porte des fers sacrilèges sur la tête de son Souverain, & sur celle de toute sa Nation. Oui, dis-je, celui qui déränge l'Agriculture porte la flamme dans les Campagnes, arrache la dîme de dessus les Autels, anéantit les tributs du Souverain, détruit le patrimoine des Propriétaires de tout étage, souffle la misère, la vénalité & la corruption dans les Villes, dérobe la subsistance à des millions de malheureux expirants; & assis lui-même à la table de Tantale, voit fuir rapidement devant lui les mêts fantastiques dont sa voracité concentrée, dont son avare cupidité se faisoit un festin.

En effet, qui prétend-on excepter ici de la proscription publique, en affectant de n'attaquer que les Cultivateurs, & encore sous le nom ravalé de Paysans? Car le Clergé, considéré comme ordre dans l'Etat, les Guerriers

de l'ordre supérieur, tous ceux, en un mot, qui sont au service du Public dans une Société où l'honneur & l'amour de la Patrie sont les mobiles des mœurs, doivent moins être considérés comme gagistes, que comme Propriétaires. Sitôt qu'uniquement voués à l'attitude de leur personnage précaire, ils perdent de vue l'utilité & les devoirs de leur rôle foncier, tout déperit dans un Etat, tout s'achemine vers la cupidité privée, & vers le démembrement intérieur. Ils ont leur intérêt, ils doivent avoir leur influence dans le Gouvernement économique-politique; & cet intérêt est l'Agriculture, dont ils doivent être les protecteurs pour l'accroissement & pour la conservation de leurs revenus, par lesquels seuls ils peuvent être utiles à l'Etat, & sans lesquels ils lui deviennent à charge. Quelle plus ridicule monstruosité politique qu'un prétendu grand Seigneur à gages, qui cesse d'être au moment où sa subsistance devient onéreuse au Public? C'est pourtant à quoi les réduisent les vers rongeurs qui cherchent à se cacher dans le fumier qui fertilise les terres: ils feignent d'excepter les prétendus privilégiés, & de n'assujettir que des Paysans; mais le Paysan ne tient point à la terre, il ne tient qu'à son travail, qu'au pis aller, il peut offrir en tous lieux. Il saura fuir & transmigrer, & laissera les champs en friche, les Possesseurs Propriétaires de halliers, les Seigneurs privés de leurs droits & de leurs agriers, & le Souverain borné dans sa Puissance, & surpris de ne pouvoir en rien imiter le faste & les entreprises de ses prédécesseurs. Toute la prospérité d'un Etat Agricole, toute sa Puissance, toute la marche de

ses ressorts dépendent de l'immunité de l'Agriculture, & de la protection immédiate & continue accordée à ses agents.

Mais dussiez-vous respecter le conducteur de l'Agriculture, qu'au contraire vous voulez taxer en particulier, si le coup épargne sa tête, il frappe aussi calamiteusement ses bras, puisque ce sera sans doute sur ses pauvres manœuvres, sur la partie expéditive de l'Etat que vous vous rejetterez. Fort bien; ces malheureux n'ont que leurs bras pour vivre, & vous voulez les empêcher de vivre, parce qu'ils ont des bras. Mais laissons les considérations de la charité; la raison politique est sagement inhumaine, je le veux. Eh bien, que dit-elle cette raison politique? Que ces hommes nombreux, vils, destinés à la peine par la Providence, & qui ne trouvent pas de travail dans les saisons mortes, inutiles alors à l'Etat, peuvent lui rendre un service essentiel dans les travaux publics. Je réponds que s'ils sont nombreux, ce n'est jamais qu'en proportion du travail que comporte leur Canton, travail qui pourvoit à leur subsistance; car la règle est sûre, la subsistance est toujours & par tout la mesure de la population, si les vexations ne resserrent pas cette mesure. Cela posé, il n'y a donc dans le Canton que ce qui y peut vivre; & s'il est nécessaire à ce petit nombre de gagner sa vie, il est au moins aussi nécessaire au Propriétaire & au Fermier de l'employer. Dans les saisons de fauche, de récoltes, de semailles, &c. l'on n'en a jamais assez. En Hyver, il donnent les façons aux vignes, battent en grange, font les

arrachis, les bois, les écorces & les fagots. Mais je veux qu'ils ne trouvent point d'ouvrages, ils languissent alors eux & leur misérable famille. Quel service en tirerez-vous sur les Chemins, où ils demandent en troupe l'aumône aux passants, arrivent sans pain & s'en retournent de même, s'ils ne meurent sous la brouette, comme il est arrivé sur des Chemins que je pourrais nommer, faits trop prouvés par certificats au Conseil ? Mais encore un coup, point de pitié : ce n'est donc perdre en langage économique, que de perdre de bons brasseurs, des peres de famille, du peuple de la Campagne, enfin ? O qui que vous soyez, qui venez me réveiller sur un chapitre qui pénètre d'horreur & de compassion tout bon Sujet du Roi, tout bon Citoyen, tout homme qui ne voit & qui n'entend que par les yeux & les oreilles de la nature, n'appellez point vaines clameurs le cri universel & continu de tout un Peuple : croyez-en un homme qui est Seigneur de soixante mille Courvoyeurs, ou environ, qui a des entrailles pour ses pauvres habitants, mais qui a trop vécu pour croire sur parole, & trop envisagé toutes les branches de la vivification d'un Etat, pour vouloir semer le scandale contre la vigilance & la sollicitude des administrateurs, qui s'efforcent à lui ouvrir les voies des débouchés ! Nous sommes d'accord sur les points principaux. Il faut des Chemins, il faut des fonds publics pour cet objet subordonné aux progrès de l'Agriculture, qui seule est le principe des richesses & du Commerce des grands Etats ; il faut une administration éclairée qui ait la direction : mais cessez

de nous présenter la Corvée comme un objet d'épargne ; car c'est l'épargne d'un homme qui démoliroit sa maison pour faire bouillir son pot en brûlant sa charpente.

Le Soldat au contraire est payé, nourri & vêtu par le Roi ; son temps est à l'Etat. Il est transportable par tout, ne tient à rien, n'a ni femme, ni enfants, ni foyer, ni territoire, ni paroisse : c'est son travail qui est véritablement un gain pour tous. Je n'entends pas pour cela qu'on le fit travailler sans salaire ; mais comme il est tout autrement ameuté que le Paysan, rangé par escouades, susceptible d'émulation, dans la force de l'âge, bien nourri en vertu de l'avantage de la gamelle, son travail est le double & le triple de celui du Pionnier, & le centuple de celui du Courvoyeur. D'ailleurs, comme il a sa subsistance assurée, tout ce qu'il gagne est en profit, & il feroit par conséquent les ouvrages à bien meilleur marché que tous autres. Vous multiplieriez ces travaux dans la spéculation tant qu'il vous plaira, il faut toujours en revenir au principe, que les Chemins sont faits pour le Pays, & non le Pays pour les Chemins. Tant qu'il n'y aura que des Chemins utiles, le Pays gagnera à les payer, loin de s'y ruiner. Or, il n'en faut que d'utiles.

On feroit certainement camper ou barraquer les troupes, puisqu'il n'y auroit aucun moyen de les loger à portée des ateliers, & qu'il ne conviendrait pas de le faire quand on le pourroit ; ce feroit encore une nouvelle dépense pour l'Etat. J'avoue que des Vivandiers attirés à ce camp, venant à faire sencherir les vivres, feroient du bien aux Cultiva-

teurs; mais ils rendroient en même-temps la journée de Manouvrier trop chere pour les Villes, Bourgs & Villages du Pays, ce qui les tireroit de la proportion où il les faut tenir pour mettre la classe moyenne des Sujets, peut-être la plus pauvre, en état de faire ses ouvrages de pure nécessité. Les manufactures se ressentiroient de la cherté, & la consommation des marchandises diminueroit. On pourroit poser dans la balance d'un bon calcul les avantages & les désavantages de cet Article: j'ignore de quel côté la balance tomberoit; mais je craindrois qu'il ne résultât de la comparaison un procès à faire aux Chemins dont j'ai à cœur de sauver l'innocence.

Quand on veut ici nous faire un objet des fraix de camps ou de barraques, je serois en droit de ne rien répondre à une objection tirée de si loin. Ce ne seroit pas la peine de demander à l'Auteur, pourquoi il ne prend point de souci des fraix de camps de paix, &c. mais, si l'on daigne répondre à cette prétendue objection par des raisons économiques, je prie l'Auteur de calculer à quoi monte le déchet, rapportable sur les journées, du temps que ces pauvres gens, que les voitures des Fermiers, mettent à se rendre à l'atelier & à retourner chez eux. Il ne veut pas qu'on les appelle de plus loin que de deux lieues: n'en mettons qu'une, si l'on veut, ce qui revient à deux, attendu la nécessité du retour; & voyons si ce ne seroit pas économie de les barraquer sur les lieux, s'il ne leur falloit aller chercher la nourriture sous leurs toits, ou plutôt y mourir de faim.

Quand après cela on avoue que cette consommation nouvelle seroit du bien aux Culti-

vateurs, & qu'on craint ensuite qu'en haussant le salaire des Manouvriers, on ne nuisît à la classe moyenne, & à la proportion prétendue où il faut tenir les salaires, que les manufactures ne se ressentissent de la cherté, & que tout cela fait qu'on ignore & qu'on craint que le résultat & la comparaison du procès à faire aux Chemins n'en pût sauver l'innocence; j'avoue que j'ignore aussi &, que par conséquent je crains, attendu que crainte marche toujours à la suite d'ignorance : mais, si je cherche un sens à ce tissu de doutes & de contrepoids, la nécessité d'y répondre m'affadit, comme pourroit faire celle de me remettre aujourd'hui à épeler.

On veut nous persuader qu'il faut établir un équilibre entre la source & la rivière; entre l'Agriculture, & les professions lucratives payées par les richesses de l'Agriculture; on craint que l'augmentation de la source ne diminue la rivière : c'est à ces maximes que l'on nous renvoie, pour apprendre la marche de la conduite économique de l'Etat. L'Auteur travaille à nous désabuser de nos principes clairs & naturels : *telle est la valeur vénale des productions, tel est le revenu des Propriétaires des biens fonds; telle est la valeur vénale des productions & le revenu des Propriétaires, tels sont l'emploi & le salaire des hommes qui exercent les professions lucratives, & le profit du Commerce avec l'Etranger; tels sont les revenus du Royaume, l'emploi & les gains des hommes, telles sont la population, la consommation, la marche du Commerce, le débit & la reproduction : ainsi*

telle est la source, telle est la rivière; car l'augmentation passagère de la rivière par les inondations, ne cause que des désordres.

Doute-t-on que la consommation, le débit, & le profit n'éveillent le travail, & que celui-ci n'excite le produit & la fécondité? Non. Eh bien, ces avantages animent donc la campagne, & enrichissent la Nation: mais vous craignez qu'ils n'appauvrissent les campagnards, en ce que le bled se vendant mieux & étant plus cher, le pain qui ne valoit qu'un fol, en coûte deux. Le Manœuvre, qui en mangeoit trois livres, avoit assez de six sols par jour pour ce premier besoin, & maintenant il lui en faut douze. Or, la vente de mon bled à haut prix n'est pas absolument sûre, parce que le commerce qui se porte toujours du côté du débit & du bon prix, & remet par-tout la valeur vénale des denrées au même niveau, en présente de toutes parts; au lieu que la journée du travailleur m'est indispensablement nécessaire, & que le journalier, qui gagne plus & qui est moins pressé par le besoin, se prête moins au profit que je voudrois tirer de son travail. Oh! M. de la classe moyenne, prenez garde d'être comme ceux d'au dessus & d'en dessous, qui voudroient tout pour eux, & rien pour les autres. C'est un mal assez commun à l'humanité entière, & auquel deux choses seulement peuvent porter remède, bonté & charité de cœur, ou science & justesse de raisonnement. Une fois que vos denrées auront un bon débit, votre intérêt est à l'abri; mais, comme votre profit est, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, indis-

pensable

penfablement lié à celui des autres, (& en cela vous n'êtes pas de pire condition que les Rois) il faut permettre que les autres en tirent auffi leur part. Si les falaires augmentent, c'est à votre profit & non à votre dam, puisque ces falaires fe confomment, & que la confommation eft obligée de compter avec vous d'abord. Si vous pouviez vendre au journalier fa fubfiftance & fon entretien d'un jour douze fols, & ne lui payer fon travail de ce jour que fix fols, cela feroit commode pour la cupidité; mais c'est là la pierre philofophale des fous, la triftite & dissipatrice économie des avars, la fauffe fcience d'un Fife avide & ignorant, qui épuife un Peuple mourant & defféché. C'est de tous les faux calculs le plus infenfé, le plus violemment oppofé à la juftice morale, & à la marche phyfique & imperturbable des chofes. Nul ne fauroit vraiment profiter ici-bas, que tout ne profite avec lui. Si donc le bon & meilleur prix des denrées eft un profit pour vous, en le confidérant ifolé du hauffement des fraix qui doivent concourir à les reproduire, foyez tranquille fur tout le réfidi; fiez-vous-en à la néceffité, qui, en même-temps que les journées hauffent en apparence, les tient néanmoins toujours au rabais relatif. J'ai détaillé ci-deffus, dans mon Discours fur l'Agriculture, la marche arithmétique de ces proportions: chacun en a fous les yeux la marche pofitive; & je doute qu'aucun Bourgeois de bonne Ville voulût troquer fon bien de la fauliche contre un autre de double d'étendue dans quelque hameau reculé. Si faut-il néanmoins qu'il paie les journées bien plus cher, que ne fait le montagnard.

VI. Partie.

E

A l'égard des Manufactures, autre question tout aussi aisée à résoudre, quoique parfaitement étrangère au chapitre de nos Chemins. Il est certain qu'où la denrée hausse, le prix de la journée de tout ouvrier quelconque hausse aussi, & que par conséquent, dans le cas ci-dessus, telle marchandise qui représentoit dix journées d'ouvriers, vaut maintenant vingt livres, au lieu de dix livres qu'elle valoit ci-devant. Mais 1°. le travail de l'ouvrier bien payé vaut toujours le double de celui de l'ouvrier languissant. 2°. Dans le prix des marchandises, comme dans celui des denrées, &c. il entre deux portions au moins égales, à savoir le prix de la façon & celui de l'exportation. La production fait les fraix de la première, & le Commerce ceux de l'autre. Or, jamais le prix des denrées ne haussera que parce que le Commerce a fait le Chemin pour s'approcher des denrées. Ainsi donc le Commerce est tout porté sur les lieux où se fait ce haussement; il y trouve sous sa main les marchandises ou produits des Manufactures, & celles-ci regagnent de la sorte sur les fraix d'exportation, bien plus qu'elle n'ont perdu sur les fraix de production. La preuve en est dans le fait. Voyez où gisent les Manufactures, & vous verrez qu'elles ne se soutiennent & ne prospèrent qu'aux lieux où la vivification a porté les denrées au plus haut prix. Ce n'est point l'or qui fait cela; car les Nations qui reçoivent l'or de la première main n'ont aucunes Manufactures; c'est uniquement la vivification & la richesse des campagnes.

Cessez donc d'ignorer de quel côté la balance

tomberoit. Il est indubitable, inaccessible à la dispute de bonne foi, que tout ce qui hausse le prix des denrées de premier besoin fait la richesse des campagnes, qui est la seule & unique richesse d'un Etat, &, par conséquent, fait l'aisance & la vie de toutes les classes de Sujets qu'il renferme. Cessez donc d'ignorer, & si vous avez véritablement à cœur l'innocence des Chemins, cessez d'y appeler les Corvées quelconques, la destruction des Campagnes, le dépérissement des revenus du Royaume, les gémissements d'un Peuple opprimé, les derniers efforts d'un pauvre mourant de faim, (mais mourant au pied de la lettre, puisque cela est arrivé souvent) & la malédiction d'un Dieu qui jura de souffler sur les travaux détrempés par les pleurs des misérables.

Une autre dépense considérable naîtroit de l'obligation où l'on seroit de fournir un nombre de voitures proportionné à la quantité de terres que tant de bras remueroient. & à celle des matériaux qu'ils employeroient. D'où les tireroit-on ces voitures ? Je suppose que tous les bœufs, les chevaux & les bêtes asines des Cantons où les ateliers seroient établis y pussent suffire, ce ne seroit qu'aux dépens de l'Agriculture & du Commerce qui languiroient. Observons en effet qu'on ne pourroit employer les troupes que dans le temps le plus propre aux travaux de la campagne, & au transport des marchandises : mais ce n'est pas tout ; ou l'on paieroit ces voitures, ou l'on les seroit travailler gratuitement. Au premier cas, la dépense en seroit très-sérieuse ; au second, ce seroit imposer le travail à une partie du Peuple. & en exempter l'autre ; ce qui ajouteroit une injustice criante à tous les Sujets de reproche qu'on fait à la Corvée en général.

J'ai souvent oui dire qu'il étoit bien difficile de plaider en sûreté de conscience ; mais je commence à croire que la profession d'Avocat est aussi fort périlleuse. Quoi ! pour nous prouver qu'il faut faire les Chemins par Corvées & sans payer la main d'œuvre, & pour rejeter le secours du travail des troupes, on nous objecte maintenant qu'il faudroit des voitures, & que ces voitures, fournies librement & payées avec équité, *ne seroient qu'aux dépens de l'Agriculture & du Commerce.* Il étoit difficile de s'attendre à celui-là. Il est vrai que l'Agriculture & le Commerce en seroient beaucoup mieux, quand, outre les voitures, on leur prendroit encore les hommes en sus ; mais ce n'est point du tout là mon idée. Bien instruit de la rigueur inséparable des Corvées & du terrible détriement que cet abus apporte à l'Etat, je n'ai jamais pensé qu'il pût être conservé sur les voitures plus nécessaires encore à la campagne que les brasiers.

Je me suis expliqué ; j'ai dit que le travail des Chemins, tant de construction que d'entretien, devoit, comme tout autre, être payé & donné à l'entreprise par les Communautés contribuables & intéressées à la sûreté de l'exécution des Chemins ordonnés, sauf ensuite aux Entrepreneurs à se fournir d'ouvriers, d'outils, de bestiaux & de voitures, comme bon leur sembleroit & de gré à gré, ainsi que se font tous les autres ouvrages : car, en payant, ils ne manqueront, ni d'ouvriers, ni de voitures, qui n'auront pas plus de rapport avec l'Agriculture, que les Artisans des Villes & les voi-

rare publiques occupées à des charrois de toutes especes. Il y aura toujours au-delà des travaux de l'Agriculture, des ouvriers & des voitures par-tout, autant qu'il y aura de l'emploi & des gains, parce que ces gains y appellent les hommes qui cherchent à être occupés à profit.

J'ai pu dire que ces entreprises, se pratiquant ainsi par-tout ailleurs, & parmi nous dans des Provinces très-commerçantes, & dont les Chemins ont servi de modele à ceux qu'on nous vante & ont fait l'admiration des Etrangers, se pouvoient pratiquer par-tout. J'ai dit ensuite que les troupes serviroient très-utilement, & à leur profit, aux principaux d'entre ces travaux, les feroient même plus promptement, à meilleur marché, & seroient par-là garanties de la mollesse, de l'oisiveté & de l'inutilité en temps de paix; que leur paie en outre reversée dans les campagnes en accroîtroit la vivification. On m'objecte actuellement qu'elles seroient trop d'ouvrages, & qu'il faudroit trop de voitures à leur suite; & où les trouver! Cherchez, & pas loin d'ici, vous verrez des hommes en grand nombre attelés comme des bêtes à des voitures, sans paie ni pain, & pleurant sous le fouet & le bâton d'inspecteurs de création privée. Je vous le répète, si vous ne l'avez vu, vous n'avez pas été à trente lieues de Paris. Allez, voyez, & laissez-moi.

Quand il seroit vrai que l'esprit militaire ne dût pas s'affoiblir dans une pareille occupation, du moins faudroit-il compter pour quelque chose dans l'ordre

de la Politique, la crainte bien fondée de la désertion des Soldats. Il faudroit les envoyer sur les carrières, dans les vignes & autres terroirs, pour y tirer & amasser des pierres, du sable & des cailloux, souvent à une & deux lieues de l'atelier. Y auroit-il de l'indiscrétion à présumer qu'ils ne laisseroient pas échapper une occasion si favorable de s'évader, & que toutes les Maréchaussées ne suffiroient pas à les poursuivre fructueusement?

C'est de Pirrus que les Romains apprirent à fortifier leurs camps. Ces travaux étoient si considérables, que ces camps étoient des places fortes dont on voit encore les vestiges en quelques endroits, & ces ouvrages se faisoient quelquefois en une seule nuit, sans secours de bœufs, de chevaux, ni de voitures. Je n'ai pas oui dire que ç'ait été là l'époque de l'affoiblissement de l'esprit militaire parmi eux.

A l'égard de la désertion, quelle idée ce paragraphe donneroit-il de nos troupes aux étrangers? Ne diroit-on pas qu'on ne les entasse dans les Places en temps de paix, que pour pouvoir les consigner aux portes, & que toute la Maréchaussée du Royaume n'est occupée d'autre chose que de courir après les déserteurs. On ne sauroit nier que le François ne soit léger, & ce qu'on appelle, *coureur* de sa nature. Le proverbe, *nullus exercitus sine Milite Gallo*, est bien ancien. Le François alors ne désertoit pas; mais il alloit, & il ira toujours. Cependant il n'est aucune Nation, qui se voue plus par goût & par honneur à l'état Militaire, que la Nation Française. Il faut avoir vécu dans ce détail, pour imaginer avec quelle lé-

généralité le Soldat brave la mort, & franchit les barrières pour déserter, tandis qu'il n'y pensoit pas un quart d'heure auparavant. L'instigation d'un camarade, le récit des offres de quelque embaucheur qui se tient sur la frontière, l'ennui sur-tout, un rien enfin décide de son départ, & quelquefois de celui de toute une chambre. Ce désordre alors oblige quelquefois à le configner, & presque toujours ce remède ne fait qu'accroître le mal.

J'ai connu nombre d'Officiers à qui il n'avoit jamais déserter un seul homme. Chaque Soldat ou Cavalier étoit sûr d'avoir son congé, ou à temps, ou absolu, aussi-tôt qu'il le demandoit. Ils partoient, & ne revenoient jamais, sans ramener quelque parent ou camarade de bonne volonté. Tout le Canton repassoit ainsi dans les mains de ces bons Capitaines: les peres leur envoyoit leurs enfans, bien certains qu'ils étoient bien recommandés, qu'on auroit l'œil à leur conduite, à leur soulagement en maladie, &c. & tout le Pays avoit l'inclination, le courage & l'expérience militaires.

Tournons les choses de tous les sens possibles: il n'y a qu'une seule maniere de tirer parti des hommes, c'est de leur bien faire. Faut-il qu'une aveugle politique veuille tenter presque toujours tout autre moyen à l'exclusion de celui-là? On étonne l'homme, on l'éblouit, on le séduit, on le trompe, on l'effraie, on le corrompt, on l'avilit; mais toutes ces fausses marches n'ouvrent que des clarieres decevantes &

passageres. Il n'est qu'un seul moyen de rendre l'homme utile, c'est de lui élever l'esprit; il n'en est qu'un de se le rendre propre, c'est de le gagner par le cœur. Malheur aux Nations qui se livrent à une défense mercenaire & contrainte. Quand j'ai dit ci-devant que des Nations riches avoient succombé dans la guerre contre de plus pauvres, c'est que les Nations pauvres ont une défense honorée & riche par proportion, ou du moins le besoin de vaincre pour s'enrichir, au lieu que les Nations riches & voluptueuses ne sont pas dans le cas de penser à cette terrible ressource; mais elles deviennent imprudentes & injustes, attendu qu'opulence & injustice ne vont presque jamais l'une sans l'autre: elles mettent tous les salaires au rabais, & regardent le Militaire comme mercenaire. Annibal, au sein de l'Italie, après tant de travaux qui n'avoient rien coûté à son ingrate Patrie, envoyant à Carthage les trophées de Cannes, & demandant des secours, reçut pour réponse qu'on ne comprenoit point une victoire qui laissoit des besoins au vainqueur: tandis que Rome entiere, corps & biens, devenoit armée, on lui laissa tout le poids de la guerre; & quand elle fut terminée, ces commerçants usuriers faillirent encore périr sous les efforts de leurs propres Soldats révoltés par le refus de leur paie.

Heureusement la profession militaire est encore la premiere de toutes parmi nous. Si l'on y a, dans ces derniers temps, décerné des peines fortes contre la désertion, ce fut d'abord en un temps où les plus grands malheurs for-

coient les enrôlements, & obligeoient de laisser les armées sans pain ni solde. Depuis on a établi la peine de mort, continuée en temps de paix & dans tous les cas, par un de ces instants de faux calcul dont aucune Nation n'est absolument exempte. Mais si la désertion en est devenu plus commune, elle ne le fera jamais assez pour qu'on doive craindre d'envoyer les Soldats *amasser des pierres, du sable & des cailloux* dans les campagnes. Sitôt qu'ils y seront retenus agréablement par l'appas du gain, on ne verra plus de désertion: si le travail déplait à quelques-uns, ils verront en perspective le repos des garnisons, où ils repasseroient tour-à-tour; & dans les garnisons ils désireront la campagne, pour revoir la liberté & de l'argent.

Je suis bien trompé si toute la sagacité de l'esprit le plus subtil découvrira des remèdes à tant de maux, & si elle ne seroit pas également en défaut sur d'autres objections qu'on pourroit lui faire.

Jusques à présent un esprit, qui n'a, ni sagacité, ni subtilité, a annihilé les maux pour s'épargner la peine de découvrir les remèdes. Voyons le reste.

Supposons, par exemple, que contre mon opinion, l'autorité vint à bout, sans s'énerver, de fonder cette institution; qu'en résulteroit-il? C'est qu'au terme où il y auroit cent lieues de Chemin faites aux trois quarts, il faudroit les abandonner s'il survenoit une guerre; & tout ce qu'on y auroit fait demeureroit perdu, tandis que ces nouvelles routes imparfaites, & les anciennes qu'on auroit négligées, seroient également impraticables. Nous ne savons

tous que trop à quels courts intervalles se réduisent les temps de paix dans ce Royaume; nous n'aurions donc jamais de Chemins. Mais je veux que, par une espece de miracle, nous pussions en venir à bout, à la faveur d'une longue tranquillité que nous laisseroient les intérêts des autres Puissances; par qui feroit-on entretenir cette inexprimable étendue de Chemins? Je ne pense pas que personne ait jamais poussé la liberté des idées, jusqu'à imaginer que cet entretien pût être imposé aux troupes; il faudroit donc le faire à prix d'argent: alors quelle augmentation de tribut, & quelle charge insupportable pour le Peuple, ou plutôt quel danger qu'il n'y eût plus d'entretien pour les Chemins! car les Ponts n'entrent pour rien dans mes objections, & il n'en est pas moins indispensable de les rétablir: favons-nous s'il n'y en a pas actuellement à faire de très-pressants pour plus de vingt millions? La conclusion du raisonnement sur cette hypothese sera qu'il faudroit au moins distribuer l'entretien aux Communautés, tant il est vrai que la stérilité des ressources quelconques qu'on voudroit substituer à cet expédient, y ramenera toujours, & démontrera qu'elles seroient plus onéreuses au Peuple que celle qu'on voudroit lui éviter. Qu'au surplus on fit agréer au Gouvernement le projet du travail des troupes, & qu'il pût réussir, je me réduirois plus promptement que tout autre à la seule imposition de l'entretien sur les Communautés: mais j'ose avancer, que ce projet est insoutenable, & il ne faut pas être doué de l'esprit de prophétie pour se rendre garant qu'il ne passera jamais. La seule répugnance du Ministre de la guerre, y opposera toujours une barriere insurmontable: aux moyens de réserve que j'ai déduits, il ajouteroit tous ceux qu'une profonde connoissance de l'esprit & du service militaire pourroit lui dicter.

En attendant qu'on ait mieux expliqué en

quoï l'autorité risqueroit de s'énervier, en fondant l'institution des travaux militaires dans les Provinces, voyons les objections énoncées. Au terme où il y auroit cent lieues de Chemin faites aux trois quarts, il faudroit les abandonner s'il survenoit une guerre; & tout ce qu'on y auroit fait demeureroit perdu, tandis que ces nouvelles routes imparfaites, & les anciennes qu'on auroit négligées, seroient impraticables. A qui l'Auteur adresse-t-il cette objection chimérique? On a dit que les troupes pouvoient être utiles pour le travail des Chemins; a-t-on soutenu que c'étoit la seule ressource pour ce travail? & doute-t-on que le paiement du salaire n'y attirât des travailleurs dans tous les temps & dans toutes les circonstances? Si toutefois on étoit forcé de surseoir à ces travaux, ils subiroient en cela le sort de toutes les dépenses de commodité, de décoration, & souvent de nécessité, qu'une plus pressante nécessité fait en pareil cas remettre à d'autres temps.

La différence de la paix à la guerre est non-seulement un changement du blanc au noir sur la surface entière de l'Etat, mais encore pour chaque individu qu'il renferme: c'est-à-dire, je sors tout à l'heure bien tranquillement & sans précautions; mais, si mon ennemi personnel étoit armé à ma porte, il faudroit que je fusse en force, si je voulois sortir. La force & la prudence du Gouvernement dans un grand Empire nous garantissent de cette révolution physique, mais elle n'est pas moins réelle au moral.

L'Etat est attaqué, ou attaque sur une de ses

frontieres : le Militaire est en apparence la seule partie qui se transplante, mais au réel tout porte de ce côté-là. Les denrées y marchent à la suite de la dévorante consommation de la guerre; le Commerce s'arrête ailleurs, se transforme en entreprises, & court aux mêmes lieux; le gagiste de toute espece y vient amoindrir son secours; le pécule représentatif de la subvention de toutes les parties de l'Etat s'y précipite; la sollicitude des conseils, le poids entier de la Puissance souveraine, tout enfin reflue vers cette partie : le reste languit, peut à peine se soutenir, est privé enfin de tous les genres de circulation; & c'est là uniquement ce qui rend la guerre ruineuse, & plus ruineuse encore pour les grands Empires que pour les petits Etats.

Sitôt donc que les troupes sont obligées d'abandonner l'intérieur, comptez que tout le reste l'abandonne aussi-tôt qu'elles. Si les Chemins se faisoient par entreprises données par le municipal des Provinces, ce qui est la seule & unique maniere, la Province, obligée de fournir aux fraix de la guerre, & attentive à ne pas ruiner le Peuple, seroit forcée de surseoir aux entreprises; mais il ne s'ensuivroit pas de là que l'ancien & le nouveau fût perdu. On surseiroit au plus dispendieux, & l'on iroit, comme ci-devant, jusques à des temps plus propices où l'on reprendroit son premier dessein. Mais, si au lieu de cela l'on prétendoit continuer sans fraix, au moyen des Corvées gratuites, il suffit d'en revenir aux principes établis & constatés ci-dessus, pour sentir que

l'on feroit la même épargne que si, ne pouvant acheter des chevaux de carrosse, & ayant besoin de mon argent ailleurs, je prenois mes chevaux de ferme pour ne pas discontinuer de faire des visites.

Quand après cela on nous parle de l'entretien, objet tant & tant répété avec la tendre affection qu'un Pâtre peut avoir pour sa vache à lait, je me bornerai à dire que l'entretien des routes ne sauroit être plus à la charge du Peuple de la campagne, qu'à celle des postillons de la poste. Aux lieux où l'on donne les Chemins à l'entreprise, l'Entrepreneur en est tenu pendant un certain temps, & c'est un accessoire de son prix fait. Au bout de ce temps la solidité en est constatée; & quand il y faut ensuite des réparations, elles se font aux fraix du Public. Rangez, dans cette regle simple & unique, vos travaux très-pressants, vos vingt millions, & la conclusion du raisonnement sur cette bipotese. Je ne fais qui de nous est doué de l'esprit de prophétie : je n'ai jadis prétendu livrer aux Soldats, que les travaux dignes de l'attention directe du Gouvernement, & propres à illustrer & immortaliser un regne; il est très-possible qu'en ne les y emploie jamais; mais ma prophétie à moi est que, si l'on continue à exercer les Corvées dans le Royaume, on ne fera qu'un vaste cimetièrre de tout le territoire de l'Etat.

Quant à la répugnance du Ministre de la guerre, je ne suis point assez familier pour tâter ces cordes-là. Nous autres Peuples, nous ne

devons regarder le Gouvernement que comme un corps qui n'a qu'une tête. C'est à elle de décider s'il est utile ou non d'employer le travail des troupes aux ouvrages publics : mais l'immuable voix du Tout-Puissant qui a profcrit la tyrannie, qui défendit qu'on muselât le bœuf passant sur le champ qu'il a labouré, défend, à plus forte raison, qu'on demande à la fois au misérable son tribut en pécule, & son service en travail gratuit.

Je crois donc avoir démontré qu'il faut renoncer pour toujours à cette périlleuse tentation d'employer les troupes à la réparation des Chemins, & la mettre au rang du beau projet de réduire tous les impôts à un seul.

Autre incursion sur un article aussi étranger aux Chemins que l'est la Botanique. Je ne sais si j'ai dit qu'il fallût réduire tous les impôts en un seul, mais je dis aujourd'hui que, de quelque sens qu'on tourne & retourne la science & la manœuvre fiscale, il est impossible qu'il y ait deux impôts.

L'impôt n'est que le tribut du Peuple à l'Etat, n'est, ni ne sauroit jamais être pris que sur le revenu, & il n'y a que le produit de la terre qui puisse former un revenu. Voilà toute la machine de l'imposition : faites la mouvoir ensuite par une seule roue, par dix ou par cent, vous ne lui imprimerez jamais que le même mouvement, & tout rompra si vous voulez un instant la faire aller en un sens contraire. De savoir après, s'il est plus opportun à sa durée,

à sa force & à son entretien, de simplifier ou de compliquer la machine, c'est encore, je crois, un article décidé; mais d'appliquer ce principe dans les détails à telle ou telle autre maniere d'être, c'est ce que je laisse à la sagesse de l'Auteur à déterminer, en me plaignant seulement de ce qu'un mot dit en passant sur une matiere aussi grave, nous annonce ses certitudes, sans nous manifester ses lumieres.

On commence aujourd'hui à être trop éclairé sur ces sortes de questions, pour que je craigne qu'on oppose à ce que j'avance ici, que la Hollande, par exemple, qui n'a presque point de territoire, a néanmoins des revenus publics très-considérables, & que, par conséquent, ils peuvent être pris sur autre chose que sur le produit de la terre. L'opulence d'un Etat ne peut être l'opulence d'un petit Canton. Les gains du trafic ne pouvoient pas suffire pour la Ville d'Anvers & pour celle d'Amsterdam, il falloit que l'une de ces Villes ruinât l'autre. Il faudroit être bien borné, pour mettre en comparaison le Gouvernement de ces petits Etats trafiquants avec celui des grandes Nations Agricoles.

Dans les spéculations économiques, tout Etat marchand doit être regardé comme une étape de commerce, & un rendez-vous de l'industrie, où les habitants vivent sous les Loix qu'ils se font faites, & maintiennent leur liberté. Pour se procurer cette force défensive, il a fallu qu'ils convinssent entre eux de contribuer au salut public d'une portion de leur gain, & le

Fisc de ces Etats-là n'est autre chose. Les formes de cette levée doivent sans doute être différentes des impositions usitées dans les Etats qui ont un produit : mais si l'on en veut revenir au fonds, on trouvera que les revenus publics des Etats marchands sont pris sur le produit des Nations, dont les denrées sont l'objet du commerce.

Il naît de cette vérité une grande & importante considération politique : c'est que les Princes voisins de ces précieuses étapes ont fortétement erré, quand ils ont voulu attenter à la liberté de ces utiles agents de la vivification ; car ils armoient contre eux-mêmes, & s'épuisoient en deux manieres : 1^o. par leurs propres fraix de guerre ; 2^o. par les dépenses auxquelles ils forçoient des voisins, qui n'en pouvoient faire qu'aux dépens des Sujets du Souverain de l'Etat Agricole.

Cette spéculation fixe & indubitable peut conduire à montrer aux Nations voisines & rivales le tort qu'elles se font réciproquement, victorieuses ou vaincues, par les jalousies de Commerce & d'Etat, & par la guerre. Elle doit encore nous apprendre que les impôts, qui portent sur le Commerce regnicole, sont très-directement une surcharge sur notre produit, ou sur celui des Nations étrangères, qui ne peut nous être utilement apporté qu'en échange du nôtre ; d'où s'ensuit que tout ce que le Fisc tire sur notre Commerce, il le prend sur nos terres. Celui qui nous ordonna de vivre en freres, est plus grand politique que nous ; il voit aujourd'hui

jourd'hui que les fonds publics d'Angleterre ne fauroient grossir, sans que le tribut qu'ils imposent sur les Anglois ne porte en partie sur notre denrée & sur notre main d'œuvre; il voit que l'imposition ne fauroit grossir en France, que l'Anglois n'en supporte sa part; que notre crédit ne fauroit s'ébranler, que la secouffe ne renverse quelque Banquier de Londres. Non-seulement il voit cela; mais ce sont de ces vérités qu'il a mises clairement à notre portée, & que la cupidité, l'implacable ennemie du genre humain, ne fauroit désormais plus nous dérober.

Il s'en faut bien que nous soyons dans la position des Romains. Si vous exceptez l'Italie, qui étoit unie depuis long-temps au patrimoine de la République, tout le reste de l'Univers étoit pour eux Pays de conquête, &, à ce titre de Conquéranrs, ils avoient deux intérêts tout opposés au nôtre: l'un, d'empêcher que l'oisiveté ne corrompît les troupes, en quoi Auguste, dont la politique mit le plus en œuvre ce remède, sembloit prévoir les excès auxquels le corps militaire se porteroit dans la fuite; l'autre, de contenir les Peuples dans l'obéissance en les faisant travailler avec les Soldats. Nous n'avons rien à craindre de pareil par la nature de notre Gouvernement, & parce que nos troupes, ou peu s'en faut, sont nationales, & parce que jamais Sujets ne furent si dociles, ni plus soumis. La comparaison de Rome avec la France est donc tout-à-fait déplacée, & ne concluroit rien pour nous faire adopter les maximes des Romains relativement aux Chemins, quand ils n'y auroient employé que leurs troupes; mais ils y occupoient tous les Peuples, sans que personne fût exempt d'y contribuer. C'est qu'indépendamment de la raison politique qui

les y engageoit, ils sentoient bien que les Soldats ne pouvoient être destinés à toutes sortes d'ouvrages, & qu'ils avoient un besoin indispensable de voitures & de bêtes de somme pour le transport des matériaux, d'autant plus que nous ne concevons pas où ils pouvoient en trouver assez pour former des Chaussées, à la vérité moins larges de moitié que les nôtres, mais plus épaisses du triple & du quadruple. Le Sieur Gautier rapporte qu'ayant eu la curiosité d'en faire démolir, il avoit inutilement cherché dans le Pays des matieres semblables à celles du décombre, & qu'il n'avoit même trouvé, ni carrière, ni riviere, ni montagne qui en produisît. Ils les tiroient sans doute du sein de la terre; quelles recherches & quel travail!

Il est certain qu'il s'en faut bien que nous soyons dans la position des Romains, & Dieu nous en préserve: un Empire Colossal n'est qu'un théâtre de gênes & d'infortune, pour le Maître & pour les Sujets. Mais pourquoi seroit-il plus essentiel d'empêcher que l'oïiveté ne corrompe les troupes dans un Pays de conquête, qu'au sein de la Patrie? Une conquête qu'on veut conserver, fait dès-lors partie de l'Empire, & les Romains considéroient ainsi leurs Provinces: leurs troupes résidoient sur les frontieres, pour contenir les Barbares & arrêter les invasions. Nous verrons tout-à-l'heure qu'elles n'étoient pas en assez grand nombre pour qu'ils espérassent brider tout l'Empire par-là.

Quant à ce qui est de *contenir les Peuples dans l'obéissance en les faisant travailler avec les Soldats*, le moyen seroit mal entendu. Com-

ment & par où peut-on espérer qu'un petit nombre de Soldats contiendra un grand Peuple ? C'est sans doute par la différence de régime, d'habitude & d'occupations, qui se trouve entre eux. Or cette différence cesseroit, sitôt qu'on viendroit à les confondre dans les mêmes ateliers, & à les former aux mêmes travaux. Si nos troupes sont nationales, ainsi l'étoient celles des Romains : ce ne fut que dans les temps de décadence, qu'ils admirent des Etrangers dans les légions ; & dès-lors ceux-ci leur firent bientôt la Loi. En supposant que les Peuples aient été chez eux employés aux Chemins, je dirai, avec plus de raison, que le Gouvernement des Romains sur les Provinces, ne dut, ni ne devra jamais servir de modele.

Pendant les temps de la République, où ils s'étendirent avec tant de rapidité hors de l'Italie, leur conduite ne fut que rapine & dévastation. Le regne d'Auguste présente seul le tableau d'un Gouvernement prospere & équitable : on voit néanmoins dans toutes les traces de ce temps même, combien les Romains se faisoient peu de scrupule du péculat & des concussions de tout genre. Dans le temps du plus grand ordre, & devant Auguste, faisant lui-même le tour des Provinces pour y maintenir la justice, on voit Licinius Enceladus, Intendant de Justice & de Police de l'Empereur, accusé & convaincu de concussions, ha-farder devant le Prince ce détestable axiome, avoué quelquefois chez les Turcs, & tacite trop souvent chez des Chrétiens : *il n'évita*, dit Laurent Echard “ *le bâtiment, qu'en répandant*

„ devant *Auguste* le fruit de ses rapines, & en
 „ lui disant que le crime qu'on lui imputoit
 „ étoit une action de sagesse, par laquelle il avoit
 „ voulu ôter à ces *Peuples inquiets* le moyen de
 „ se révolter.

Ces faits & tant d'autres démontrent assez que la domination des Romains, qui n'a pu durer que quelques siècles sur les Provinces fréquemment révoltées, & réduites enfin en tel état que le séjour des Peuples les plus belliqueux & les plus redoutables de la terre devint la proie facile des moindres invasions; démontrent, dis-je, que cette domination ne peut être le modèle du régime économique de Princes aussi augustes par leur religieuse bonté, que par la dignité de leur sang & l'antiquité de leur Empire: mais les travaux des Romains n'ont aucune trace de la débilité indispensable qui résulte du travail des Corvées.

Quand, sur le rapport du Sieur Gautier, l'Auteur leur rend une justice qu'il leur avoit refusée sur celui du Sieur Bergier, il est mieux instruit des peines & des recherches incroyables de ce Peuple obstiné, pour assurer la solidité de ces Chemins, qu'il ne l'est d'ailleurs du motif qui leur faisoit entreprendre de percer des montagnes, de faire des Chemins voûtés à travers les rochers, d'unir les collines par des levées, de combler des marais, & d'autres travaux d'une dépense & d'une difficulté surprenante. Il attribue ces entreprises à la rage des alignements: il faut bien avoir celle de les préconiser, pour forcer ainsi les faits & la visibi-

lité actuelle. Je passe tous les ans sur une de ces routes, appelée encore dans le Pays *la voie de César*, & elle n'est nullement alignée, pas même un quart de lieue de suite : mais en revanche elle est saine & entiere, & tellement ferme, que le temps, ni le poids de nos voitures quelconques n'y ont fait encore aucune orniere.

C'étoit à cette solidité, & à la suppression des fraix d'entretien si précieux à notre Auteur, que les Romains sacrifioient ces immenses travaux. Pleins de ce desir de gloire & d'immortalité, dont les ouvrages des premiers hommes se ressentoient encore plus que les leurs, les vues qu'inspire ce noble desir entroient pour beaucoup dans l'étonnante grandeur de leurs entreprises : mais il y entroit plus encore de cet esprit patriotique, qui fait l'ame des Républiques dans leur temps de splendeur; cet esprit est le plus puissant aiguillon pour la grandeur des travaux publics. En effet, la même recherche, les mêmes efforts se retrouvent dans tout ce que les Romains faisoient pour la commodité de leurs Villes & de leurs Colonies : leurs aqueducs, leurs bains, leurs amphithéâtres, leurs temples, &c. portent tous la même empreinte. Il suffit d'avoir pris, de l'œil seulement, quelque connoissance de ces ouvrages, pour rire de l'opinion qui voudroit faire entrer les Corvées pour quelque chose dans leur construction : on sent aussi qu'il est impossible qu'ils aient pu, en aussi peu de temps qu'on en a employé à chacun de ces ouvrages dont nous savons la date, rassembler & repartir en ordre af-

sez d'ouvriers au même lieu, pour qu'ils pussent mettre à fin de telles entreprises. Ainsi, quand l'Histoire & les monuments ne nous diroient pas que c'est l'ouvrage des Soldats, nous ne saurions imaginer d'autres constructeurs; mais la chose n'est pas problématique.

Voyons maintenant le dénombrement des forces de cet Empire immense, de ses troupes réglées dans le temps de sa plus grande splendeur. Tacite nous l'a laissé tel qu'il étoit sous le règne de Tibere, dépositaire de la plus haute puissance de l'Empire Romain, Prince d'ailleurs timide & jaloux. Il compte, indépendamment des flottes & des gardes de Rome & de l'Empereur, huit Légions sur le Rhin, trois en Espagne, deux en Afrique, deux en Egypte, quatre entre la Syrie & l'Euphrate, quatre sur les rives du Danube, & deux en Dalmatie. Ce sont vingt-cinq Légions, qui, à les prendre sur le pied le plus fort de six mille quatre cents hommes, tant Infanterie que Cavalerie, font en tout cent soixante-dix-huit mille hommes de troupes réglées. C'est avec ce nombre de troupes, qu'ils occupoient les trois parties du monde connu, tenoient en bride les Barbares circonvoisins, & leurs propres Sujets mal assujettis, & vinrent à bout dans très-peu de temps d'achever ce que l'Auteur lui-même appelle *des travaux incroyables, dont la seule idée ne nous viendrait pas* : & l'on veut que la France, qui n'est qu'un jardin auprès de cet étonnant Empire, & qui entretient deux cents mille hommes de troupes, n'en puisse tirer le service de ses Chemins.

A cet égard, je n'ai rien osé prescrire, & l'on peut faire les Chemins aux dépens du Public par tels moyens que l'on avisera bons : mais, quant à ce qui est d'y employer le travail gratuit, & par conséquent toujours forcé, des gens de la campagne, quand je n'en aurois pas vu le désastre, il suffit de connoître les éléments de la science économique pour le prévoir, & je crois avoir ci-dessus démontré les inconvénients.

Si, par toutes ces raisons, je suis si contraire à l'idée d'employer des Soldats à la réparation des Chemins, je pense tout différemment à l'égard des Ponts, des Canaux & des Ports de Mer. Voilà de vrais objets du travail des troupes, parce qu'elles y sont sédentaires, qu'on peut leur y procurer toutes les commodités convenables à la conservation de leur santé; qu'elles y sont tous les jours sous les yeux de leurs Commandants, & qu'en leur donnant une légère augmentation de paie, on feroit une épargne considérable pour l'Etat.

On accorde du moins ici aux troupes les ouvrages à peu près pour lesquels je les avois désignées. Le travail des Ponts, des Canaux, & des Ports de mer, cesse de paroître *œuvre vile* à l'Auteur : je pense qu'on peut en conclure l'amnistie générale de tous les travaux. Il est à remarquer cependant qu'on excepte ici précisément ceux qui semblent être réservés aux gens de l'Art. Les Ponts, par exemple, sont dévolus aux Architectes quant à l'invention, & aux Maçons pour l'exécution; mais nous sommes trop heureux qu'on nous promette de ne pas faire creuser les Ports par la Corvée mu-

nicipale, digne fille de cette terrible mere *la Corvée*.

Examinons maintenant le secours qu'on pourroit tirer du travail des criminels tenus à la chaîne; quand il n'iroit pas au quart de celui d'un ouvrier ordinaire, on en tireroit toujours trois grands services: le premier, que ces hommes ne feroient plus, comme ils le font maintenant, absolument perdus pour l'Etat; le second, qu'ils n'iroient plus corrompre la Société, comme ils le font aujourd'hui, en se fauvant de la chaîne à laquelle ils sont condamnés; le troisieme enfin, seroit d'inspirer, par cette peine imprescriptible, plus de terreur aux scélérats, & de flétrir plus sûrement le germe du crime. Mais je serois d'avis qu'on ne répandît point ces forçats sur les ateliers des Chemins; il seroit mieux, ce me semble, de les attacher à des ouvrages absolument séparés: premièrement, pour ne pas donner aux Communautés le spectacle touchant de voir des hommes travailler dans les fers, ni l'humiliation de travailler avec eux; en second lieu, pour ne pas augmenter inutilement le nombre des Comites, un seul pouvant commander cent hommes comme dix, lorsqu'ils sont rassemblés. Il faudroit les attacher à des montagnes qu'on voudroit applanir, à des rochers, à des carrieres dont on pourroit tirer des pierres brutes, & à tous les autres travaux les plus durs, qui, en leur tenant lieu de juste supplice, procureroient le soulagement des Communautés.

Tout est de ma part examiné sur cet article. J'ai dit au commencement de ceci, que je me rétracterois de ce que j'avois avancé à cet égard. L'idée de conserver à l'Etat le travail du criminel, & peut-être la pitié du coupable m'y avoit entraîné; mais j'ai remarqué en ceci, comme en bien d'autres choses, que les confi-

stitutions anciennes & générales ont pour elles un préjugé d'autant mieux fondé, qu'en proportion de ce que les institutions se rapprochent des premiers âges des Sociétés, elles tiennent plus des idées primitives pêtées de force & de réflexion, deux qualités prohibées aux résultats qui naissent dans les Sociétés usées, où la recherche subdivise toutes les notions, & enchevêtre tous les cerveaux d'une multitude de parties brisées. Venons au détail des raisons qui m'ont fait changer d'avis sur cet article.

Quant à ce qui est de conserver des hommes à l'Etat, on en fait, par tous moyens & par tous usages, un tel gaspillage, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que ce seroit une raison d'enfant. Non-seulement la guerre & la mer les dévorent par milliers, l'oïveté & le manque de travail par millions, la désolation & le dépouillement des campagnes, qui seules peuvent les produire, par milliards; tout riche défend le mariage aux pauvres, & par les exemples de sa cupidité, & par les exhortations & les dédains de sa prévoyante dureté; tout pauvre déteste trop son sort, pour concevoir la douce idée de le partager; tout vieillard est cupide, tout homme ravisseur, tout adolescent dissipateur, tout enfant arrache à sa nourrice la qualité de mere: toutes ces choses sont, chacune à part soi, le fer & le feu appliqués sur cette plante divine qu'on appelle homme. Au milieu de tant d'erreurs habituelles gangrenées & insurmontables du cœur & de l'esprit, dont l'exemple & le cercle vicieux conduisent rapidement les Nations aux révolutions désastreuses.

ses, & les Etats à une dépopulation absolue & sans remede, ce seroit un beau calcul que de vouloir épargner à la Société quelques membres reconnus, non-seulement infociables, mais encore ennemis déclarés de la Société.

A l'égard des peines, le crime en général n'est que brutalité : la vue de la mort frappe les ames brutes. Conduisez un bœuf au lieu où de ses semblables périront sous le joug, plutôt que de soulever un fillon de terre glaise & compacte, il ne verra rien à cela; mais l'appareil du sang l'effraie & le frappe. Il me seroit mal d'être l'avocat de la mort & des peines capitales; je plains bien sincèrement les hommes dévoués à servir en ce genre d'organes aux Loix; mais, s'il étoit à mon choix, j'hésiterois beaucoup avant de rien changer à cet égard à ce qui est dès long-temps statué dans les tribunaux réguliers. Qu'on se souvienne seulement, alors qu'on voit redoubler dans les Sociétés la triste obligation de décerner & de voir la peine & la punition des attentats multipliés, que c'est la misere, & la débauche sa compagne, qui engendrent la brutalité criminelle, & que celle-ci gagne du terrain dans une Société, en proportion dece qu'on a plus oublié cet admirable axiome que j'ai lu depuis peu, mais qui me peignit sur le champ le résultat de toutes mes études économiques & politiques : *la pauvreté noble & laborieuse est le véritable état de l'homme.*

Quant à ce qui est enfin des coupables condamnés à la chaîne, un baigne bien choisi, c'est

précifément ce qu'il leur faut. Ils y font voués à un régime dur, mais en quelque sorte mêlé de militaire; ils font un métier nécessaire, & que de *buono voglio* * font ailleurs. S'il en est de trop foibles pour être employés à ce service, ils subissent leurs peines dans les fers. On y condamne d'ailleurs des délits de tant d'especes : les Déserteurs y ont été pendant un temps ; les Contrebandiers, ces malheureux que la nature ne sauroit associer aux criminels, ces hommes qui font un commerce nuisible sans doute puisqu'il ne comporte point d'échange, qui sont coupables selon la Loi, mais selon une Loi à laquelle il faudroit presque toujours appliquer la pensée de l'Italien, *la Loi doit passer pour une Loi trop dure* ; les Contrebandiers, dis-je, peuvent-ils être assimilés à des faussaires de sens froid, à des assassins & à des voleurs ? Un bague recele ce mélange ; & la différence de temps & de terme, note distinctive sur le registre, ne le seroit pas assez à la publicité.

En un mot, ou les chaînes ambulantes seroient traitées avec humanité, ou non. Dans le premier cas, les galeres trop connues ne seroient plus assez de peur ; dans le second, c'est un spectacle scandaleux & nuisible que celui de l'humanité souffrante & méprisée. Le Peuple n'est que trop porté à devenir sanguinaire & brutal. Les Nations, qui ont bravé l'inconvénient de l'accoutumer à des spectacles sanglants & dénaturés, ont porté la peine de leur propre férocité ; & il seroit indigne de notre

* Forçats volontaires à Malthe.

Religion & de nos mœurs d'en emprunter les prophanes usages. Je conclus donc qu'il faut laisser nos criminels où ils sont, & ne pas traiter le Peuple précieux de la campagne comme s'il étoit criminel.

Pour dernière ressource nous avons à faire usage du travail des mendiants valides, moyen efficace d'en diminuer d'abord le nombre, & successivement d'annéantir la mendicité. On pourroit former de ceux-ci des ateliers sur les routes, en leur distribuant pareillement tout ce qu'il y auroit de plus pénible; mais je croirois également essentiel de les séparer pour les soustraire à la compassion des communautés qui, pour être mal entendue, pourroit n'en être pas moins dangereuse à exciter. Les arrangements pour la subsistance de ces deux classes de travailleurs seroient tout ce qu'il y a de plus facile pour le détail.

Je répète que je n'ai point d'idée d'avoir proposé de forcer les mendiants à travailler aux Chemins. Si je l'ai fait, j'en fais ici l'amende honorable: outre que la proposition seroit impie, elle seroit ridicule. Il n'est aucun mal politique plus enraciné que la fainéantise, & les vices honteux de ceux de cette profession. On mettroit un homme à chacun d'eux pour le forcer à travailler, qu'il n'en viendroit pas à bout. D'ailleurs tous, ou la plupart, sont mutilés. Que feroient-ils sur des Chemins? Quand on a proposé de les faire travailler dans des maisons de force, c'est pour mettre à couvert ceux d'entre eux du moins qui auroient besoin de secours, & dans l'espérance aussi que bientôt la profession manqueroit de Sujets. Mais je trouve tout-à-fait bon que cet article-ci finisse par une note

sur les arrangements pour la subsistance de ces deux classes de travailleurs, & qu'il n'y ait que celle du pauvre homme de la campagne, non-seulement destiné à gagner sa vie, mais encore celle de sa femme & de ses enfants, à laquelle on ne pense pas. Si le travail forcé de la Corvée est une injustice à l'égard du fainéant mendiant, quelle horreur ne doit-il pas inspirer à l'égard du loyal habitant de la Campagne, chargé d'une famille qui ne peut subsister que du salaire dû à son travail?

Mon objet jusqu'à présent a été de prouver, 1°. l'indispensable nécessité des Chemins; 2°. l'impuissance absolue où est l'Etat de faire ou de réparer, à prix d'argent, les Ponts & Chaussées de première nécessité, c'est-à-dire, les grandes routes; à plus forte raison les Chemins du second & troisième ordre, dont néanmoins l'utilité influe sur celle des routes, au point que la vivification du Commerce en dépend; 3°. les obstacles insurmontables qui s'opposent à l'idée d'employer les troupes à cette réparation, si l'on excepte les travaux sédentaires auxquels elles pourroient servir utilement. Il me paroit résulter clairement de ces preuves, que l'unique moyen d'exécuter ce grand projet est d'en charger les Communautés, en les aidant du travail qu'on peut tirer des criminels & des mendiants.

Si tout cela est prouvé, il n'y a plus qu'à laisser les Chemins tels qu'ils étoient du temps de Charlemagne, qui, sans ce secours, alloit cependant de Roncevaux en Saxe plus promptement qu'on ne sauroit faire aujourd'hui, du moins en état de donner la Loi. Si les hommes ne veulent étendre l'autorité & la civilisation que pour répandre la tyrannie & les vices, que

plutôt les montagnes deviennent inaccessibles, que les vallons s'escarpent, que les plaines se hérissent d'impénétrables forêts: l'homme, réfugié dans ces retraites ténébreuses, ne devra ses erreurs qu'à l'ignorance & à l'encroûtement de ses barbares préjugés. Mais que sous ombre de civilisation, on calcule, on modifie, on démontre, on apologise l'intérêt, l'injustice & l'oppression, c'est alors que nos vices sont tout entiers à nous, les fruits infects de la corruption de notre cœur, les dignes fantômes du délire impie de notre esprit, & qu'il en résulte une détérioration universelle & ses tristes effets. Le brigandage féroce a ses limites circonscrites par la nature même de ses fureurs: le brigandage civil étend sur tout le masque de son hypocrisie. L'homme exposé aux attaques de l'hydre fait où diriger ses coups; mais celui qu'un ver rongeur dévore dans le sein, succombe à la fin à des atteintes dont on lui dérobe le secret, & dont on lui cache la nature.

Il ne me reste plus qu'à prouver que cette imposition qu'on nomme Corvée, peut être réduite à des conditions si douces, qu'au lieu d'être regardée comme *l'abomination de la désolation sur toutes les campagnes*, elle y devienne la source des consolations & des richesses; c'est à quoi j'espère de n'avoir aucune peine à parvenir.

Point de bruit, Seigneur, disoit un Espagnol à un Prince qui se lamentoit au moment où l'on alloit exécuter sa sentence de mort, *tout ce qui se fait est pour votre bien.*

L'origine de l'usage habituel des Corvées pour la réparation des Chemins ne remonte pas à cinquante ans. Il fut d'abord établi sur des principes si faux, si bizarres & si défectueux, qu'ils ouvrirent la porte au péculet, & à une espee de brigandage. Tout le fonds destiné à cette dépense, tant pour les fraix des outils & autres, que pour les appointements des conducteurs, étoit caché sous l'enveloppe, ou d'adjudications fictives des travaux dont on chargeoit les Peuples, ou de baux d'entretien de Chauffées, auparavant faites à prix d'argent : en rapportant une réception simulée de ces ouvrages, la dépense étoit passée sans difficulté dans les comptes du Trésorier-général. Ce n'est pas que cet arrangement fût criminel par lui-même, & qu'il ne fût peut-être forcé pour la forme, comme je le dirai ailleurs; mais le poison, qui, dépouillé de sa malignité par un habile Chymiste, devient un remede souverain, tue, s'il est présenté par un empyrique ignorant ou fripon : la différence du succès dépend de la capacité, du caractère & des mœurs du sujet à qui l'on donne sa confiance. Le vice consistoit ici, dans la plupart des Provinces, à ne rendre aucun compte au Gouvernement de l'emploi réel de la dépense; à laisser aux confidens la liberté d'en abuser en la rendant arbitraire; à ignorer que tous les sous-ordres, sans exception, pilloient chacun dans sa partie; que le privilege de l'exemption étoit publiquement mis en vente par les subdélégués; que pour punir certaines Communautés de n'avoir pas gratifié les sangsues, on les chargeoit de plus d'ouvrages qu'elles n'en pouvoient faire; à souffrir qu'on distribuât à toutes leur travail à la journée à la boulevue, sans tâche & sans proportion; qu'on les employât à des ouvrages de faveur, souvent personnels; qu'on les assemblât dans les saisons où l'Agriculture avoit besoin du secours de leurs bras; que, par rapacité, cruauté ou ignorance, on les fit venir de dix lieues; & qu'enfin les matériaux des ouvrages de maçonnerie, adjudés

à prix d'argent, fussent gratuitement portés à pied d'œuvre par les Communautés. On a peine à comprendre que l'esprit des ordonnateurs de bonne foi pût être dupe à ce degré de la bonté de leur cœur; mais quand on a long-temps vécu, de pareils événements cessent de surprendre. Si ce détail ne contient pas tous les genres d'iniquité dont la Corvée est susceptible, c'est que je veux ignorer les autres; mais il renferme ceux dont on l'accuse communément. Oh! je reconnois qu'à ce prix la Corvée est abominable, qu'on peut la comparer aux dévastations de la guerre & de la famine, & qu'il n'est pas étonnant qu'elle ait soulevé tous les cœurs & tous les esprits. Mais si, au lieu de cette peinture effroyable, je présente une direction éclairée, juste, sévère contre le vice, compatissante aux peines des malheureux; si je montre un Gouvernement qui exige toutes ces parties dans les premiers & les seconds administrateurs du détail, & dans ceux-ci une exécution littérale des instructions qu'il leur donne; si les principes de ce Gouvernement sont de rendre la contribution aux Chemins générale & sans exception pour toutes les classes sujettes à la taille; s'il règle que la plus forte tâche des Paroisses ne pourra jamais excéder douze journées de travail dans le cours d'une année, & qu'on ne les commandera jamais que dans les saisons mortes pour le travail des champs, qu'il leur fasse distribuer l'argent qui proviendra de la Corvée de représentation, en sorte que les Courvoyeurs qui auront fait leur tâche gratuitement, soient ensuite payés de celle qu'ils feront pour les contribuables qui n'auront pu ou voulu travailler de leurs mains, & que cette répartition équitable empêche désormais les ouvriers de désertir les Bourgs & les Villages pour se réfugier dans les Villes par l'espérance de se soustraire à la Corvée: si cette taxe de représentation est si exactement imposée & si scrupuleusement régie, qu'on puisse arbitrer sans témérité qu'en la fixant à vingt sols par jour,

le

le Manouvrier sera payé sur un pied raisonnable du travail qu'il avoit cru donner gratuitement, comme je l'expliquerai dans la troisieme Partie; si la moindre omission dans le dénombrement est punie comme un crime, quand elle aura été inspirée par la faveur ou par la corruption; si l'on établit un tel ordre que les fonds destinés aux fraix ne sortent jamais que de la main des Trésoriers sur des décharges valables, certifiées par les principaux Préposés, & visées par les Intendants; si l'on interdit à ces Magistrats la liberté de jamais faire faire, ou permettre qu'aucun ouvrage soit fait par Corvées si les plans ne leur en ont été adressés par la direction; si l'on donne aux Subdélégués des surveillants qui répondent de leur activité, de leur désintéressement, toutes les Cours supérieures ne donneront-elles pas leur suffrage à un établissement si avantageux, qui, pour lors, au lieu de ruiner les Laboureurs & les Manouvriers, leur procurera un salaire qu'ils n'auroient pu gagner dans le repos? J'ai une trop haute opinion de la Magistrature, pour croire qu'elle n'aperçoive pas dans ce plan le soulagement du Peuple, & la prospérité de l'Etat; mais il pourroit arriver que sagement rigoureuse, comme elle l'est, sur l'observation des Loix fondamentales, elle soutint que toute imposition est monopole, quand elle n'est pas prononcée par l'autorité légitime, par une Loi revêtue de toutes les formes que l'institution du Gouvernement a prescrites, que nos Souverains ont si souvent recommandées, & dont leur gloire & leur intérêt leur crient sans cesse de ne jamais s'écarter. J'écouterois, avec un profond respect, cet oracle de la vérité, & je lui rendrois, en la confessant hautement, le plus pur hommage qu'elle puisse attendre. Oui, tous les bons Citoyens le publient de même: il faut une Loi qui autorise les Corvées, qui apprenne aux Sujets que le Souverain ne veut & ne cherche que leur bonheur, qu'il n'exige de leur amour pour la Patrie que la contribution dont chacun est tenu sui-

vant ses forces & ses facultés, mais qui n'en veut dispenser aucun qui ne le soit par l'ancienne Loi, afin que le poids de l'imposition devienne plus léger pour chaque Particulier, quand il sera réparti sur plus de têtes. Les Intendants sont les plus intéressés à la solliciter, cette Loi, qui leur rendra la confiance des Peuples, & portera le calme par-tout : jusques-là il sera toujours triste pour ces Magistrats, que leur obéissance les expose à la censure des sacrés dépositaires du droit commun, & que la calomnie du premier audacieux ose s'en faire un prétexte pour semer des libelles contre leur probité. J'essaierai donc, moi, foible & méconnu, mais impartial, & ami du vrai, Citoyen adorateur du bien Public, & brûlant de zele pour le service de mon Prince, j'essaierai de crayonner les dispositions de cette Loi salutaire. Soumise à l'examen scrupuleux d'un Ministère éclairé, elle recevra de lui la lumiere, la force & la dignité que je ne pourrois lui donner ; & l'acclamation des Peuples en bénira la promulgation.

L'Auteur, dans presque tous les Chapitres de son Ouvrage, commence par rendre hommage à l'espérance, & finit ensuite par une sorte de retour vers la charité. Je n'aurois pas plus fortement esquissé le *Prospectus* des abus de la Corvée. Je suis seulement fâché qu'il entreprenne ici de devenir Chymiste d'Etat ; car, en matiere de Politique, tout Chymiste est un Empirique : le poison de la Politique est l'injustice ; &, dans quelque creuset qu'on veuille la décomposer, ce ne sera jamais qu'un poison, d'autant plus dangereux qu'on aura mieux su le masquer.

Il commence par reculer la date des Corvées à cinquante ans : il y en a plus de soixante-dix

que Mr. Colbert est mort, & l'on ne dispute point à ce Ministre la gloire d'avoir de son temps rendu les communications libres au Commerce dans tout le Royaume; on pourroit dater de plus loin cet avantage. On voit dans le Recueil de Fontanon une Ordonnance de Philippe de Valois, concernant les dix-sept grandes Villes de Champagne où étoient établies des manufactures de draps fins. Où sont ces Villes maintenant? où sont ces manufactures? Par quelle voie étoient-elles arrivées, par quel chemin ont-elles fui?

Le tableau des déprédations & des injustices qu'enfante la Corvée est mis ici dans tout son jour; mais l'Auteur veut nous le faire considérer comme provenant du vice accidentel, d'un mauvais choix d'administrateurs, d'une collusion entre les agents, & non comme d'un vice résultant de la base & des fondements de la chose, & indispensablement dérivé de la corruption de son origine. C'est dans la multitude de *si* dont il prétend voiler l'hydre effrayante qui ravage les campagnes, qu'il faut sentir tout l'embaras du plaidoyer d'une mauvaise cause, toute la déception de principes, toute l'illusion des conséquences, tout le décévant des suppositions: c'est là qu'on voit *l'obreptice* & *le subreptice* habillement enveloppés dans cette pathétique narration, où le désordre veut emprunter le masque de l'ordre. Les hommes seront assujettis à la Corvée, & en même-temps traités avec justice. Quelle est cette nouvelle forme de salaire attribué par Ordonnance, au moyen de laquelle un homme travaillera un jour

fans payement, recevra un autre jour un double payement aux dépens de celui qui l'eût employé utilement ailleurs & de gré à gré? Quelle est cette justice illusoire, à qui il ne manque qu'un tribunal en dernier ressort? Si le salaire est payé fidèlement sur un pied raisonnable & fixe à ceux qui travailleront sur les Chemins dans les saisons mortes, qu'est-il besoin de s'affurer du droit de les y assujettir? Seroit-il nécessaire en ce cas de réunir des choses si opposées, la Corvée & le salaire; le gré à gré pour les uns, & le joug pour les autres; & le tout à la discrétion des régisseurs de la Voierie? Voilà, pour les abus, de nouvelles coulisses bien imaginées. Sous cet aspect absurde du bon ordre qu'on nous propose, que trouvons-nous de plus régulier, que ce qui fut ci-devant ordonné, & qui ne fut jamais exécuté? Le fait est que les abus ne sauroient avoir un plus prompt & plus sûr moyen de s'introduire, que sous la forme spécieuse de l'ordre allié avec la contrainte, & indépendant des tribunaux juridiques, si toutefois il en pouvoit être d'accessibles à des hommes exposés aux dangers du ressentiment. L'Apologiste des Corvées nous avertit, dès les premières pages de son Ouvrage, que son objet est de repousser les coups violents qu'on leur a portés. Ignorer combien cette entreprise est insidieuse & inhumaine, fut la première des erreurs, & ne pouvoit qu'en entraîner une infinité d'autres. Et dans quelles dispositions entreprend-on de décider du sort des habitants de la campagne? l'esprit tellement fermé aux notions économiques, le cœur tellement endurci aux maux des plus utiles d'entre

nos freres, que l'Auteur les poursuit jusqu'à vouloir les dépouiller même du droit naturel, & jusqu'à les réduire, s'il se pouvoit, à l'instinct des brutes, ainsi qu'on le verra ci-dessous. Et qui attaque-t-on de la sorte? des Laboueurs, espece d'hommes si honorable & si précieuse; des hommes qui doivent confier visiblement, & avec sûreté, leurs richesses à la terre, pour perpétuer les richesses annuelles du Royaume; des hommes qui ne peuvent être utiles à l'Etat qu'en raison de leurs richesses & de leur intelligence. On ignore combien il est important à l'Etat que l'Agriculture & le Commerce rural ne soient exercés que par des hommes riches, indépendants & instruits. On ne nous désigne ces Patriarches, ces Citoyens notables, ces hommes qui, chez les Romains, étoient élevés aux dignités de Consul & de Dictateur, que sous le nom dédaigneux de *Paysans*. Eh bien, c'est sous cette dénomination que nous annonçons à nos détracteurs cet axiome effrayant: *Pauvres Paysans, pauvre Royaume.*

Oui, tous les bons Citoyens le publient de même. Maudite soit & seroit à jamais la Loi qui autoriseroit les Corvées, qui apprendroit à un Peuple toujours soumis aux ordres de ses maîtres, toujours inviolablement attaché à son Souverain, que la Religion de son Prince peut-être surprise au point de lui persuader que la justice est compatible avec la violence. "Ceux qui
 „ agissent avec violence sont en abomination
 „ devant le Roi, (dit l'Écriture) parce que son
 „ trône est affermi par la justice.,, Loi cruelle,
 Loi de vertige & d'aveuglement, incertaine

dans ses dispositions, décevante dans ses promesses, arbitraire dans ses effets; Loi importune à son propre Auteur, qui, semblable à un malade inquiet qui ne fait quel mouvement se donner, change d'attitude à chaque instant, & sent son propre édifice crouler sous sa main,

„ parce que les Peuples (dit le Législateur des
 „ Législateurs) ont violé les Loix, changé le
 „ Droit public, & rompu les pactes les plus so-
 „ lemnels. „ *C'est là, Citoyen adorateur du bien
 „ public, & brûlant de zèle pour le service de son
 „ Prince*, c'est là, dis-je, c'est dans les Loix,
 c'est dans le Droit public, c'est dans les pactes
 solennels de la Société, c'est dans les Loix
 de titre, en un mot, qu'il faut chercher la
 base des Loix de régleme[n]t. Mais si vos pré-
 jugés de Canton, vos spéculations domesti-
 ques, vos déférences de cabinet ne vous ont
 pas permis d'étendre jusques-là vos connois-
 sances & le vol de vos inductions, la Loi
 est écrite, c'est Dieu qui parle, écoutez. „ Ne
 „ prenez point à votre frere les instrumens
 „ nécessaires pour la vie, comme la meule
 „ dont il mout son bled; car autrement il vous
 „ auroit engagé sa propre vie: s'il vous doit,
 „ n'entrez pas dans sa maison pour prendre
 „ des gages, mais demeurez dehors, & rece-
 „ vez ce qu'il apportera; & s'il est pauvre,
 „ qu'il soit contraint de vous donner sa cou-
 „ verture, qu'elle ne passe pas la nuit chez
 „ vous; mais rendez-la à votre frere, afin que,
 „ dormant dans sa couverture, il vous bénisse,
 „ & vous serez juste devant le Seigneur. Ce
 Dieu qui jugera un jour nos prophanes diffé-
 re[n]ds, & les intentions qui nous mirent à vous

& à moi la plume à la main, est le même qui s'expliquoit ainsi dans le Deutéronome. De quel œil doit-il voir aux lieux où l'on fait profession de le servir dans toute la pureté de son culte, les calculs injustes de l'esprit de fiscalité, proposer sous le titre de mitigation, qu'on engage *la propre vie du Cultivateur*, qui est son temps, qu'on force *sa maison pour prendre des gages* ou amendes, & pour y établir des logements forcés? C'est à lui que nous rendrons compte de nos conseils, de nos vues & de nos desseins; c'est lui qui associa l'astuce à la férocité dans ce terrible anathème: "les hommes", sanguinaires & trompeurs ne verront pas la", moitié de leurs jours.

On met donc très-injustement la Corvée des Chemins au rang des causes de la dépopulation, puisque ce n'est point par elle-même qu'elle peut nuire, mais uniquement par l'abus qu'on en fait, ce qu'on peut dire des meilleurs établissemens. Ce reproche peut être fait à la guerre, fléau le plus destructeur dans nos climats, parce qu'il y est le plus fréquent, & que, sur cent hommes qu'il enleve à l'Agriculture, il ne lui en rend pas dix: il peut & doit être fait à l'instruction gratuite, qui rend le Paysan orgueilleux, insolent, paresseux, plaideur, qui lui fait regarder le travail avec dédain, & l'incline à se tirer de son état pour devenir Huissier, Clerc, Commis aux Aides & aux Gabelles, ou à prendre le parti du cloître, au point que, si l'on recherchoit la généalogie de tous les Moines & Religieux, on trouveroit que la charrue en fournit plus de la moitié. C'est-là qu'on peut dire: *Hoc fonte derivata clades*. J'ai lu dans une critique fort aigre de l'esprit des Loix que l'ignorance n'est bonne à rien; proposition absurde, qui contredit les faits au sens propre & au figuré.

Dans le premier, le bonheur du bas Peuple dépend de son ignorance, qui entretient en lui la pureté du cœur par la simplicité de l'esprit, & ne lui laisse contre les ennuis & les dégoûts de la vie, que l'heureuse ressource du travail qui le nourrit. C'est pour lui que la sagesse a prononcé cette sentence : *Beati qui litteraturas non cognoscunt.* Dans le sens figuré, l'Auteur n'avoit certainement pas consulté les freres ignorants; ils lui auroient appris que l'institut est le premier du monde dans l'art d'acquérir, & que ce corps lourd écrasera dans moins de cent ans celui des sciences & de la belle éducation, si le Ciel permet qu'ils subsistent jusques-là l'un & l'autre.

Jusqu'ici j'avois cru que la particule *donc* signifioit une conséquence; mais dès qu'elle ne sert qu'à mettre en fait ce qu'on n'a pas seulement effleuré en question, j'y renonce. L'on a tort de mettre là *la Corvée des Chemins au rang des causes de la dépopulation*: elle détraque tous les travaux de la campagne, ruine l'Agriculture, fait mourir de faim les Manœuvres de l'art nourricier; mais à cela près, je ne vois pas ce qu'elle peut faire à la population.

On peut sans doute faire ce reproche à la guerre; mais pourtant depuis Charles V. jusqu'au regne de Louis XV. on compteroit à peine quarante ans sans guerre, ou civile, ou étrangere en France, & la population s'est soutenue à raison des productions du sol. C'est d'après cette proportion qu'on doit juger des effets des Corvées sur la population.

Quant à ce qui est de *l'instruction gratuite*, nous y voilà donc. Premièrement, il n'y a plus rien de gratuit dans le monde, ce n'est plus

qu'un nom : en second lieu, l'instruction rend donc le Paysan *orgueilleux, insolent, paresseux, plaideur*? Mais regardons-y deux fois.

Orgueilleux! Ce n'est pas cela que vous avez voulu dire; car il n'y a plus d'orgueil en France. Je ne me rappelle pas d'y en avoir vu, du moins dans les personnages de mon temps: cela a un certain air de décoration dont nous ne faisons plus de cas. Quant aux Paysans, vous pouvez m'en croire, moi qui suis leur compere à tous, si quelques-uns ne chantoient au lutrin, il y a long-temps qu'ils auroient rayé le péché d'orgueil de leur examen de conscience.

Insolent! C'est autre chose, mais c'est bientôt dit. Qu'appellez-vous, s'il vous plaît, un insolent? car chacun attache son idée à ce mot-là. Le Militaire appelle insolent le postillon qui ne veut aller que le petit galop; le Magistrat qualifie tel l'Huissier qui lui porte une assignation; le Bourgeois, un Meûnier qui lui signifie son chaumage; le Maître, son valet qui veut avoir raison; le Financier, celui qui appelle à la Cour des Aides d'une taxe de Bureau; le Capitaine des chasses, le Fermier qui ne voudroit pas laisser sécher sur pied son fainfoin: le domestique du Seigneur de la Paroisse traite d'insolent le Paysan qui va à l'offrande devant lui, &c. Je ne vois guères que les femmes qui emploient quelquefois ce mot dans des acceptions moins rigoureuses. En un mot, je ne pense pas que le Paysan puisse être insolent de fait, qu'en n'ôtant pas son chapeau à d'honnêtes gens qui le préviennent: or, cela,

c'est être incivil, & s'il eût su lire, il auroit appris à vivre dans la *Civilité puerile*. Quoiqu'il en soit, si vous les réduisez tout-à-fait à la besace, ils le feront bien davantage : rien n'est si insolent que ce qu'ils appellent les *Gourgands*. Mais c'est la Corvée gratuite, & non l'instruction gratuite qui les mene là.

Paresseux! C'est tout un. Faire force de bras, suer & transir toute l'année, & n'avoir rien au commencement, au milieu, ni à la fin, nous rebuterait tout comme eux.

Plaideur! Dénomination gratuite. En général, ils ne sont point plaideurs, & d'entre ceux qui savent lire, aucun ne déchiffre le papier timbré. Autrefois ils avoient plus de débats, ayant plus de chevance; mais entre les notables qui résidoient autour d'eux, il se trouvoit des *appointeurs*; & c'est chose fort aisée, une fois qu'on a acquis leur confiance. Aujourd'hui toute la surface de leur terre est couverte de gratte-papiers; & s'ils en usent selon leur portée comme les autres, ils en sont bientôt corrigés.

A l'égard de l'inclination à quitter son état pour devenir Huissier, Clerc, Commis aux Aides & aux Gabelles, daignez vous souvenir, que, tant que vous multiplierez les métiers destinés à vivre sur la portion des autres, ils attireront nécessairement à eux les parties laborieuses. L'homme aime & aimera toujours mieux en général être frêlon, qu'abeille. C'est une pente contre laquelle tout Gouvernement doit se roidir; & il ne le peut, qu'en diminuant en nombre

toutes les classes de l'ordre des gagistes. Mais quand au contraire on prône comme vous faites, & l'on réduit en Principes & en Loi, les moyens d'opprimer encore la partie productrice par des voies & des tortures, dont nécessairement la partie gagiste est exempte, on les met au point de préférer le métier de pendu à celui de travailleur. Quand, dans la seule année 1758, on a vérifié à Rome, qu'il avoit passé quarante-huit mille François pour se rendre dans le Royaume de Naples, sans ce qui étoit resté en chemin, alloient-ils être Huissiers, Clercs ou Commis? Quand, presque à chaque semaine, on reçoit à Dublin une centaine de réfugiés qui arrivent en procession, chantant des Pseaumes en François, & que les habitans se les départissent, connoissant aujourd'hui de quelle utilité est cette sorte de bétail; qu'on découvre ensuite que dans cette centaine, il y a quatre-vingt Catholiques, est-ce l'envie de se faire Moines qui les force à cette fatale apostasie? A l'égard de la *généalogie* des Moines, rassurez-vous; les études des Paysans ne les meneront jamais à pouvoir entrer dans aucun ordre. La plus forte Bourgeoisie de Campagne & des Villes du second ordre, n'a plus de quoi faire étudier ses enfans, & tous les Séminaires manquent de Sujets.

Mais, puisque vous voulez aujourd'hui nous juger, nous condamner, & même nous damner, daignez au moins nous considérer sous notre véritable point de vue; daignez voir un peu plus en grand les travaux, les occupations, le commerce de la Campagne, les entreprises & la science de l'Agriculture, les richesses qu'elle

exige, l'importance & la dignité de l'état du Laboureur, & vous conviendrez peut-être alors, qu'autant les Corvées sont fatales, & doivent paroître insultantes à ces hommes d'un état cent fois plus honorable que ne l'est celui des Commis-courvoyeurs auxquels vous voulez les assujettir, autant les Maîtres d'école leur sont nécessaires.

Supposons, (ce que je n'ai pas personnellement éprouvé, attendu que je n'ai pas voulu leur faire de mal) supposons, dis-je, qu'il se fût répandu, parmi les habitants des Campagnes, un esprit de dissention & d'aigreur, pourquoy voudroit-on attribuer ridiculement ce malheur à l'instruction, qui leur est tout autrement nécessaire qu'aux Bourgeois, Marchands & Artisans des Villes, à qui vous n'oseriez néanmoins la refuser? Ce qui fait désertir les habitants des Campagnes, & qui aigrit ceux qui ne peuvent fuir, c'est la misère, c'est l'injustice. Quand on a allégué hautement qu'en vingtrains de temps, seize cents charrues avoient abandonné la terre en une seule Province, c'est-à-dire, privé l'Etat de sept à huit millions de revenu annuel, on a oublié de citer les Maîtres d'école à qui ce désastre devoit être attribué. Ah! qu'il seroit bien plus vrai de dire que de semblables revers sont le fruit, le terrible fruit du péché d'ignorance.

Eh! oui, Monsieur, *l'ignorance n'est bonne à rien*. Celle de ce qui est contenu dans le tableau économique, où l'on voit pieces à pieces, & dans l'ensemble, la construction d'un

Royaume Agricole, & que vous trouverez ci-joint, a établi l'opinion monstrueuse, qui met au dernier rang les Artisans de notre subsistance & les uniques auteurs de toute richesse. Auroit-on jamais osé hasarder l'axiome impie, qu'il faut que le Peuple soit pauvre, si l'on avoit eu quelque notion fixe de ce qu'on voyoit néanmoins chaque jour devant ses yeux ? si l'on avoit conçu quel fonds énorme d'avances primitives demande l'Agriculture, & l'intérêt hors de toute proportion que rapportent les fonds de ces avances ? Si l'on eût envisagé, de la part du Fermier, la propriété de ses richesses, & reconnu qu'il est aussi-bien Propriétaire que le Possesseur de la ferme; qu'il n'est, ni gagiste, ni mercenaire; qu'il tire, comme celui-ci, son revenu annuel du propre fonds de ses richesses, lequel est aussi nécessaire que le fonds de la terre pour faire naître le produit commun. Si delà passant à l'inspection des avances annuelles, on avoit compris la nécessité de leur retour périodique dans le sein de la production; si l'on avoit su comment, semblable au phénix, le produit reversé sur la Campagne renaît de ses cendres, & redonne un même produit; si l'on avoit distingué quelle place doit tenir la main d'œuvre dans cette révolution circulaire, comment le produit, le revenu & la richesse croissent dans un Etat en raison de ce que la consommation des revenus rentre dans la balance des dépenses productives, & qu'ils décroissent en raison de ce que ces mêmes revenus se consomment en dépenses stériles; verroit-on tant de faux calculs de Finances, tant d'illusions de crédit, si peu d'inquiétude de savoir si le Peuple paie

sur ses fruits, ou s'il paie sur le fonds des avances? quelqu'un, en un mot, proposeroit-il de soumettre à qui que ce puisse être le travail de l'Agriculture, si la plus fatale ignorance n'offusquoit ses vues sur la marche des choses d'ici-bas?

Oui, je le répète, l'ignorance n'est bonne à rien, mais à rien du tout, & bien au contraire. Je suis fâché que cela se soit trouvé dans une critique de l'Esprit des Loix; mais cela n'en est pas moins vrai. Je ne fais pas ce que vous appelez le sens propre & le figuré de cette proposition; mais, s'il est vrai que *le bonheur du bas Peuple dépend de son ignorance, qui entretient en lui la pureté de cœur par la simplicité de l'esprit, & ne lui laisse, contre les ennuis & les dégoûts de la vie, que l'heureuse ressource du travail qui le nourrit*, cet axiome, qui dégrade l'humanité, qui réduit les quatre-vingt-dix centièmes des hommes à l'état & à la condition des bêtes, à la vie purement animale, à la pureté du cœur des brutes & à leur instinct, à n'exister que pour l'usage des riches, & même, selon de tels principes, que pour servir d'aliment aux Antropophages; cet axiome, dis-je, ouvre la carrière à une multitude de doutes concernant mes principes à cet égard, que je croyois bons; & puisque vous avez pris la peine de m'ébranler, il faut que vous ayez encore la bonté de me convaincre.

J'avois cru jusques ici que tous les hommes, généralement tous, étoient freres d'origine, de construction, de dotation réelle, & de des-

ation; qu'en conséquence il étoit impossible de donner aucune marque distinctive, de tracer aucune ligne visible & notoire de séparation entre le bas Peuple & le haut Peuple, & que toute dénomination en ce genre répondoit uniquement à la différence du riche au pauvre. Je savois bien qu'il y avoit des distinctions d'état & de fonctions, qu'il y en avoit de notabilité relative aux arrangements de la Société; mais je savois aussi que tout cela n'étoit nullement rapportable à l'espece, ni par conséquent à l'individu.

En revenant donc à la différence du riche au pauvre, j'avois tâché de me faire une idée de ce que c'étoit en soi que la richesse, & j'avois trouvé que, si l'on ne vouloit s'écarter des Loix de la nature, la prérogative du riche ne pouvoit être que le devoir de maintenir l'ordre & la justice dans ses appanages & dans l'emploi de ses richesses; & la pauvreté, que le devoir d'obéissance qui doit lui procurer la sûreté & la subsistance. Je m'explique.

Le territoire & les possessions de l'Etat sont départis à un certain nombre de familles. Le titulaire du droit d'une telle famille est censé le maître de sa portion: il en dirige l'entretien, la cultivation, l'amélioration, &c. & de même qu'il paie à ses cohéritiers le droit de part prenant à cette portion, dont ils deviennent les maîtres aussi, il paie pareillement aux pauvres, qui viennent l'aider de leur travail, le droit de cultivation. Ce droit est également une portion dont lesdits pauvres deviennent les maîtres.

Ainsi se distribuent les fruits de la terre qui sont l'unique bien, ainsi se départit leur jouissance à tous les hommes à qui Dieu l'a également donnée. Il résulte de là que par l'immuable & l'irréfragable Loi de la nature, il ne reste de plus au maître qu'à l'agent, au riche qu'au pauvre, que le droit de juridiction.

Quoiqu'il en soit de la justesse de cette opinion, toujours faut-il avouer que ces distinctions relatives aux divers arrangements de la Société plus ou moins frêlée, n'ont pu entrer dans les vues du Créateur, & dans celles de la nature. Il faut, dis-je, avouer que tout homme est homme à ses yeux.

Si je ne voulois parler qu'aux Sectateurs de la Religion révélée, je leur demanderois si la connoissance d'un Dieu, seul Créateur du ciel & de la terre, immense dans sa bonté & dans sa justice, si la connoissance de nos devoirs respectifs les uns envers les autres, si toutes les notions de l'esprit, si tous les sentiments du cœur relatifs à la morale, si tout cela, dis-je, à été donné à un certain ordre d'hommes exclusivement à tout le reste, si c'est enfin là, de la science & de la seule vraie science: mais parlant à l'universalité des humains, ma question se trouve à peu près dans la même force. A la vérité les ténèbres de la cupidité ont offusqué dans notre entendement cette vive lumière, imbibée dans la Loi de la nature, grande Loi qui renferme toutes les autres, & dont les premières infractions irritent la Majesté Divine avant qu'elle eût daigné révéler sa Loi. Mais quels traits perçants de cette lumière primitive ne se sont pas fait jour dans
tous

tous les temps & dans tous les Pays à travers les voiles épais de l'ignorance ? Quels efforts n'ont pas fait la morale, la législation, l'émulation & les arts ? Tout homme, qui fait usage de sa raison, soit Chrétien, soit Musulman, Païen, ou Barbare, conviendra que l'homme ne s'est rien donné, n'a pu rien se donner, que tout son travail ne tend qu'à cultiver la semence première qu'il reçut de l'Être des êtres. C'est lui-même, c'est Dieu l'Auteur de tout bien, qui décide aujourd'hui la question débattue entre nous. Il a donné à l'homme, sans distinction d'état, tout ce que l'homme peut concevoir, cultiver, s'approprier dans le genre de connoissances qui peuvent le perfectionner, & le rendre plus utile & plus social. Il a voulu que l'homme fût ; & quiconque prétend borner son entendement & ses connoissances par des vues gauches, ou de superstition, ou de politique, fait en cela, sans le savoir, l'office du démon, ennemi de Dieu & des hommes.

Mais, dira-t-on, toute votre prosopopée tombe par la nature même de votre induction. Dieu nous a tout donné, il est vrai ; mais nous a-t-il tout donné également ? N'a-t-il pas privilégié certains hommes par la conformation du corps, par l'esprit, par le cœur, & par les talents ? Cette différence ne montre-t-elle pas qu'il a lui-même désigné des distinctions dans la Société, & des privations morales autant que physiques ?

Entendons-nous. Personne n'a plus que moi senti la nécessité indispensable des distinctions

VI. Partie.

H

& des ordres dans la Société. La diversité des dons de la nature sur les hommes en a fait la première désignation : quant à l'inégalité de cette distribution, je serois un peu moins facile à en convenir ; cette inégalité n'est si marquée à nos yeux qu'en vertu de la foiblesse de nos vues. Les qualités les plus frappantes pour notre imagination prennent le premier rang dans notre opinion, toujours peu portée à faire entrer dans ses résultats des calculs d'utilité première. Tel homme célèbre par son éloquence eût été bien embarrassé, non-seulement à montrer, mais même à imiter des détails d'Agriculture. Je soutiens en un mot, pour l'avoir recherché, connu & éprouvé, qu'à la réserve des qualités du cœur, tout nous a été départi ici-bas à peu près avec égalité. Nul ne se distingue, qui n'ait un foible absolu, inhérent en quelque sorte aux principes de sa prééminence ; nul aussi ne nous paroît presque réduit à l'instinct, que faute d'avoir été mis en œuvre. Mais les véritables notions, ce qui seul est digne d'être appelé Science, est à la portée de tous les hommes, puisqu'il leur est également nécessaire à tous, je veux dire cette morale du cœur qui fait l'essentiel de la Religion, la connoissance de ce que nous devons au grand Etre, dirigée en action sur ce que nous devons à nos semblables ; c'est-là ce qu'il nous importe également à tous, & de tous états, de savoir.

Nous disions tout-à-l'heure que les qualités du cœur semblent inégalement réparties : mais en quoi consistent ces qualités du cœur si nécessaires, qu'elles sont la base de tout bien ? Si

ce n'étoit qu'une sorte de sensibilité mécanique, & susceptible de toutes sortes de dérangements, sentiment qui s'émeut du malheur d'autrui, qui se satisfait du plaisir d'y remédier; si ce n'étoit que ce penchant, cet attrait qui cherche toujours à s'affectionner, qui s'échauffe à l'approche de tout objet propre à l'attirer, qui emploie tous les organes à prévenir, toutes les actions à obliger, tous les souvenirs à la reconnaissance, certes l'Être Souverain seroit injuste d'avoir fait dépendre toute vertu de la bonté & de la droiture du cœur, puisqu'il a sensiblement privé de ces avantages de conformation un grand nombre d'hommes, qui ont tous le même droit au bonheur & par conséquent à la vertu. Mais c'est principalement des lumières de l'esprit que dépend le redressement du cœur humain, ou, pour mieux dire, son rétablissement dans son état naturel, dérangé par la cupidité animale & trop habituelle. Sitôt que l'homme debout considère son Auteur, considère ses semblables, se considère lui-même, il sent le rapport indispensable de ces trois choses, qui ne peuvent être en relation que par les règles & l'observation des Loix de l'équité: il sent que sans ces Loix, il porte, dans son sein ennemi le décret de l'inimitié de tous les êtres qui l'environnent; que, par la fidélité à ces Loix, il s'assure un protecteur éternel & des appuis environnants; & si la foiblesse de ses organes, le malheur de l'habitude & la contagion des exemples l'arrachent & le détournent souvent de ses principes, il fait du moins, il fait, il juge dans son cœur ce que c'est que le bien ou le mal, le vice ou la vertu.

Ces lumieres primitives & indispenfables ne font point dans les sciences & les arts, enfans de la recherche des humains. Si c'est de bonne foi que des esprits d'une forte trempe ont avancé que le fâvoir a perverti les Sociétés, nous ferions bientôt d'accord en convenant de nommer *fauffe science* toutes les prétendues découvertes de l'orgueil, tous les calculs compliqués d'une politique avide, toutes les trames d'une aveugle cupidité, toutes les infidieuses circonvolutions d'un fordide intérêt. Appellons encore *fauffe science*, toutes recherches & tous efforts qui tendent au-delà de la portée de l'esprit humain, qui troublent la raison, & qui n'enfantent que des opinions discordantes, abfurdes, effrénées, dangereuses & criminelles, tout, en un mot, ce qui mérite d'être appellé ainsi, & qui est le fruit pernicieux des spéculations creuses du Savant oisif, orgueilleux & pervers. Mais évitons comme un sacrilege, l'attentat de vouloir priver un homme quelconque de ce qu'il importe à tous de fâvoir, & d'apprendre même à leurs voisins; de vouloir le priver des grandes & vraies connoiffances de la morale, de ce qu'il doit à Dieu, de ce qu'il doit aux hommes, de ce qu'il se doit à soi-même. C'est-là la grande enceinte de nos devoirs; mais de combien de lumieres relatives cette connoiffance ne dépend-elle pas? combien de fois ces devoirs, intimément liés les uns aux autres, ne paroîtront-ils pas contradictoires par les détails à une ame foible, à un esprit encroûté dans la vase d'une ignorance folitaire?

Indépendamment des devoirs généraux, com-

bien de connoissances relatives n'entrent pas dans l'accomplissement des devoirs de chaque état, de chaque profession? Et s'il en est, dont les obligations puissent être remplies par le secours seul de l'habitude & de la routine, ce sont bien plutôt les professions où il n'est question que d'obéir, que celles où il faut régir & gouverner. Que le Soldat se forme aux devoirs précis, mais bornés de son état, par la seule habitude de la routine de sa légion; que le Bourgeois, dont toute la sollicitude domestique peut être remplacée par deux clefs, celle de sa cave & celle de son grenier; que l'artisan, dont la subsistance & l'entretien sont au bout de ses dix doigts; que le domestique, dont la vigilance & la fidélité constituent tout le mérite, & dont la ponctualité attend en silence l'ordre de ses occupations; que toutes ces classes d'hommes, dis-je, n'empruntent toutes leurs lumieres que de l'habitude, on en fera des automates organisés, des hommes mutilés, & privés de l'extension naturelle de leur être; & l'Etat n'en souffrira que la perte inséparable de la non-valeur d'un nombre de ses Sujets: mais vouloir abrutir le Fermier & le Laboureur, ces hommes indépendants de tous les autres, & dont tous les autres dépendent par la nécessité de leur subsistance, ces hommes qui n'épient que les influences du Ciel, & qui ne sollicitent que la terre; ces hommes qui doivent chaque jour donner l'ordre à un grand nombre d'autres, prévoir, guetter, saisir, & départir la richesse; ces hommes qui pompent les trésors d'une main, & qui de l'autre les distribuent aux Souverains, aux Propriétaires, au Commerce, à la subsistance & à la repro-

duction; vouloir, dis-je, rendre ces hommes-là muets & sourds, autant qu'il est en notre pouvoir de le faire, c'est un crime de leze-humanité,

Descendons delà, si l'on veut, à leurs freres, aux Manœuvres de l'art nourricier & alimentaire. Un rien décide sur le théâtre de l'art fraternel, de la différence qui est entre le riche & le pauvre: c'est là, ce n'est que là sans doute, où la richesse n'a point d'orgueil, où la pauvreté n'a point de honte; son pire attribut ailleurs. Tel fils d'un pauvre Paysan fut pauvre long-temps, & l'eût toujours été sans l'apprentissage & l'exemple qui développerent en lui le talent & la vigilance qui en firent un gros Laboureur. Cessez de lui envier la faculté & l'intelligence de s'approprier ces secours, & d'en concevoir l'utilité; cessez, hélas! de disputer au pauvre Peuple la faculté de lire les prieres qu'il va adresser en concours à l'Être souverain, de connoître la morale de sa Religion, & d'en instruire sa famille. Qui que vous soyez, qui voulez le réduire aux facultés de l'automate, qui, pour mieux assurer l'esclavage rural, appelez à votre secours ces suivants de la misere, *pauvreté, assujettissement, stupidité*, pour vous aider à garotter les Laboueurs, ces grands Artistes de la reproduction annuelle des richesses de la Nation: je veux que rien ne vous attache à votre terre, que vous n'y soyez, ni Propriétaire, ni Patriote; mais du moins vous êtes homme, consultez votre amour-propre; interrogez-vous vous-même: si vous étiez né sous le chaume innocent, auriez-vous voulu qu'on vous eût in-

terdit la faculté de devenir le Pape Sixte, ou tel autre qui, illustre aujourd'hui dans l'Europe savante, n'a dû son existence qu'au bonheur d'avoir été rencontré dans les champs par un Grand, qui ne pensoit pas comme vous sur l'instruction gratuite?

Mais, sans sortir de cet état précieux trop dédaigné par les hommes aveugles, & le seul néanmoins dont les travaux soient aidés de la main directe & silencieuse de la nature, sans nous attacher uniquement aux grands maîtres de l'Agriculture, aux riches Laboureurs dont la nécessité vient d'être démontrée, pourquoi refuser au Paysan de pouvoir lui-même écrire & lire ses comptes, faire ses petites spéculations de commerce. &c? Vous lui voulez *la pureté du cœur & la simplicité de l'esprit*; mais vous le voulez priver d'une faculté qu'il voit généralement répandue sur tous les autres Etats, dont il sent la nécessité, & déplore la privation. Ne voudriez-vous pas aussi lui crever les yeux pour l'empêcher de voir tant de biens qui ne sont pas à sa portée? Si l'ignorance absolue est le principe de la barbarie, l'ignorance relative, & qui doit être regardée comme infortune, est celui de la malignité. Vous ne voulez lui laisser, *contre les ennuis & le dégoût de la vie, que l'heureuse ressource du travail qui le nourrit*. La vie n'a, ni ennuis, ni dégoûts pour les hommes laborieux & innocents; mais il faut en effet que ce travail les nourrisse, & que, s'ils ont des maîtres, ils les voient occupés d'eux & de leur sûreté, occupés à remplir les autres fonctions de la Société, & non des tyrans impla-

cables, appliqués à attirer tout à eux, qui, non contents de leur arracher tout le fruit de leur travail, les forcent encore à un travail sans fruit.

Résumons. Non-seulement *l'ignorance n'est bonne à rien*, mais encore elle est le poison de tout. L'idolâtrie, les superstitions, les fureurs, les meurtres, toutes les horreurs enfin qui ont deshonoré l'humanité, les animosités, les complots, les séductions, la corruption de tout genre qui la deshonne & qui la deshonorera au futur, ne viennent que delà. Tout crime est issu d'ignorance. Dieu sans cela en pardonneroit-il un seul? Notre Rédempteur sur la Croix n'accusa ses bourreaux que d'ignorance.

Le luxe est aussi accusé, à juste titre, d'être un des plus grands obstacles à la Population; mais je n'ai vu nulle part que, dans les raisons qu'on en donne, on ait fait entrer celle de l'instruction gratuite, quoiqu'elle soit un de ses arcs-boutants, par la manie qu'on a de ne plus engager aucun domestique qui ne sache lire, écrire & calculer: d'où il suit que tous les enfants des Laboureurs se faisant Moines, Commis des Fermes, ou Laquais, il n'est pas surprenant qu'il n'en reste plus pour le mariage, ni pour l'Agriculture.

Je n'entends pas bien ce paragraphe. Le luxe nuit à la Population: l'instruction gratuite est un de ses arcs-boutants, par la manie de ne vouloir aucun domestique qui ne sache lire; d'où s'ensuit que tous les enfants des Laboureurs se faisant Moines, Commis, ou Laquais, il n'est pas étonnant qu'il n'en reste plus pour le Labourage.

Le luxe nuit à la Population par mille & mille raisons que j'ai à peine ébauchées dans le temps, & qui toutes reviennent à l'excès du désordre que j'ai désigné ci-dessus, comme le point de comparaison de la santé ou de la corruption de la Société, en ce que le luxe est *l'art d'employer le plus de richesse possible au faste & à l'ostentation du plus petit nombre possible*. Mais je ne vois pas comment l'instruction gratuite peut être un des arc-boutants du luxe: le luxe au contraire est le destructeur de tout don gratuit, physique & moral.

A l'égard du déplacement des enfants des Laboureurs, j'ai tout dit. Ils ne s'en vont pas: on les chasse par l'oppression, & plus encore par le retranchement de la subsistance, puisqu'on empêche les richesses reproductives de retourner dans les Campagnes.

Mais loin que la Corvée nuise à la Population, je soutiens qu'elle sera propre à l'encourager, lorsque l'effroi de cet impôt sera banni par la pitié du Législateur, & que les Peuples l'envisageront d'un œil tranquille & serein. La Corvée entretiendra le Paysan dans l'habitude du travail, & l'empêchera, pendant les saisons mortes, de se livrer à la paresse & au libertinage, deux causes certaines de la dépopulation. J'entends toujours la Corvée modérée, telle que l'établira la Loi que je propose, & qui seroit digne du suffrage public, quand elle n'auroit d'autre mérite que de réprimer le commandement arbitraire, & de mettre les Peuples à portée de se plaindre, si quelqu'un osoit la violer.

On nous promet que la Corvée sera propre

à encourager la Population. On prétend donc faire revivre l'âge de Deucalion & de Pirrha, & que les Courvoyeurs repeuplent le monde en jettant des pierres par dessus leurs têtes.

On se promet que les Peuples esclaves l'envisageront d'un œil serein & tranquille : on en promettrait autant pour la Milice, qui cause aujourd'hui plus d'effroi que jamais en parcourant les Campagnes, & fait couler plus de larmes. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si l'Etat a eu plus de force & de ressources depuis que ces inventions très-modernes ont prévalu : mais qu'on prétende trouver dans la Corvée le moyen d'entretenir le Payfan opprimé dans l'habitude du travail, c'est singulièrement forcer la nature des choses.

Le travail fut la condamnation de l'homme ; mais son juge le traita en pere. En l'assujettissant aux besoins, il le soumit à lui-même ; il attachait des plaisirs à la satisfaction même de ses besoins ; il mit auprès des maladies l'espoir de la santé, auprès de la mort celui d'une meilleure vie, auprès du travail l'attrait du profit, & la jouissance des fruits acquis par le travail. Séparez nos maux de leurs accessoires sagement & immuablement placés par une main divine, ils ne sauroient plus être que désespoir. Est-ce à cela que vous prétendez habituer le Payfan par l'usage des Corvées ? Non, sans doute : soyez certain néanmoins que vous n'opérerez que cela, & que telle est la cause, tel sera l'effet.

On l'empêchera, dit-on, pendant les saisons

mortes, de se livrer à la paresse & au libertinage, deux causes certaines de dépopulation. Est-ce connoître la campagne, bon Dieu! que de lui trouver des saisons mortes pour le travail? Quelles sont ces saisons mortes dans les Campagnes? La culture, tant qu'elle est praticable, occupe sans cesse; & quand elle ne l'est pas, les Corvées des Chemins ne le font pas non plus. C'est le temps de battre les grains dans les granges, de l'exploitation des bois, de faire des voiturations, & d'autres travaux qui emploient continuellement les ouvriers fixés aux ouvrages de la campagne. Dans quel Canton encore de la France a-t-on trouvé de nos jours le Paysan livré au libertinage, à celui du moins qui provient de l'oisiveté & du non chaloir? Le Paysan, qui ne trouve pas à travailler, ou à qui son travail ne fourniroit pas son entretien, se livre quelquefois à la chasse, à la pêche, & enfin au brigandage dont il consomme les fruits au cabaret, abandonnant sa famille misérable; mais sur mille de la sorte, vous ne trouverez pas un seul Paysan aisé: ceux-là ne reposent jamais, veillent, agissent, travaillent, vivent retirés dans leurs ménages, fort unis avec leurs femmes, fort soigneux de leurs enfants. Quant aux autres que la misère a libertinés, vous les traîneriez sans cesse à la Corvée, qu'ils n'y feroient pas mieux que dans leur Canton; ils gâteroient votre ouvrage, pilleroient les Villages voisins, & ne vaudroient jamais rien.

Voulez-vous savoir le moyen de les corriger? Je l'ai vu pratiquer à un vieux Seigneur, qui avoit quitté le service criblé de blessures,

Il trouva les Paysans de sa résidence tous paresseux, ivrognes, ruinés, passant leur vie au cabaret & à jouer à la boule, rentrant le soir pour battre leurs femmes & leurs enfants, la Communauté accablée d'arrerages de tailles, &c. Il commença par entreprendre un travail effrayant, & faire un vaste verger d'une montagne de roches dont les débris entouroient son verger par des murs énormes de pierres sèches : il donnoit le meilleur prix des journées, selon le taux du Pays, aux hommes, femmes & enfants en proportion, & tous les soirs l'argent étoit compté à sa porte. Il n'étoit question, pour les premiers agents de ce rude travail, que d'énormes masses de fer & des pieux, de même pour rompre & ébranler les roches. Personne de tous ceux qui devoient se louer, n'eût osé sans honte manquer à gagner sa journée, & cet homme, endurci aux fatigues, étoit à leur tête, quelque temps qu'il fût. J'étois quelque fois témoin de la rigueur salutaire de cet homme respectable, & des gemissements des ouvriers souvent désespérés de la dureté du temps & du travail. Mon jeune cœur anti-Courvoyeur souffroit intérieurement; mais j'ai vu depuis quel bien devoit résulter de cette épreuve. On juge que, pendant ce temps, on avoit grand soin que les cabarets fussent régulièrement fermés à neuf heures, comme le portent les ordonnances. Quand le Seigneur vit que tout son monde, après plusieurs Hyvers d'épreuve, étoit habitué à la peine & desireux de travail, & qu'un salaire continuel leur avoit procuré quelques avances, il leur donna alors à bas prix de très-bon terrain à défricher; tous

y coururent, & ce nouveau patrimoine rendit les forces & l'aisance à ce lieu régénéré : voilà le moyen de bannir la paresse & le libertinage. Répandez du travail & des gains dans les campagnes, vous en chasserez bientôt le libertinage & l'oisiveté : mais il faut que ce travail porte son salaire, autrement ce n'est point travail, c'est torture & tyrannie.

Quant à ce qui est de la Corvée modérée, nous en parlerons tout-à-l'heure, & ferons voir que la Corvée n'est point comme l'antimoine, qu'on peut rendre salutaire par des préparations & des doses mesurées.

En l'attendant avec toute l'impatience d'un homme qui sent vivement ce qu'il exprime de bonne foi, j'oserai dire que, pour le bien du Royaume, cette Loi devrait être générale pour toutes les Provinces. Je suis bien éloigné d'opposer même le doute à l'équité des privilèges dont jouissent les Pays d'Etats; mais je ne crains pas de leur manquer, en soutenant qu'ils sont soumis à la Police générale du Royaume, & que la Loi municipale n'a pas droit d'enfreindre celle du bien commun. Qu'ils se régissent pour l'imposition & la répartition des charges, pour l'administration de leurs deniers, &c. il n'y a dans ces exemptions aucun inconvénient contre l'ordre général de la Société: mais que les Etats de Languedoc, par une délicatesse dont la bonté ne diminue pas les effets pernicioeux, ne veuillent point user des Corvées dans l'étendue de leur Gouvernement, tandis que la Bretagne & la Bourgogne les emploient; qu'à l'ombre de ce Privilège qui rend ce travail odieux dans les généralités, on fasse attendre plus de trente ans des routes qui eussent pu être faites en six ou sept années, & dont l'imper-

fection arrête tout court le commerce des trois Provinces; qu'il me soit permis de le dire, c'est une charité mal entendue, & qui mérite d'être avertie par le Magistrat suprême dont tous les Sujets sont également les enfants. Que, sous le même prétexte d'une administration privilégiée, ces Etats réduisent à la largeur des sentiers celle des plus grandes routes, sans y être autorisés par le Législateur, l'ordre n'en souffre pas moins. Mais je finis sur ce Chapitre, sachant qu'il me reste encore à rendre compte des Ouvrages des deux autres départements des Ponts & Chaussées.

Il faut bien avoir la rage de la Corvée, ou de l'intérêt des Employés, pour vouloir non-seulement le consacrer & authentifier par un décret émané du Trône, mais encore la rendre commune aux Provinces qui ne l'ont jamais connue. Ne faudroit-il pas aussi charger nos Ministres étrangers de négocier cet établissement chez nos voisins? La Politique ne seroit peut-être pas mauvaise pour les affaiblir. Mais quel exemple prend-on pour blâmer l'humanité de l'administration municipale à cet égard. Le Languedoc, Province coupée en tous sens & dans toute son étendue de Chemins admirables, qui ne contrastent nullement avec les fastueux monuments de l'ancienne Rome qui y sont répandus en tous lieux, Province dont les Chemins ont, depuis près d'un siècle, servi d'admiration à tous les Etrangers, & de modèle mal imité aux nôtres qui n'approcheront jamais de leur splendeur & de leur solidité, Province la plus commerçante qui soit dans le Royaume quant à la vivification, au transit & à la fabrication, Province siege du Canal de la jonction

des deux mers, dont le Royaume n'eût jamais été illustré sans l'administration municipale qui la gouverne, Province enfin qui a construit & qui entretient le port de Cette sur des plages où la nature se refuse aux abris & menace sans cesse la navigation; on l'accuse néanmoins ici d'arrêter tout court le Commerce de trois Provinces. Et quelles sont-elles ces trois Provinces? Le Languedoc confine à huit, dont les Marchands comptent avoir gagné la plaine & le Pays civilisé, quand ils sont parvenus sur les chaussées du Languedoc. Mais d'où vient-on pour attaquer des faits vérifiés tous les ans par quatre millions d'ames, pour parler de grandes routes réduites à la largeur des sentiers? Oh! c'est, après avoir lu cela, qu'on est tenté de répéter avec la Sagesse: *Beati qui litteraturas non cognoscunt.*

Si d'autres Pays d'Etats ont usé de la méthode rigoureuse & absurde des Corvées, c'est sans doute qu'ils ont abandonné la régie, la construction & la conduite de leurs Chemins; s'ils ont laissé tomber en des mains étrangères cet article si essentiel de leurs droits & de leurs devoirs, ils ont eu leurs raisons, ou d'obéissance, ou d'impéritie, ou de secret attachement à leurs montagnes & à leurs ravins, qui leur ont fait désirer de ne les voir jamais ouverts: mais si la *Loi municipale* a quelque droit au monde, c'est celui sans doute de veiller à la vivification du territoire, à la facilité des débouchés.

Loin que l'administration municipale prétende à des exceptions qui puissent apporter

aucun inconvénient contre l'ordre général de la Société, elle ne veut se regarder que comme commise par le Souverain aux détails de l'administration économique de sa Province. Cette partie n'a pas une portion plus essentielle que le département des Chemins, dont dépend toute la vivification d'un Pays. Comment l'Auteur prétend-il lui laisser l'imposition & la répartition des charges, & en soustraire les Chemins? Est-ce que la construction & l'entretien des voies publiques ne seroit point une charge? C'en est une en effet & très-considérable, mais à laquelle personne ne se refuse pas plus qu'à la charge très-forte de fumer & labourer son champ. On sait que pour recueillir, il faut semer; on sait que pour vendre, il faut exporter ce qu'on a recueilli. Les Etats jugent & décident du temps, de la possibilité & des avantages des dépenses nécessaires aux Chemins. Le montant des fraix de ces travaux donnés à l'entreprise par adjudication & à l'enchere, avec les précautions nécessaires pour la solidité portées dans les devis, est ajouté à la masse des charges de la Province, & conséquemment des levées de deniers qu'elle ordonne, & repartit sous l'autorité du Souverain: chacun de la sorte y contribue, parce que les avantages en sont connus & que chacun en profite, attendu que le Chemin le plus éloigné de mon Canton est vraiment un débouché pour moi, pourvu qu'il tienne à celui qui passe à ma porte; chacun, dis-je, y contribue, mais seulement en sa qualité de Propriétaire; car l'industrie n'y contribue en rien, & sa franchise à cet égard est un surplus de prix qu'elle donnera au Propriétaire
de

de sa denrée. Le Gagiste ou Mercenaire n'en supporte rien non plus : sa surcharge seroit un dérangement absolu pour lui, fatal à tout l'Etat, que son oppression priveroit bientôt de son service, & sur-tout aux Propriétaires obligés de surhausser d'autant le prix des travaux indispensables. Loin que les Chemins ruinent & oppriment les journaliers, ils leur offrent, au contraire, un salaire toujours plus fort que le prix courant du Pays, pour les temps où l'on ne lui donneroit pas du travail plus à portée de sa chaumière; il est le maître d'opter. Les fonds, les héritages, bâtimens, &c. qui pourroient être englobés par les Chemins, sont payés au prix le plus haut du Canton, au moyen de quoi la Province a l'œil à ce que la fantaisie d'un Ingénieur, ou même sa cupidité attentive à grossir la contribution sourde de ceux qui sont épargnés, n'occasionnent pas des fraix inutiles. Si la faveur enfin, le crédit, & l'autorité acquise ont quelquefois, là comme ailleurs, leur jeu difficile à extirper dans tout ce dont l'humanité se mêle, personne du moins ne s'en plaint; & la portion des sujets la plus particulièrement recommandée à la sauve-garde publique, attendu qu'elle n'a de Protecteur & d'appui que la Police & les Loix, je veux dire le pauvre Peuple & les gens de la campagne, cette partie qui reçoit par tout ailleurs le coup direct dont les riches & l'Etat veulent ignorer le contre-coup, est épargnée & entièrement soulagée d'une vexation criante & mortelle.

Voilà la seule maniere de construire & d'entretenir les Chemins dans tout le Royaume :

VI. Partie.

I

elle est si simple & si fructueuse de fait, qu'elle ne peut que frapper & convaincre tous ceux qui n'ont point intérêt à troubler l'eau.

Résumons. Les grands Chemins sont une charge publique, indispensable dans tous les Pays qu'on veut réunir en corps d'Etat, vivifier par le Commerce, policer, & défendre par les forces résultantes de la Finance.

Toutes les charges publiques doivent être payées par le Public.

Le Public est la réunion de tous les individus renfermés dans la Société. On les peut rapporter à trois especes, quoique la plupart participent des deux & souvent des trois. Ces trois especes sont le Propriétaire, le Mobilier qui vit d'échange & d'industrie, & le Gagiste ou Mercenaire.

De ces trois classes il n'en est qu'une qui porte toutes les charges directes ou indirectes, attendu que les charges sont une contribution prise sur le revenu, que le revenu n'est constitué que par le produit, & qu'il n'y a que la terre qui ait un produit; d'où s'ensuit qu'il n'y a dans l'Etat que le Propriétaire des terres qui ait un revenu.

L'industrie vit sur ce revenu par le revenant bon des fraix du transport, qu'elle prend, pour ainsi dire, à entreprise, par le profit attaché aux soins & aux peines de l'échange, & de l'appropriation des denrées aux nécessités & fantaisies des hommes.

Le Gagiste vit encore sur ce revenu qu'il protège, garde, ou attire par son travail; mais ces deux dernières especes n'ayant point de revenu, tout ce dont on les fait contribuer aux charges publiques, pour être reculé d'une génération de plus, n'en est pas moins pris sur le revenu, c'est-à-dire, sur le produit des terres.

Nous n'examinons point ici si dans les autres genres de charges publiques il peut être avantageux de recevoir les revenus publics de la première, de la seconde, ou de la troisième main; mais nous démontrons, que sitôt que dans un Etat il a été jugé plus convenable, pour le bien de la Société entière, de recevoir la contribution privée en deniers, il seroit injuste d'excepter celle-ci de cet ordre de choses, & de vouloir faire contribuer les Peuples en ceci de leur propre travail; qu'indépendamment de ce qu'exiger argent & Corvées est tirer, comme on dit, d'un sac deux moutures, chose tyrannique, le Mercenaire, qui ne vit qu'au jour le jour, ne peut être contraint à donner son travail pour rien, sans qu'on lui arrache sa subsistance & celle de sa famille; que le Fermier ou Entrepreneur du produit n'a ni jours, ni moments vuides, ni saisons mortes; que lui seul peut apprécier sa journée, dont le moindre dérangement peut être d'un prix que les vues seches & les calculs du cabinet ne sauroient estimer; & qu'enfin le Propriétaire reçoit un triple dommage, & porte une triple surcharge mal-adroitement infligée, alors qu'on ruine son Fermier, & qu'on écarte & anéantit le Journalier & le Mercenaire.

Après quelques excursions sur les moyens de détail, dans lesquelles la marche de l'Auteur nous a conduits, nous indiquons le seul moyen dont on puisse se servir, & le seul qui eût pu jamais venir en pensée, si l'on eût toujours eu présente la juste & immuable balance établie par la Loi divine & humaine entre le commandement & l'obéissance; de manière que, par un tempérament conforme aux Loix de l'équité, la tyrannie & l'esclavage ne trouvent jamais jour à prendre leur place. Ce moyen est de donner telle ou telle autre partie de Chemin à l'entreprise au rabais dans des encheres publiques, & moyennant des devis bien faits, relativement aux qualités du terrain, des matériaux, &c. que l'Entrepreneur soit tenu de la solidité & durée de son Ouvrage un temps marqué, après quoi l'entretien en reviendra aux fraix du Public.

Que, supposé que cet entretien fût commis aux Magistrats ou autres Administrateurs du Canton, le montant en fût toujours imposé en adjonction à celui des autres contributions du Canton, sans que jamais il fût permis d'employer pour cause quelconque le travail gratuit des Sujets du Roi, qui tous paient leurs charges en argent, & proscrivant pour toujours ce terrible mot de *Corvée* même payée, puisqu'on ne peut payer le déplacement forcé du Cultivateur.

Il ne me reste plus qu'à dire un mot sur le projet d'ordonnance, par lequel l'Auteur prétend mitiger & consacrer la *Corvée*. . . C'est dans le sixieme Chapitre de son dernier Livre:

car, selon l'ancienne pratique d'orner de banderoles & de festons la victime qu'on vouloit sacrifier, il a jugé à propos de relier cet objet dans l'enveloppe d'un Chapitre sur *la Police & les formalités des Turcies & Levées.*

Si l'amour des Trésoriers de France, & la déception d'imaginer que ce nouveau tribunal dont il veut régénérer & étendre les attributions pourra parvenir à nous faire voir que les fievres quartes nous sont bonnes, n'avoient fait violence à l'entendement & aux sentiments de l'Auteur, il auroit pensé la même chose que moi sur le fond; (car il le dit assez) & il eût abjuré, quant à la forme, le faux principe qui fait la base de tout son travail, travail certes gratuit, pour le punir d'avoir préconisé la Corvée gratuite. Ce faux principe est *l'impuissance absolue de réparer les Chemins & de les entretenir à prix d'argent.*

Cette impuissance n'est point & ne sauroit être : elle n'est point, puisque de fait ils coûtent trois, dix, & cent fois davantage à l'Etat, que si l'on déboursait le prix de la journée des ouvriers qui tiendroient la place de ceux qui, tandis qu'ils ébauchent sur les Chemins des ouvrages stériles, manquent à des travaux féconds dont l'opportunité passe & se perd; elle ne sauroit être, puisqu'il est inutile de faire plus de communications qu'il n'y a d'individus & de choses communicables, & que, supposé qu'on l'entreprit, ce ne seroit vraiment qu'à prix d'argent qu'on pourroit le faire, puisqu'il n'y auroit pas assez de forces sur les lieux pour surmonter

les oppositions de la nature, & qu'on n'en viendroit à bout qu'en y transportant d'autres forces, ce qui ne se peut qu'à prix d'argent. En un mot, cette impuissance n'est point & ne sauroit être. C'est néanmoins d'après cette supposition que l'Auteur, qui paroît avoir vu les tristes effets de la Corvée, & compati aux maux dont elle abîme les Campagnes, propose d'en autoriser l'usage par une Loi émanée du trône & prononcée par la voix sacrée du Souverain. Examinons son plan en précis.

Le premier article porte défense de commander les Communautés à plus de deux lieues à la ronde. Deux & deux sont quatre lieues de Chemin, qui faites, selon l'Auteur, en saison morte, c'est-à-dire, en jour d'Hyver sans doute, (car un simple Marguillier fait au moins que ceux du Printemps, de l'Été, de l'Automne sont consacrés aux divers travaux de la culture des grains, des vignes, &c.) supposent un beau reliquat de journée. Mais en vertu de quoi me prenez-vous, moi, plutôt que ceux de l'intérieur? Ce n'est pas pour la commodité; car je viens de vous dire que quatre lieues étoient tout ce que je pouvois faire dans ma journée: c'est donc me tourmenter en pure perte. Vous direz peut-être qu'étant plus voisin du Chemin, je profiterai plutôt de ses avantages: oh! point du tout. Celui qui est à cent lieues peut en profiter si, comme je l'ai dit ci-dessus, ce Chemin est la continuation d'une grande route qui soit à sa porte: mais, quant à moi, j'ai des ravins, des fondrières, & des terres labourables si fortes qui me séparent de votre

levée, que je n'y arriverai point. Si vous aviez fait votre Chemin à vos dépens, & nous eussiez laissé notre peu de loisir, nous aurions pu nous syndiquer, de sorte que nous aurions à notre mode accommodé notre banlieue; mais aujourd'hui personne n'en a, ni la force, ni la volonté. Encore un coup deux lieues, c'est trop pour vos ouvriers, & trop peu pour les matériaux; car à trois lieues vous auriez trouvé une rivière & un cailloutage infini, qui vous auroit fait pour jamais un bon fond de Chemin. A la vérité, il faut de l'argent pour cela; vous n'en avez point? ni moi non plus: demeurons comme nous sommes. Le proverbe dit: *Pauvres gens ne peuvent faire que de pauvres affaires.* Attendons des temps plus prospères. Qu'on nous laisse cultiver nos champs & multiplier nos bestiaux en sûreté; qu'on nous laisse la liberté de vendre nos productions comme nous pourrons, pour payer le Roi & les Propriétaires, & pour réparer nos Chemins; car il faut faire de la terre le fossé: mais on n'a besoin de fossé, que quand le champ est en valeur. Nous tourmenter à faire des Chemins, & n'avoir, ni récolte, ni troupeau, ni commerce libre, ni salaire, c'est trop exiger de nous pour la commodité des passants, & de nos émigrations forcées par le besoin d'aller chercher dans les Villes la sûreté & la subsistance.

Laboure les terres qui pourra.

2°. Observer que les habitants ne marchent à ce travail forcé (terrible & déplorable mot, bien inutile & bien mal adroit dans tout Gouvernement équitable au fond) que par moi-

tié, par tiers, ou par quart, de maniere qu'il en reste pour les travaux indispensables, & surtout dans les saisons mortes pour l'Agriculture.

Cet article a déjà été répondu. L'homme tire sa subsistance de son travail : il n'y a d'autre travail au village que l'Agriculture ; elle n'y nourrit que le nombre d'hommes dont elle a besoin en son état actuel ; & plus certainement encore elle a besoin de tous les hommes qu'elle y nourrit, & de tout le temps de ces hommes. A l'égard des saisons mortes pour l'Agriculture, à renvoyer au cabinet.

3°. Conflit d'Administrateurs.

Survient un troisieme larron
Qui fait maître Aliboron.

4°. Arrangement sur les exemptions, où je ne démêle autre chose, sinon qu'on fait d'un Trésorier de France un Surintendant.

5°. Corvée de représentation ; *ce n'étoit point un loup, ce n'en étoit que l'ombre.*

6°. Recommandation d'avoir égard dans la Corvée personnelle, & de la voiture, à tout ce qui peut favoriser les mariages & l'Agriculture.

Je ne ferois pas fâché de voir un livre intitulé : *Maniere d'encourager les Mariages & l'Agriculture par le moyen de la Corvée.*

7°. Corvée rachetable.

L'Auteur n'a pas cru sans doute en avoir les gants : s'il se flattoit à cet égard, je lui apprends qu'il y a long-temps qu'on a trouvé cette invention, & qu'on en use comme il convient d'user de toute levée de deniers non autorisée, & dont les tarifs ne sont point affichés dans les Tribunaux. A la vérité, l'Auteur remédie à tous abus, en faisant passer ceci par la révision d'un Piqueur d'attelier, d'un Sous-Inspecteur, & d'un Trésorier de France ; mais le Diable est bien fin, & puisqu'il vouloit piper saint-Guillain, il pourroit bien aussi attraper ces Messieurs. Il est question ensuite de *Mandemens & Ordonnances contre les délinquans, d'imposer la garnison d'amendes encourues*, toutes juridictions attribuées aux Trésoriers de France, & ôtées aux Subdélégués, attendu que ces derniers sont trop à craindre. Mais le pauvre Peuple ne dira-t-il pas comme le Renard de la Fable disoit au Hérifson.

8°. *Disposition des fonds provenant des garnisons & amendes.* Ceux-ci sont encore hors de toute atteinte, par une triple intervention des Syndics, des Cavaliers de la Maréchaussée, & du Trésorier de France. L'Auteur allegue un témoin *des larmes d'une pauvre veuve qui avoit tout à la fois dans sa chaumière, son mari venant d'expirer, & un Cavalier de Maréchaussée mis chez lui en garnison, comme défaillant à la Corvée, sans qu'elle eût jamais pu obtenir la décharge de ce barbare logement. La mort du Courvoyeur ne prouvoit que trop qu'il étoit malade, & vous verrez qu'un Trésorier de France l'eût guéri.*

O vous! qui régissez les humains, vous aussi qui vous mêlez de les instruire, n'oubliez jamais un principe certain. Les abus ne sont point dans les hommes, ils sont dans les choses. Aucune Société n'a péri que par l'infraction des Loix qui l'avoient consolidée; aucune législation n'est devenue caduque qu'au moyen du vice qu'elle portoit dans son sein, de ce germe de relâchement que la corruption humaine est si habile à découvrir, & si prompte à mettre en œuvre. Quand vous découvrez des abus, la fraude, le monopole, le péculat, n'en cherchez point le remède local, creusez & cherchez le principe. En vain vous doubleriez & centupleriez les inspections, les formalités & le concours de différents agents à la même chose, vous ne feriez que multiplier les connivences & le nombre des coupables, qu'accroître les tortures, & fortifier la certitude de l'impunité. Abrégez toutes ces vaines sollicitudes, qui ne peuvent que vous perdre dans un dédale de formalités gangrénées. Il n'est pire tyrannie que celle de forme: l'autre est passagère; celle-ci s'affie, réside, & dévore tout. Cherchez le principe, & dites: Cette chose est-elle dans le droit commun? Si elle le contraire, qu'elle soit à jamais proscrire, quelque avantage apparent qui en pût résulter: si au contraire elle est de droit, on ne sauroit trop tôt l'établir & en authentifier la contexture, les ressorts, la marche & les règles. C'est en vertu de cela que les Tribunaux réguliers furent de tout temps les plus fermes appuis du bon ordre. L'habitude des auteurs de l'injustice, ennemis de l'authenticité, est de les représenter comme

opposés à l'autorité, & d'entraîner tout le Gouvernement national & économique vers un régime de convulsions subites, dont le principe est caché, dont les conséquences sont déguisées, dont les effets sont palliés. Ainsi marchent les abus, jusqu'à ce que l'excès des abus opere l'épuisement entier, & quelquefois le démembrement de la Société. Le remede de forme est l'authenticité des regles. C'est ce que demande l'Auteur à qui je répons; mais il oublie le remede du fond, qui est la base de tout: c'est de ne donner de regles, que celles qui ont leurs racines dans le droit de la nature & dans l'équité. Tout usage qui la contrarie, est tyrannie, & l'authenticité de la tyrannie est effronterie, & insulte publique au droit des gens.

9°. Réduction du salaire des Cavaliers.

Se peut-il qu'on ait rendu ce Corps destiné à faire la sûreté du commerce & du Peuple, dont la seule vue rassuroit autrefois les gens de bien & effrayoit les malfaiteurs, qu'on l'ait rendu, dis-je, l'effroi des Campagnes, en le constituant fatellite de tout régime arbitraire.

10°. Concernant le péculet qu'enfantent les Corvées, & les présents qu'on fait pour se délivrer de cette charge, devenue un fleau mortel par les excès de la prévarication. L'Auteur entre à cet égard dans un détail, qui, ainsi que plusieurs autres endroits de son Ouvrage, prouve qu'il n'a manqué que la base positive de tout vrai Gouvernement: à cela près, on lui doit

supposer, & les connoissances, & les intentions. Mais se peut-il que lui, qui croit avoir vu & fouillé les inconvénients jusqu'au point de faire dire à la Justice : *Quel siecle ! où l'argent a souillé tous mes Tribunaux, & où l'impudence est montée jusqu'à tariffer les devoirs les plus saints !* Se peut-il, dis-je, qu'il propose d'établir un nouveau Tribunal arbitraire, dont la juridiction seroit fondée sur l'injustice démontrée ?

Non, qu'il cesse de demander une Loi qui consacrerait l'oppression & la violence ; qu'il cesse de proposer à nos augustes Maîtres d'arracher la vigne de Naboth. Si l'on nous traîne languissants & mourants de faim aux Corvées les plus dures, ces mots consolants pour un Peuple qui adore son Souverain, se font jour à travers nos sanglots : *ah ! si le Roi le savoit !* Et n'est-ce rien dans la souffrance que de réclamer un vengeur, que d'attendre un Juge, un Protecteur, & les entrailles d'un pere ? Si le Soldat, expirant sur le champ de bataille, regrette sa mere, & croit lui tendre les bras ; si le Nautonnier, luttant contre les flots prêts à l'engloutir, appelle sa femme & ses enfants, ce n'est plus la douleur de les voir privés de son secours qui l'attendrit, la nature, aux portes de sa destruction, ne s'occupe que de sa propre angoisse ; c'est l'adoucissement de leurs regrets & de leurs larmes qu'elle se procure au défaut de tout autre espoir, & l'imagination supplée à ce que le sort cruel refuse à notre dernière heure. Vous qui nous voyez dans des maux plus lents & non moins rigoureux, vous qui

voulez les adoucir, laissez-nous la satisfaction de croire que celui que Dieu posa sur nos têtes, que le sentiment & l'habitude ont fixé dans nos cœurs, soulageroit nos tourments, & vengeroit nos injures, s'il pouvoit les connoître; qu'il tonneroit sur nos tyrans; qu'il éclateroit sur nos fers. Mais, au lieu de cela, si vous surprenez sa religion & son amour jusqu'au point de lui faire prononcer le décret de notre servitude, & l'authenticité des outrages faits à la nature sous le prétexte de mettre des bornes à l'oppression, vous nous livrez à l'injustice légalisée, la plus cruelle sans doute de toutes les tyrannies. Les abus & les abusants auront un titre alors, abhorré de Dieu qui détestera toujours la violence, mais sacré pour nous qui ne devons savoir qu'obéir quand notre Maître a parlé. Et à quoi obéir? Au plus rigoureux des commandements, puisqu'en nous imposant un devoir, il nous jetteroit dans l'impuissance d'y satisfaire. Non, laissez-nous souffrir & subir les peines portées sans doute dans les décrets de la Providence: leur temps est prescrit, car il n'en est point d'éternelles ici-bas. Nos Maîtres entendront nos cris, leur bras secourable soulèvera nos fers; ils nous rendront cette franchise, dont le véritable usage fut de prodiguer pour eux nos biens, nos vies & celles de nos enfants. Cet heureux temps viendra; mais, que l'époque en soit prochaine ou reculée, ne fouillez point les fastes de la Nation par un monument de rigueur positive, qui, présenté comme soulagement, supposeroit un régime d'outrages dont il faut ensevelir du moins la mémoire, & qui porteroit dans le fond

sur l'offense du droit de la nature & des gens,
& sur l'infraction des Loix divines & humaines:

Somme totale, il est injuste de faire payer le contribuable de son argent & de son travail à la fois; il est ruineux de détourner le Cultivateur de sa tâche guidée & nécessitée par la nature, pour l'occuper à des travaux stériles, tandis qu'il laisse échapper la fertilité qui ne s'offre qu'un instant; il est désolant de couvrir les campagnes d'archers & de logements dévorants, d'accabler les pauvres d'amendes, & de les traîner manquants de tout, & obligés de venir user leurs outils sur les Chemins. Telle est la base de la Corvée; injustice, ruine & désolation. Si ce qui peut résulter d'un tel principe doit avoir lieu dans le Royaume, ce seroit le comble des maux de le voir autoriser par une Loi surprise. La mitigation quelconque du supplice n'est faite que pour les criminels; & ce seroit un sacrilege, que d'avilir la voix auguste du Législateur à prononcer la Loi du tourniquet.

Fin de la Réponse à la Voierie.

1792
1793
1794
1795
1796
1797
1798
1799
1800
1801
1802
1803
1804
1805
1806
1807
1808
1809
1810
1811
1812
1813
1814
1815
1816
1817
1818
1819
1820
1821
1822
1823
1824
1825
1826
1827
1828
1829
1830
1831
1832
1833
1834
1835
1836
1837
1838
1839
1840
1841
1842
1843
1844
1845
1846
1847
1848
1849
1850
1851
1852
1853
1854
1855
1856
1857
1858
1859
1860
1861
1862
1863
1864
1865
1866
1867
1868
1869
1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900



8/L

S

PA: 109026

X255469

LG 702^d

K



Mirabeau, Victor Riqueti de:

RÉPONSE

À

L'ESSAI

SUR

LES PONTS

ET

CHAUSSÉES,

LA VOIERIE

ET LES CORVÉES.

IMAG

DES HOMMES

Barb.

Par Victor Riqueti,
marquis de Mirabeau

BN



Inches 1 2 3 4 5 6 7

Centimetres 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19

Centimetres

Farbkarte #13

B.I.G.

Blue Cyan Green Yellow Red Magenta White 3/Color Black

